

Jean LE ROYER DE PRADE

Arsace, Roy des Parthes

Tragédie

1666

Édition critique établie par
Anne Tannahof

Mémoire de Master 1 réalisé,
sous la direction de M. le Professeur Georges FORESTIER
Université Paris IV-Sorbonne
Année 2015-2016

Introduction

En 1662, Jean Le Royer de Prade publie *Arsace, roy des Parthes*, tragédie qu'il avait composée quelques années auparavant et qui fut sa seule pièce à avoir été représentée, par la troupe de Molière, en 1666. Surchargée d'événements, la pièce connut un succès médiocre ; elle met en scène la recherche du pouvoir : un roi, souhaitant abandonner son trône à l'un de ses deux fils, les surprend en train de se battre et ne parvient pas à déterminer le coupable, tandis que ce dernier est prêt à tout pour obtenir la couronne. Dans cette pièce, des personnages sont en proie à la fureur vengeresse et à l'ambition, et la complexité de l'intrigue ne nuit pas à l'expression du style brillant de l'auteur.

Éléments de biographie et conditions de représentation d'*Arsace, roy des Parthes*

Jean Le Royer de Prade, un érudit tombé dans l'oubli

« Prade, le fort esprit, dont on voit maint savant écrit »¹. Ce vers écrit par Jean Loret, gazetier contemporain de notre dramaturge, évoque l'érudition de Jean Le Royer de Prade, auteur aujourd'hui méconnu. Né vraisemblablement en 1624, originaire de Rodez, on sait peu de choses sur la vie de Prade, dont la date de mort, autour de l'année 1685, reste incertaine. Fils d'un haut fonctionnaire des finances et contrôleur général des vivres des camps et armées du roi, nous ignorons où il fit ses études, mais ses écrits attestent qu'il reçut une formation solide, notamment en histoire.

Prade, Cyrano de Bergerac et Henri Le Bret

Une formule située en bas d'un portrait de Cyrano, peint d'après un tableau de Heince en 1654 atteste que Cyrano comptait Prade et le juriste et homme de lettres Henri Le Bret² parmi ses amis les plus anciens. Le Bret lui-même, dans la préface à l'*Histoire comique* de Cyrano (1657), atteste de cette amitié proche qui liait Prade et Cyrano : « il fut après moi le plus ancien de ses amis et un de ceux qui le lui a témoigné plus obligeamment en une infinité de rencontres »³. Prade a par ailleurs écrit un poème qui figure dans la préface de cette même œuvre⁴. De même, on attribue à Cyrano de Bergerac la préface des *Œuvres Poétiques* de notre auteur⁵. Dans cette préface, Cyrano fait état du rapport de Prade à ses propres écrits, au sujet desquels il dit qu'il les avait pour la plupart rédigés très jeune :

Lecteur, comme l'Imprimeur t'a déjà dit dans un autre avertissement qui precede Annibal & Silvanus, on doit faire grand estat de tout le contenu de ce recueil de Vers, Mais l'Autheur n'est

1 Jean Loret, *La Muse historique*, Paris, Chénault, 1656-1665. Jean Loret a tenu des comptes rendus sur la vie de cour et les spectacles entre les années 1650 et 1665.

2 « Savinianus de Cirano de Bergerac Nobilis Gallus ex Icone apud Nobiles D. Domin. Le Bret et De Prade Amicos ipsius antiquissimos depicto. » Les relations entre Le Bret et Prade sont quant à elles attestées par une reconnaissance de dette signée en 1650, dette de 3842 livres que Prade ne rembourse à Le Bret que sept ans plus tard (cf. Madeleine Alcover, « Le Bret, Cuigy, Casteljaloux, Bignon, Royer de Prade et Regnault des Boisclairs : du nouveau sur quelques bons amis de Cyrano et sur l'édition posthume des États et Empires de la Lune (1657) », Les dossiers du Grihl [en ligne], Les dossiers de Jean-Pierre Cavallé, Libertinage, athéisme, irrégion. Essais et bibliographie. Url : <http://dossiersgrihl.revues.org/3414>). Un tel délai s'explique en partie par les fortes sommes que Prade eut à déboursier entre 1649 et 1654, en faisant publier cinq volumes in-4^o.

3 Henri Le Bret, préface, *Histoire comique*, contenant les États et Empires de la Lune, Paris, Charles de Sercy, 1657.

4 *Histoire comique*, contenant les États et Empires de la Lune, Paris, Charles de Sercy, 1657.

5 L'attribution de la préface des *Œuvres poétiques* à Cyrano vient de Pierre-Antonin Brun (1858-1915) et repose sur la signature de cette préface : S. B. D. désignerait Savinien Bergerac Dyrcona, Dyrcona étant le héros de *Histoire comique des États et Empires de la Lune*, œuvre posthume de Cyrano.

pas de mesme avis, & m'a chargé de te dire qu'il a besoin de ton indulgence pour plusieurs pieces qui se sentent de la foiblesse de l'âge où il estoit, lors qu'il les composa⁶.

Cyrano conclut cette même préface en insistant sur le talent précoce de son ami :

En attendant reçois ce present avec reconnoissance, qui du moins te donnera la satisfaction de connoistre qu'il en est plusieurs capables d'écrire en un âge où d'autres ont peine à parler.

Nous trouvons la même allusion au regard critique de notre auteur sur son œuvre dans la préface d'*Arsace*. Celle-ci présente l'originalité d'avoir été rédigée par l'imprimeur, Antoine Girard, qui s'adresse à Prade en avouant avoir publié sa tragédie grâce au vol commis par un des amis proches de Prade⁷. Si l'on s'en tient au registre de La Grange, dans lequel on lit qu'un certain M. de Saint-Gilles fit donner *Arsace* au Palais-Royal⁸, l'auteur de ce larcin paraît être ce même Saint-Gilles, « capitaine au régiment de Conti⁹ », cité par Le Bret dans sa Préface de l'*Histoire comique* comme un ami de Cyrano de Bergerac.

Prade et le milieu libertin

D'après la biographie de Cyrano établie par Madeleine Alcover¹⁰, Prade, aurait fait partie, avec Cyrano, d'une « coterie prétendue philosophique¹¹ » formée par plusieurs écrivains, Chapelle, Le Bret, d'Assoucy, Saint-Gilles, des proches de Cyrano. Certains de ces écrivains, à savoir le Vayer de Boutigny, l'abbé la Mothe Le Vayer, Charles Beys, et Montauban, sont cités dans la préface d'*Arsace*. Dans sa biographie, Madeleine Alcover renvoie à la thèse de Yoshio Fukui¹², qui, à la suite d'Antoine Adam, s'est penché sur le cas de ce fameux « groupe de d'Assoucy » et de Cyrano, actif entre 1645 et 1650. Les membres de ce groupe, qui n'avait pas énoncé de théorie ni de style propre, se sont démarqués du courant poétique dominant par leurs vers burlesques mais surtout par leur volonté d'« échapper à la monotonie de la poésie du temps¹³ » en usant de l'art de la pointe et des équivoques. Une telle aspiration d'indépendance par rapport aux conventions littéraires de l'époque ressort en effet de la préface attribuée à Cyrano des *Œuvres poétiques* de notre auteur, comme nous pouvons le lire dans cet extrait :

Il [Prade] croit qu'il ne suffit pas d'écrire au goust du siecle, qui n'estime plus que les choses fades, & ne s'attache qu'à la superficie, puis qu'il fait moins d'estat d'un chef-d'œuvre bien imaginé, que de quelques mots, qu'à force de les polir on a comme arrangez au compas : Il tient au contraire que le feu qui se termine en pointe, se manifeste tousjours par des sentimens qui semblent retenir sa forme, que la Poésie estant fille de l'imagination doit tousjours ressembler a sa mere, ou du moins avoir quelques-uns de ses traits [...]¹⁴.

Les relations entre les membres de ce cercle sont visibles grâce aux vers qu'ils s'adressèrent entre eux, notamment dans les pièces liminaires de leurs œuvres respectives. On trouve par exemple dans les *Œuvres poétiques* de Prade un poème de neuf stances célébrant *Le Grand Selim, ou le couronnement tragique, tragédie* (1645) de Roland le Vayer de

6 Préface des *Œuvres Poétiques*, Paris, Pierre Targa, 1650.

7 « Voicy une restitution qu'un de vos meilleurs amis m'a chargé de vous faire ; et quelque chagrin que vous ait pu donner le larcin qu'il vous a fait de Vostre *Arsace*, je pense que vous devez estre satisfait de la maniere dont il le repare, puis qu'il vous le rend à milliers pour un seul qu'il vous a pris. » Préface d'*Arsace*, Paris, Théodore Girard, 1666.

8 La Grange, *Registre*, Archives de la comédie-française, Paris, J. Claye, 1876, p. 48.

9 Henry Le Bret, Cyrano de Bergerac, Charles Dassoucy, Charles Nodier, Théophile Gautier, Paul Lacroix, Remy de Gourmont, *Cyrano de Bergerac dans tous ses états*, éd. Laurent Calvié, Toulouse, Anacharsis, 2004, p. 60, n. 35.

10 « Biographie de Cyrano », dans Cyrano de Bergerac, *Les Etats et Empires de la Lune et du Soleil* (avec *Le Fragment de physique*), éd. Madeleine Alcover, Paris, Honoré Champion, 2004, p. LI.

11 Ce sont les termes employés par le littérateur du XVIII^e Monmerqué que cite Madeleine Alcover dans sa biographie de Cyrano, *ibid.*, p. LI, n. 67.

12 Yoshio Fukui, *Raffinement précieux dans la poésie française du XVII^e siècle* [thèse], Paris, Nizet, 1964.

13 *Ibid.*, p. 263.

14 Préface des *Œuvres poétiques*, op. cit.

Boutigny, et Cyrano aurait rédigé un rondeau burlesque situé en tête de cette pièce¹⁵. Le groupe s'est dissous en 1650 après la querelle qui brouilla Cyrano et d'Assoucy. Prade se rangea aux côtés de d'Assoucy dans ce conflit qui, selon la thèse de Madeleine Alcover, ne serait pas seulement littéraire mais concernerait les mœurs homosexuelles des deux poètes. C'est Prade qui fut à l'origine de l'anagramme « Soucidas » parodiant le nom de d'Assoucy, auquel il reprochait le style grivois, et Madeleine Alcover, dans sa biographie de Cyrano de son édition des *Etats de la lune et du soleil* a émis l'hypothèse que notre auteur aurait pu être à l'origine du désaccord en ayant rendu jaloux d'Assoucy par son accointance avec Cyrano¹⁶.

Si la plupart des ces poètes étaient libertins, au sens de libres du carcan de la morale et de l'orthodoxie religieuse, tous n'étaient pas athées, et Prade lui-même composa des poèmes pieux¹⁷. Du reste, pour Madeleine Alcover¹⁸, l'apologie du tabac qui ressort de son *Discours du tabac* de 1668 serait un signe de sa proximité avec la pensée libertine. Mais l'analyse apportée par Georges Forestier et Alain Riffaud sur l'éloge du tabac par Sganarelle qui ouvre *Le Festin de Pierre* (1665) de Molière¹⁹ rend cette assertion discutable. Le discours de Sganarelle développe en effet les mêmes arguments que ceux du traité de Prade, semblant davantage relever d'une « conception matérialiste de l'homme et de la société »²⁰ que du « libertinage érudit », bien distinct du comportement des « libertins sans savoir pourquoi, qui font les esprits forts », pour reprendre les propos de Sganarelle²¹.

Le Parasite Mormon

Jean Le Royer de Prade contribua à cette œuvre collective qui se situe dans la même ligne de pensée que le « groupe de Dassoucy et Cyrano », à savoir une pensée critique vis-à-vis de la littérature de leur époque. *Le Parasite Mormon* parut en 1650 sans nom d'auteur mais le chef de file de ce roman comique était l'abbé François de la Mothe le Vayer, à qui Prade dédia son *Trophée des armes héraldiques* en 1650 et qui était le fils du philosophe adepte du scepticisme du même nom. Parmi ses auteurs, on compte Cyrano de Bergerac ainsi que Charles Sorel. L'œuvre, qui se revendique burlesque, s'apparente à l'art de la pointe et s'inscrit dans un esprit de satire à l'encontre des prétentions du « grand genre ». Certaines conventions théâtrales, qui sont pratiquées sur scène et qui vont selon les narrateurs à l'encontre de la règle de vraisemblance, y sont tournées en dérision, comme par exemple les soliloques, ou certains discours du héros :

Vous y verrez une personne parler à son bras & à sa passion, comme s'ils estoient capables de l'entendre. Courage mon bras : Tout-beau ma passion. Mettons la main sur la conscience ; Nous arrive-t'il jamais d'apostropher ainsi les parties de nostre corps ? Quand vous avez quelque grand desseïn en teste, quand vous vous devez battre en duël, faites-vous ainsi une belle exhortation à vostre bras pour l'y resoudre²² ?

Un « fort esprit »

La réputation de Prade, dont la devise était « *Fortis et Prudens simul*²³ » est ambiguë. Un *factum* datant de 1667²⁴ nous permet de savoir qu'il a été impliqué, avec un groupe de

15 Frédéric Lachèvre, *Les Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac précédées d'une notice biographique*, t. I, Paris, Honoré Champion, 1921, p. XLVIII.

16 M. Alcover, « Biographie de Cyrano », art. cit., p. LXII.

17 Y. Fukui, *op. cit.*, p. 253.

18 M. Alcover, « Biographie de Cyrano », art. cit., p. XLVI, n. 61.

19 Molière, *Le Festin de Pierre*, dans *Œuvres complètes*, t. II, éd. Georges Forestier, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2010, notice.

20 *Ibid.*, n. 1.

21 *Ibid.*, I, 2, p. 37.

22 H. Fabureau, « Le Parasite Mormon », *Mercure de France*, n° 1048 (déc. 1950), p. 146-147.

23 M. Alcover, « Biographie de Cyrano », art. cit., p. XLVI, n. 61.

jeunes nobles, dans l'assassinat, en 1645, de deux bourgeois, et qu'après avoir été condamné à mort, sa peine fut réduite et il dût payer, avec d'autres, la forte somme de vingt-quatre mille livres de réparation²⁵. On lit par ailleurs dans ce *factum* à propos des jeunes hommes : « c'étoient de jeunes débauchés » et à propos de Prade, qu'il « a toujours été homme d'intrigue ».

Dans la première moitié du siècle de l'auteur d'*Arsace*, avant que l'idéal de « l'honnête homme » ne s'installe dans les rangs de la société mondaine, c'est le « bel esprit » qui y est sans cesse évoqué. Il convient alors aux lettrés talentueux de briller par leur vivacité d'esprit, et parfois, comme l'explique Yoshio Fukui dans sa thèse, « aux dépens des autres, aux dépens des convenances sociales »²⁶. Au regard de l'appartenance de Prade à un groupe qui privilégiait les pointes, définies par Furetière comme « jeux d'esprit²⁷ », la formule de Loret – « Prade, le fort esprit, dont on voit maint savant écrit » – prend tout son sens.

Son œuvre

Son ami Charles Beys, dans un sonnet à son éloge, nous donne l'estime que certains poètes ont accordée, dans les années quarante, au talent de Prade et à son érudition.

Je ne fais que des vers ; Prade, en toute saison,
Fait cent choses d'une âme également hardie.
Que personne avec lui n'entre en comparaison :
Cet esprit tout savant tous les arts étudie.
Il compose l'histoire, il montre le blason ;
Il fait également l'ode et la tragédie.
D'une grâce héroïque il honore le mal,
Il entend la peinture, il est bien à cheval,
Sur tous les escrimeurs il gagne la victoire.
Mais je ne puis louer cent vertus à la fois.
Puisqu'il décrit si bien les gestes de nos Rois,
Il pourra dignement écrire son histoire²⁸.

De même, les stances que Rotrou composa à son éloge, et qui figuraient en tête du *Trophée d'armes héraldiques* et des *Œuvres poétiques* de Prade, méritent d'être reproduites :

J'idolâtre ta Muse, et profane, et Chrestienne,
Jaloux, ou furieux ton style me ravit,
Et si j'en puis juger la Harpe de David
Eut moins de mélodie en sa main qu'en la tienne.
Soit que d'un désespoir tu décrives la rage,
Ou d'un coeur pénitent nous exprimes les vœux,
Tu rends également par l'un et l'autre ouvrage,

24 Factum pour Dame Marie de Roquetun-La Tour, Veuve de Messire Pierre Thibault, Chevalier Seigneur de la Boessiere, Intimée et Accusatrice, Paris, Dame de la Boessiere, 1673.

25 *Ibid.*, p. 159.

26 Y. Fukui, *op. cit.*, p. 285.

27 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye et Rotterdam, chez Arnout et Reinier Leers, 1690.

28 Henry Le Bret, et al., *Cyrano de Bergerac dans tous ses états*, *op. cit.*, p. 194.

Et les amoureux saints, et les saints amoureux.
 Silvanus que le sort ou propice, ou contraire,
 Avoit monté si haut pour le faire périr,
 T'est bien plus obligé qu'il ne fut à Tibère
 Car tu le fais revivre, et luy le fit mourir.
 Ce fameux Annibal qu'un renom équitable
 A fait victorieux de cent peuples divers,
 Avecque tant de gloire éclatte dans tes Vers,
 Qu'aux portes des Romains il fut moins redoutable.
 Si tu produis souvent des ouvrages si dignes,
 Je ne t'estime pas au point que je le doy,
 Si je n'ose avancer, que pour n'ouyr que toy
 La Scène imposera silence à tous ses Cygnes.
 En fin tu scais jeter par l'art dont tu blasonnes,
 De si doux aiguillons aux cœurs de nos guerriers,
 Que la France est ingrante, ou te doit des couronnes,
 Son or est épuisé, mais elle a des lauriers.

Succincte, l'œuvre de Prade n'en fut pas moins vaste : dramaturge, poète et historien, il s'est aussi essayé à l'art du blason, en composant un traité²⁹ dédié au fils de François de La Mothe Le Vayer, et a acquis une certaine reconnaissance dans le milieu médical de son temps par ses écrits sur le tabac³⁰. Il a écrit sous plusieurs noms : Jean Royer de Prade, Jean Le Royer de Prade, sieur de Prade – titre qu'il acquiert avant 1645 – et sous le pseudonyme Edme Baillard, sous lequel il publia, en 1668, son *Discours du tabac, où il est traité particulièrement du tabac en poudre, par le Sr. Baillard*, et chez certains historiens comme Cioranescu, son nom est orthographié « Prades »³¹.

- Théâtre

– *Annibal*, tragi-comédie, par le Sieur D. P., Paris, Pierre Targa, 1649, in-4°.

– *La Victime d'Estat, ou la mort de Plautius Silvanus Preteur romain*, tragédie, par le Sieur D. P., Paris, Pierre Targa, 1649, in-4°. Cette pièce a pour source un chapitre des *Annales* de Tacite (IV, 23).

La préface écrite par l'imprimeur en tête de ces deux tragédies révèle la même humilité de Prade vis-à-vis de son œuvre :

L'auteur, toutefois, n'a pas voulu qu'elles [les pièces] aient porté son nom ; soit par sentiment d'humilité, ou, qu'au contraire, les ayant composées en l'âge de dix-sept à dix-huit ans, comme les lumières d'esprit croissent toujours, il desdaigne aujourd'huy de les advouer à l'âge de vingt-cinq.

– *Arsace, roy des Parthes*, tragédie, Paris, Théodore Girard, 1666.

Poésie

29 Le Trophée d'armes héraldiques, ou la science du blason, Paris, Lacoste, 1650.

30 Dans la seconde édition de 1677 de son *Discours du tabac* de 1668 qui prend le nom d'*Histoire du tabac : où il est traité particulièrement du tabac en poudre*, un acte d'approbation à la réimpression du traité sous le vrai nom de Prade est signé notamment par Jean Armand de Mauvillain, doyen de la Faculté de Paris entre 1666 et 1668 et ami de Molière.

31 Alexandre Cioranescu, *Bibliographie de la littérature française du XVII^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 1965-1966, vol. 2, p. 1278.

Selon Y. Fukui³², Prade s'est distingué des autres membres du « groupe de d'Assoucy » en ce qu'il exprime dans ses poèmes la conception d'un amour dont la passion est exclusive et engage le poète corps et âme. Ses poèmes se caractérisent par un style brillant.

– *Les Œuvres poétiques*, sieur de P., Paris, Pierre Targa, 1650, in-4°.

Histoire

Surnommé par Le Bret « le Corneille Tacite des français »³³ pour ses travaux sur l'histoire de France, Prade est surtout connu pour son *Histoire d'Allemagne*, qui lui a valu un élogieux compte-rendu dans le *Journal des Savants* du 15 mars 1677.

– *L'Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XIII, avec les éloges des roys en vers, réduite en sommaire*, Paris, Antoine de Sommerville, 1651, in-4°.

– *Généalogie de la maison des Thibaults*, s.l., 1654, in-4°.

– *Histoire d'Allemagne*, par M. de P. Paris, Sébastien Cramoisi, 1677, in-4°.

– *Histoire de la véritable origine de la troisième race des rois de France, composée par M. le duc d'Épernon et publiée par M. de P.*, Paris, Sébastien Cramoisi, 1679, in-12°.

– *Sommaire de l'histoire de France*, par J. R de P, Paris, Augustin Besoigne et Charles Osmont, 1683-84, in-12°, 5 vol. (Privilège, 29 mars 1674).

– *L'Histoire de Gustave-Adolphe, dit le Grand, et de Charles-Gustave, comte palatin, roys de Suède, et de tout ce qui s'est passé en Allemagne depuis la mort du grand Gustave jusqu'en 1648*, par le sieur R. de P., Paris, Daniel Horthemels, 1685, in- 8°.

Création et intertextualité

À l'époque de notre auteur, les vers et les idées circulaient entre les poètes dramatiques. Certains historiens de la littérature ont permis de mettre en lumière cet échange en reconnaissant ce qui relevait de la plume de Prade dans des œuvres contemporaines.

Tout d'abord, selon les frères Parfaict, qui s'appuient sur l'affirmation d'un éditeur de Scarron en 1679³⁴, Prade aurait contribué à la composition d'une tragi-comédie de Quinault, *Les Coups de l'amour et de la Fortune*, créée en 1656 à l'Hôtel de Bourgogne : il en aurait fourni le sujet en le transmettant à une comédienne de l'Hôtel de Bourgogne, Mademoiselle de Beaûchateau, et rédigé certaines scènes. D'après la déclaration de l'éditeur, Tristan l'Hermite ainsi que Scarron auraient aussi aidé à l'écriture de la pièce, mais les frères Parfaict doutent des propos de l'éditeur et affirment que la pièce est bien l'œuvre de Quinault. Quoiqu'il en soit, la pièce, comme celle, jugée médiocre, du même nom de Boisrobert qui fut jouée la même année à l'Hôtel du Marais, puise ses origines dans *Lances de amor y fortuna* (1636), pièce de Pedro Calderon de la Barca. Or, en certains points de l'intrigue, *Les Coups de l'amour et de la Fortune* comportent de fortes similitudes avec *Arsace, roy des Parthes*. En effet, la tragi-comédie de Quinault mêle une intrigue amoureuse à une intrigue politique. Dans la première, deux rivaux, l'un fourbe, Lothaire, l'autre honnête, Roger, tentent tous deux de gagner le cœur de la Comtesse de Barcelone. Dans la seconde, la Comtesse, Aurore, est en guerre avec sa propre sœur Stelle car elles se disputent le trône. Nous y trouvons des ressemblances avec celle d'*Arsace*. D'abord, le thème politique est le même, à savoir celui d'un conflit entre frères et sœurs. La situation qui divise les deux sœurs est semblable à celle des personnages d'*Arsace*, Pharasmane et le héros éponyme : Stelle prétend au pouvoir en tant que fille légitime de ses parents alors que ceux-ci n'étaient pas encore mariés quand ils ont donné naissance à sa sœur, tandis que celle-ci y prétend en tant qu'aînée comme nous pouvons le lire à la scène 3 du

32 Y. Fukui, *op. cit.*, p. 260.

33 Préface, Histoire comique de Monsieur de Cyrano Bergerac, contenant les Estats et Empires de la Lune, Paris, chez Charles de Sercy, 1657.

34 Frères Parfaict, *Histoire du théâtre français des origines jusqu'à présent*, 1734-1749, tome XVIII, p. 154-155. Ils citent le revers du frontispice d'une réimpression des *Poèmes Dramatiques de M. Scarron*, in-4°, Paris, 1679.

premier acte : « et qu'enfin je ne puis vous souffrir qu'avec honte, / Sur un Trosne où nos loix ordonnent que je monte ». De même, Pharasmane prétend arriver au pouvoir « en qualité d'aisné », et « Arsace comme fils, d'un pere couronné » (v. 25-26), tandis que leur père n'était pas encore roi à la naissance de l'aîné. Ensuite, du point de vue du caractère des héros, Arsace comme Aurore sont présentés comme pacifiques : tandis que son frère est animé d'une haine farouche contre lui, Arsace, désireux de maintenir l'unité avec Pharasmane malgré leur ambition du même trône, lui dit : « Nostre malheur est grand, mais il pourra finir ; / Si du moins une fois nous nous pouvons unir, » (v. 445-446), et dans la pièce de Quinault, Aurore déclare à sa sœur : « je veux par ma tendresse étouffer vostre hayne / Et vous traiter en Soeur, et non en Souveraine. » (I, 3).

Ensuite, dans l'avis au lecteur, nous pouvons lire :

Ceux qui trouveront dans cét Ouvrage de la conformité avec quelques autres qui ont paru depuis six ou sept années, sont advertis qu'il estoit en estat d'estre mis au jour dès l'année 1650.

Or, dans *A History of French Dramatic Literature in the Seventeenth Century*³⁵, H. C. Lancaster s'est penché sur ces « quelques autres » ouvrages en comparant la tragédie de Prade avec deux pièces représentées en 1658 et en 1661 et en reconnaissant, dans chacune de ces deux pièces, l'héritage d'*Arsace*. Il s'agit d'une tragi-comédie de Quinault, *Amalasonte* et d'une tragédie de Thomas Corneille, *Camma, reine de Galatie*. Selon Lancaster, Quinault et Corneille se seraient largement inspirés des scènes 8 et 9 de l'acte II de notre pièce pour y puiser un des ressorts de leurs intrigues. Rappelons en quoi consiste l'action de ces scènes, qui correspondent au point culminant de l'intrigue : Pharasmane tente de poignarder son frère qui se défend, mais le roi arrive à ce moment même, et voyant « le poignard tombant », est incapable de savoir qui des deux a commis l'attentat.

Dans *Amalasonte*, créée en 1658, à la scène 6 de l'acte IV, Amalfrède profite du sommeil d'Amalasonte pour lever l'épée sur elle dans un moment de jalousie envers son amant Théodat dont elle est éprise, mais ce-dernier l'arrête et Amalfrède laisse l'épée dans la main de Théodat juste avant le réveil de l'héroïne. Mais ici, si comme dans *Arsace*, l'héroïne surprend un crime manqué, après qu'il a eut lieu, elle voit l'arme non pas au sol mais dans la main de son amant, ce qui l'oblige à croire en la culpabilité de l'un tandis que dans *Arsace* la situation plonge le roi dans le doute le plus complet.

De même, dans la scène 3 de l'acte III de *Camma, reine de Galatie*, alors qu'un personnage est en proie à une vision, l'héroïne éponyme tente de l'assassiner mais son amant accourt pour empêcher le crime, et « le poignard tombe sans que [Sinorix] puisse connoistre de quelle main ». Si Prade a voulu insister sur le fait que sa tragédie avait été composée bien avant sa représentation et lue devant des auteurs comme Quinault et Corneille, c'est sans doute par souci d'échapper aux reproches qu'on aurait pu lui faire de manquer d'originalité, ou du moins de les prévenir, tandis qu'au contraire Lancaster revendique Prade comme l'inventeur de cette situation scénique³⁶.

Enfin, dans son article « Corneille, Brébeuf et Le Royer de Prade³⁷ », Gilles Margouliès discute de l'attribution d'un même sonnet à Pierre Corneille et à Brébeuf³⁸, attribution qui fut mentionnée par certains critiques³⁹. Parmi eux, M. Harmand a remarqué qu'un vers de ce sonnet, qu'on trouve dans l'œuvre de Corneille : « Et son dernier soupir fut un soupir

35 H. C. Lancaster, *A History of French Dramatic Literature in the Seventeenth Century*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1929-1942, t. III, p. 431.

36 « It seems probable, therefore, that he was the first of the three to invent the situation and that he passed the suggestion both to Quinault and to Thomas Corneille » H. C. Lancaster, op. cit., p. 461.

37 Gilles Margouliès, « Corneille, Brébeuf et Le Royer de Prade », *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. 35, 1928, p. 397-400.

38 Le sonnet signé Corneille apparaît dans *La Vie de damoiselle Élisabeth Ranquet*, de Thomas Fortin, (1655), puis signé Brébeuf dans *Poésies diverses* (1658), cf. G. Margouliès, art. cit.

39 É. Faguet, M. Harmand et F. Lachèvre ont étudié la question dans *Bibliographie des Recueils collectifs de Poésies publiées de 1597 à 1700*, t. II, Paris, H. Leclerc, 1903, p. 423-425. Ils y ont établi une bibliographie de Prade.

d'amour. », apparaît de manière détournée chez Brébeuf : « Et que le dernier de ma vie/Soit encore un soupir d'amour... ».

G. Margouliès a poursuivi l'étude de M. Harmand en précisant que ces vers provenaient en fait d'un vers de Prade :

Et son dernier soupir fut un soupir d'amour

tiré de sa tragédie *La Victime d'Etat, ou la Mort de Plautius Silvanus, preteur romain*⁴⁰. Il a alors supposé que le grand Corneille avait pu avoir connaissance de la tragédie de Prade, sachant que son ami Rotrou avait composé des stances très élogieuses à son sujet.

Création et réception d'Arsace, roy des Parthes

Parmi les trois pièces de théâtre composées par notre auteur, *Arsace, roy des Parthes* est la seule qui fut représentée sur scène. Annoncée à l'Hôtel de Bourgogne ainsi qu'au théâtre du Marais une dizaine d'années plus tôt selon l'avis au lecteur, la pièce fut finalement jouée entre le 3 et le 14 novembre 1662 au Palais-Royal par la troupe de Molière. Il paraît peu probable que Molière lui-même ait joué un rôle, puisqu'il avait cessé de jouer dans les tragédies et était alors occupé par la création de *L'École des femmes* dont la première eut lieu le 26 novembre de la même année. Par ailleurs, d'après le registre de La Grange, les recettes de quatre représentations sur six furent inférieures à 200 livres, et dès la deuxième représentation, la pièce rapporta la médiocre somme de 116 livres⁴¹, ce qui explique qu'elle fut retirée au bout de la sixième. Ce fut par l'intermédiaire de Saint-Gilles, ami de Cyrano, qu'*Arsace* put être montée par la troupe de Monsieur, frère du roi. S'agit-il du gentilhomme de Saint-Gilles que peignit justement Molière dans *Le Misanthrope*, sous le personnage de Timante, comme certains biographes l'affirment⁴² ? Cela est vraisemblable, puisque le Saint-Gilles qu'ont décrit les critiques avait été en relation avec l'abbé La Mothe le Vayer, le dédicataire du *Trophée d'armes héraldiques* de Prade.

Comme nous l'avons vu, dans la préface d'*Arsace, roy des Parthes*, l'imprimeur Girard déclare que la pièce « estoit en estat d'estre [mise] au jour dès l'année 1650 ». Une telle affirmation nous semble plausible, comme elle l'est aux yeux de Lancaster⁴³, dans la mesure où les autres pièces de Prade datent des années quarante, et où la tragédie d'*Arsace* avait été annoncée dans *Le Parasite Mormon*⁴⁴ paru en 1650, soit douze ans avant la première représentation de notre pièce⁴⁵.

Nous pouvons trouver dans ce détail – l'affirmation de Girard – l'une des raisons de l'insuccès d'*Arsace*. En effet, étant donnée l'évolution rapide du théâtre à l'époque de notre auteur, on comprend que le public de 1662 avait peu de chances de louer une pièce qui avait déjà douze ans, et dont l'auteur lui-même s'était refusé à la représentation. Par ailleurs, les comptes tenus par La Grange nous permettent de conclure, à l'instar d'Antoine Adam, qu'« au Palais-Royal, les tragédies n'obtenaient qu'un succès médiocre⁴⁶ » ; seulement cinq tragédies y furent représentées entre 1662 et 1666, l'Hôtel de Bourgogne étant alors le lieu de prédilection pour ce genre⁴⁷.

40 Jean Le Royer de Prade, *La Victime d'Etat, ou la Mort de Plautius Silvanus, preteur romain*, Paris, Pierre Targa, 1649, V, 6, p. 82.

41 La Grange, *Registre*, archives de la Comédie-Française, Paris, J. Claye, 1876, p. 48-49.

42 B. Van Hollebeke, « Étude sur Molière. Molière et ses contemporains dans le Misanthrope... », *La Revue trimestrielle*, vol. 34, 1862, p. 309 : « Mais parmi toutes ces allusions, perdues pour nous, le temps n'en a épargné qu'une seule, celle qui nous montre, dans le mystérieux Timante, Saint-Gilles, l'antagoniste de la Fontaine. »

43 H. C. Lancaster, *op. cit.*, p. 461.

44 Abbé F. de La Mothe Le Vayer, *Le Parasite Mormon*, s. l., s. n., 1650, p. 144.

45 Mais il est impossible, contrairement à ce qu'affirme l'avis au lecteur, que « Rotrou [...] ait publié dès l'année 1653, l'estime » qu'il en faisait, puisqu'il était déjà mort depuis 1650.

46 Antoine Adam, *Histoire de la littérature française du XVII^e siècle*, t. II, Paris, Albin Michel, 1996, p. 612.

47 H. C. Lancaster, *op. cit.*, p. 431.

Analyse de l'œuvre

Résumé de l'action

Acte I : La pièce s'ouvre au milieu d'un dialogue entre Artaban, roi des Parthes et le Seigneur Vologese, par lequel on apprend que le roi veut léguer son royaume à un de ses deux fils. Tous deux peuvent prétendre au royaume : Pharasmane est l'aîné, mais son père n'était pas encore roi à sa naissance, tandis qu'Arsace est né sous le règne de son père (scène 1). Le roi veut aussi donner celui qu'il fera roi en mariage à Araxie, la fille aînée de son prédécesseur d'Artaban, et l'autre à sa sœur, Médonie (scène 2). Araxie veut choisir Arsace et le confie à sa sœur (scène 3). Médonie, conduite par sa soif du pouvoir, a feint de les aimer tous les deux pour se rapprocher de celui qui sera roi. Elle avoue avoir plus de sentiments pour Pharasmane mais veut que son ambition, et non son cœur, la dirige vers celui qui sera couronné (scène 4). Pharasmane déplore le choix que doit faire Araxie car il estime que les alternatives lui sont contraires : l'une à son désir, car étant roi il devra abandonner Médonie, l'autre à son ambition, puisqu'épousant Médonie il sera réduit au rang de sujet. Mais Pharasmane est lui aussi mû par la soif du pouvoir et prêt à séduire Araxie pour arriver à ses fins. Lorsqu'il apprend de la bouche de son amante que le choix d'Araxie penche vers Arsace, il veut commettre un fratricide. Médonie tente de l'en dissuader en s'engageant à user de ses charmes auprès d'Arsace pour qu'il refuse le choix d'Araxie, mais en vain (scène 5). Pharasmane menace donc Arsace, l'accusant d'être heureux d'avoir pu lui ravir la couronne, et lui assurant que les Parthes ne voudront pas qu'il soit couronné à la place de son aîné (scène 6). Arsace, contrairement à Médonie et à Pharasmane, ne tolère pas que l'ambition règne sur son cœur, épris de Médonie, et demande à celle-ci d'aller dire à Araxie qu'il refuse la couronne ainsi que sa main (scène 7).

Acte II : En les rapportant à sa sœur, Médonie transforme les propos d'Arsace et lui fait dire qu'il veut qu'Araxie achète son amour en lui offrant davantage de pouvoir (scène 1). Après avoir entendu cela, Araxie croise Arsace et lui apprend qu'elle prévoit de le faire couronner sans lui donner sa main, et de se donner la mort. Arsace est alors partagé entre la pitié qu'il éprouve pour Araxie et son amour pour Médonie, et va trouver son frère (scène 2). Araxie, furieuse et désespérée, veut se venger (scène 3 et 4). Elle appelle Pharasmane, dont elle sait qu'il veut régner et croit qu'il l'aime, pour lui faire accomplir son désir de vengeance. Pharasmane demande à Araxie de lui donner la mort ; il lui affirme qu'il ne pourrait la voir dans les bras d'Arsace ni voir son frère régner à sa place. S'en suit un quiproquo qui sera central pour la suite de la pièce : Araxie répond en lui ordonnant de tuer Arsace ; elle revient ensuite sur cette décision, mais Pharasmane ne l'entend pas car il sort au moment où elle se ravise, et revient sans avoir entendu qu'elle avait changé d'avis (scène 5). Pharasmane prévoit donc un fratricide (scène 6). Lorsqu'Arsace s'adresse seul à son frère en lui proposant qu'ils s'allient pour tenter de convaincre leur père de rester roi, Pharasmane lève son poignard sur lui pour accomplir ce qu'il croit être la volonté d'Araxie ; Arsace se défend (scène 7). Le roi arrive au moment où ses deux fils sont aux prises, et est incapable de déterminer lequel des deux a porté en premier la main sur l'autre. Il tente de trouver l'assassin en écoutant leurs défenses, mais les deux argumentent si bien – Pharasmane en mentant – qu'il reste dans le doute. Il finit par les accuser tous les deux de leur désunion, et ordonne au capitaine des Gardes de les enfermer en attendant de connaître le coupable (scène 8). Mais après avoir pris congé de ses fils, le roi confie à Vologese qu'il pressent l'innocence d'Arsace et veut s'employer à la faire éclater (scène 9).

Acte III : Araxie apprend la tentative de fratricide de Pharasmane ; elle l'accuse d'avoir feint de ne pas l'entendre lorsqu'elle était revenue sur son ordre et d'avoir tenté volontairement ce crime. Pharasmane affirme au contraire avoir commis cet acte en sacrifiant son amour fraternel pour contenter le désir de vengeance de la princesse, mais

celle-ci ne le croit pas, et lui reproche d'avoir accompli sa volonté alors qu'elle était manifestement irraisonnée. Cependant, elle refuse d'accuser publiquement Pharasmane et de résoudre ainsi l'enquête du roi, car elle redoute qu'en l'accusant, on pense qu'elle cherche seulement à innocenter celui qu'elle aime. Pharasmane, qui se doute des feintes de Médonie, veut en savoir davantage (scène 2). Médonie apprend à Pharasmane que le Conseil a décidé d'organiser un duel entre les deux suspects dont le vainqueur sera élu roi et le vaincu désigné coupable (scène 3). Arsace, au courant de cette décision, parle à son frère et lui propose de désobéir à l'arrêt du Conseil et de renoncer à un tel combat, certain que le roi sera touché par ce refus. Mais Pharasmane refuse, reconnaissant Arsace comme son ennemi davantage que comme son frère, et voyant en ce duel la garantie de son succès (scènes 4 et 5). Scène 6 : Araxie tente elle aussi de persuader le roi de révoquer la décision du Conseil, qu'elle trouve cruelle. Le roi se laisse convaincre par le discours d'Araxie, mais demande d'abord à voir ses fils : il compte secrètement sur le refus d'Arsace de participer à ce combat, ce qui lui fera voir qu'il est innocent (scène 7). Il feint alors de maintenir le duel, mais Pharasmane en entendant cela fait mine de ne pas vouloir combattre son frère, devinant la pensée de son père. Le roi, n'arrivant pas à deviner lequel des deux dit vrai, rentre dans une colère noire et menace de les déshériter s'il ne parvient pas à reconnaître le coupable (scène 8). Sous les conseils de Vologese, le roi imagine une nouvelle ruse pour découvrir la vérité ; il prévoit de promettre à Pharasmane la couronne et la main d'Araxie, et de lui demander de punir Arsace en le mettant à mort, pour voir sa réaction et celle d'Arsace et deviner leurs sentiments (scène 9).

Acte IV : Le roi demande à Araxie de nommer le coupable ; la princesse répond qu'elle ne peut le nommer à la place du roi, qu'il doit chercher en lui-même son véritable fils en faisant confiance à ses sentiments, affirmant que si le roi ressent plus d'estime pour l'un de ses deux fils, cette préférence est la preuve que ce fils a davantage de vertu. Elle se doute que sa préférence est pour Arsace, son amant. Le roi consent alors à choisir celui qu'il préfère, puis Araxie annonce à Arsace qu'il va être couronné (scène 2). Pharasmane, ne supportant pas la perspective d'être assujéti à son frère, lui demande de le tuer si le roi lui donne son règne, ce qu'Arsace refuse, invoquant sa grandeur d'âme (scène 3). Mais contre toute attente, Médonie apprend aux deux frères que le roi a choisi Pharasmane – il s'agit en fait de la réalisation du plan du roi prévu à l'acte précédent. Apprenant cela, Pharasmane promet à son frère de partager le trône avec lui ; et annonce le double mariage qui les unira. Arsace est étonné mais heureux de cette magnanimité soudaine. Mais Médonie demande à Arsace un répit avant d'accepter de l'épouser, répit qu'Arsace voit comme le mépris de son amour. Médonie lui avoue en effet que puisque son père ne l'a pas élu roi, elle ne peut lui donner sa main, et que le considérant comme celui qui a voulu attenter aux jours de son frère puisque le roi en élisant l'un désigne l'autre comme criminel, elle ne peut aimer un coupable même si son frère lui accorde la grâce. Arsace ne croit pas en la fausse magnanimité de Médonie et regrette d'avoir refusé les feux d'Araxie (scène 4). Puis Médonie et Pharasmane se retrouvent et Médonie lui reproche de se laisser contraindre par les lois du rang et d'accepter d'épouser Araxie au lieu d'elle-même ; Pharasmane, qui n'est pas dupe de l'honnêteté de Médonie, lui répond qu'elle feint de l'aimer pour être reine, ce qui laisse Médonie désespérée et furieuse de se voir délaissée par les deux personnes par qui elle aurait pu régner (scène 5). Le roi arrive et suivant son plan, demande à l'aîné d'ordonner la mort de son frère pour le punir (scène 6). Mais Pharasmane se doute du projet de son père et prévoit de ne pas laisser éclater sa haine, et de continuer à mépriser Médonie afin qu'elle se détourne de lui, pour pouvoir enfin obtenir la gloire d'être couronné et d'épouser la Princesse Araxie (scène 7).

Acte V : Arsace revient vers Araxie et lui offre les feux qu'il lui avait refusé. Araxie est interrompue dans son trouble par la venue de Vologese, qui lui annonce que venant de la part du roi dire à Médonie qu'elle épousera Arsace, il l'a trouvée poignardée aux pieds de

Pharasmane lui aussi ensanglanté. Vologese dit encore que Médonie a succombé à sa blessure contrairement à Pharasmane resté muet quant à l'auteur de cet assassinat. Araxie apprend alors que le roi soupçonne Arsace, croyant qu'il s'agit de sa réaction à l'annonce du règne de son frère. Le roi pense que Pharasmane se tait pour protéger son frère, puisqu'il a demandé à le voir son successeur. Il avoue à Arsace l'avoir chéri, mais désormais convaincu de sa trahison, il le condamne à mort. Araxie intervient en vain pour tenter de raisonner le roi, aveuglé par sa colère. Puis c'est au tour de Vologese de clamer l'innocence d'Arsace : il témoigne avoir entendu les dernières paroles de Médonie, qu'il croyait morte mais qui ne l'était pas encore. Celle-ci lui a avoué avoir résolu la mort des deux fils, et avoir poignardé Pharasmane qui s'est défendu et l'a à son tour blessée. Après l'annonce de cette nouvelle qui résout le crime, Pharasmane arrive devant tous l'épée à la main pour tenter de tuer Arsace, mais le roi le retient. Tombant, il renonce à son projet. Son père l'accuse alors de sa perfidie et Pharasmane avoue ses forfaits, mais regrette seulement d'avoir manqué son attaque et provoque le roi en lui disant qu'il ne peut le punir puisqu'il est déjà sur le point de rendre l'âme. Le roi veut alors sacrer Arsace devant son frère mourant pour rendre sa justice, mais Pharasmane ouvre sa blessure pour éviter de voir Arsace roi de son vivant, et refuse que les gardes l'emportent pour troubler son père et son frère par sa vue ; avant d'être emporté, il prédit que le règne d'Arsace apportera la discorde entre un père et son fils. Le roi demande alors à Arsace et à Araxie qu'ils lui accordent du temps pour se relever de sa tristesse avant de célébrer leur mariage et leur règne.

Les sources

Comme l'indique l'avis au lecteur,

Le sujet d'*Arsace* est tiré du 42^e livre de Justin, où il dit qu'Artaban septième Roy des Parthes succéda à son neveu Phradate.

À l'instar de nombreuses tragédies de l'époque classique, *Arsace, roy des Parthes* puise son sujet dans l'histoire antique, celle du V^e siècle avant J.-C. Prade s'est en effet appuyé sur quelques mots extraits du livre XLII de l'*Abrégé des Histoires Philippiques de Trogue Pompée*. Cet abrégé, écrit par l'historien romain du II^e siècle Justin à partir des écrits de Trogue-Pompée qui vécut au premier siècle avant Jésus-Christ, retrace la destinée des Parthes, peuple perse situé en actuelle Turquie, et celle des Arsacides, nommée ainsi à partir du nom de leur fondateur, Arsace. Il y est en effet écrit qu'« Artaban, oncle paternel de Phrahate, fut fait roi à sa place⁴⁸. »

Le nom d'Arsace en est tiré, puisque nous pouvons lire, au livre XLI de ce même *Abrégé*, qu'après le soulèvement des Parthes contre Séleucus – que l'on peut rapprocher de la ville où se passe l'action, Séleucie – Arsace a repris le pouvoir et fondé la dynastie parthe des Arsacides⁴⁹. De même, l'indécision du roi qui doit choisir son successeur semble s'inspirer d'une phrase de Justin où il est dit que « Le roi Orode avait du mal à choisir qui allait lui succéder : « de ses trente fils, il ne savait lequel il devait destiner au trône⁵⁰ ». Toutefois, comme le dit Charles Mazouer dans *Le Théâtre français de l'âge classique*,

Les embellissements et l'invention peuvent aller loin, jusqu'à la relégation, voire à l'effacement du contexte historique réel⁵¹.

48 Justin, *Histoire universelle extraite de Trogue Pompée*, trad. Jules Pierrot et E. Boitard, Paris, C. L. F. Panckoucke, 1833, t. 2, XLII, p. 301.

49 « Tel fut le respect des peuples pour Arsace, qu'ils ont donné depuis le nom d'Arsace à tous leurs rois. » (*ibid.*, XLI, p. 293).

50 *Ibid.*, XLII, p. 309.

51 Charles Mazouer, *Le Théâtre français de l'âge classique*, t. II, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 257.

L'intrigue a été inventée comme le précise l'avis au lecteur, tout en défendant la part de vérité qui y est conservée :

[...] l'histoire en est plutôt estendue que contredite [...] si l'on y représente Pharasmane si criminel, ce n'a pas été sans fondement, puisque le même Justin témoigne qu'il étoit ordinaire aux Parthes d'avoir des Rois Parricides⁵².

De telle sorte qu'en dehors de la référence à la succession de Phrahate évoquée explicitement par Justin, et de l'allusion à la cruauté de certains princes parthes, Prade revendique s'être éloigné de sa source pour donner libre cours à son récit. Il ne dit pas s'être inspiré d'autres livres de l'abrégé de Justin, mais peut-être l'avait-il lu intégralement, car la situation dans laquelle se trouvent Pharasmane et Arsace – qui prétendent tous deux au pouvoir, l'un se prévalant de son droit d'aînesse, l'autre prétendant au pouvoir comme étant né sous le règne du père tandis que celui-ci n'était pas encore roi à la naissance de l'aîné –, est semblable à une situation évoquée dans le livre II, celle de deux fils de Darius dont la rivalité politique est due aux mêmes raisons invoquées au début d'*Arsace* :

Bientôt la mort frappa Darius [...] il laissait plusieurs enfans nés, les uns avant, les autres depuis son avènement à l'empire. Artémène, l'aîné de tous, alléguait pour titre à la couronne, le privilège de sa naissance, droit naturel consacré par tous les peuples. Xerxès, son frère, voulait qu'on décidât le différent, non d'après l'ordre, mais d'après les circonstances heureuses de leur naissance. Selon lui, Artémène était le fils aîné de Darius, mais de Darius encore sujet ; lui, au contraire, était le premier né du roi [...]⁵³

Cependant, outre l'œuvre de Justin citée par Prade, ce dernier pourrait s'être inspiré de pièces antérieures à *Arsace* dans lesquelles les mêmes sujets sont traités, comme la question des lois de succession, ainsi que la rivalité entre deux frères. En effet, ces sujets ont été abordés dans une tragi-comédie de Magnon, *Artaxerce*, jouée par la troupe de Molière en 1644 soit dix-huit ans avant *Arsace*⁵⁴. Dans *Artaxerce*⁵⁵, dont la source est un texte de Plutarque⁵⁶ et qui s'inspire d'une pièce de Boisrobert⁵⁷, le roi Artaxerce a deux fils dont l'un, comme Pharasmane dans *Arsace*, se présente comme le rival de son frère. Du texte de Plutarque, dans lequel le fils d'Artaxerce invoque les lois perses lui permettant en tant qu'aîné de demander la main d'Aspasie, lois qui ne conviennent guère au roi forcé de céder son amour pour Aspasie à son fils, Magnon a conservé le thème des opinions divergentes quant au respect de la loi. Si au XVII^e siècle, le respect des lois était un thème courant dans le genre de la tragédie classique, c'est davantage l'évocation, au début de la pièce de Magnon, de la situation vécue par Pharasmane et Arsace qui nous conduit à voir en *Artaxerce* une possible source d'inspiration pour Prade. En effet, comme *Arsace*, *Artaxerce* de Magnon commence par un dialogue au cours duquel le roi évoque l'aspiration de ses fils à régner – « Mes fils briguent toujours le trône de l'Asie » (v. 3) – ainsi que sa volonté de céder son royaume à l'un d'eux, avant de présenter l'origine du conflit entre ses fils, en mentionnant son propre sort partagé par son fils aîné Darie. Or ce sort⁵⁸ est

52 Justin, *op. cit.*, p. 309 : « Mais le destin des Parthes, dont le trône est presque toujours occupé par des rois parricides. ».

53 *Ibid.*, t. 1, II, p. 65.

54 H. C. Lancaster, *op. cit.*, p. 461-462 : « Moreover, the question whether a king's oldest son should succeed, rather than the oldest among those born to him after he became king, is not Prade's invention, for it had already been used by Magnon, who had taken it from Plutarch ».

55 Jean Magnon, *Artaxerce*, tragédie, Paris, chez Cardin Besogne, 1645, Bibliothèque de l'Arsenal [Rf : 6479].

56 Plutarque, *Vie d'Artaxerxès*, dans *La vie des hommes illustres*, éd. Gérard Walter, trad. J. Amyot, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1951, t. II, p. 955-957.

57 François Le Métel de Boisrobert, *Le Couronnement de Darie*, Paris, Toussaint Quinet, 1642.

58 *Artaxerce*, v. 22-32 :

Mon père fut fait roi par un commun suffrage :

La Perse me vit né dans le premier état,

Mon frère vit le jour dans ce nouvel éclat,

Parisate en tira l'avantage de Cire,

exactement identique à celui de Pharasmane dans la tragédie de Prade. Cependant, dans *Artaxerxe*, la querelle au sujet de la succession est résolue dès la scène 4 de l'acte I par le choix du roi qui nomme Darie comme son successeur. Ainsi contrairement à *Arsace*, elle ne constitue pas le sujet ni l'obstacle principal de l'intrigue mais n'en est que le point de départ, conformément au récit plutarquien.

Le titre

Le titre de la pièce semble désigner le personnage d'Arsace comme le héros principal de la pièce. Cependant, il se range parmi les personnages les moins prolixes de la pièce : sur un total de trente-neuf scènes, il ne prend la parole que dans douze scènes, et prononce moins de 172 vers sur 1694, ce qui le rapproche, sous l'aspect de la répartition des vers, de Vologese, qui s'exprime le moins conformément à son statut de personnage secondaire. Arsace semble ainsi s'apparenter aux « héros rares », d'après la classification de Jacques Scherrer, mais aussi au cas qu'il décrit en ces termes :

La rareté du héros risque en effet d'être liée à une certaine passivité et de faire apparaître son rôle comme moins important que celui d'autres personnages moins prestigieux, mais plus déterminés⁵⁹.

En effet, l'intrigue est surtout conduite par les personnages fourbes que sont Pharasmane et Médonie, et par le roi qui prévoit le sort de ses fils avec l'aide d'Araxie et de Vologese, ce qui laisse peu de place à la parole du futur roi.

Mais outre la question de l'apparition du héros, un tel titre fait référence au dénouement et nous pouvons penser qu'il s'agit d'une allusion à l'histoire de Justin dont le sujet de la pièce est tiré, puisqu'il y a bien eu un Arsace roi des parthes et fondateur de la dynastie des Arsacides. Cette allusion au règne d'Arsace, alors que toute l'action gravite autour du choix d'un successeur, révélé seulement au dénouement, semble également témoigner de la manière dont Prade a composé sa pièce. Le titre peut en effet nous faire supposer que l'auteur est parti de la fin pour remonter au début de l'intrigue – puisque Arsace n'est choisi comme « roy des Parthes » qu'au dénouement – et qu'il a déroulé les péripéties de telle sorte que le dénouement apparaisse comme la conséquence des décisions et des passions des personnages tandis qu'en réalité le dénouement préexiste à l'action, comme le dit Georges Forestier dans *Passions tragiques et règles tragiques*⁶⁰. Selon le processus dit classique de création d'une tragédie, le sujet de notre pièce est donc contenu dans son titre : à partir du dénouement que constitue le choix, par un roi, de son second fils comme successeur, l'action se construit. Il s'agit bien, comme l'indique G. Forestier, de l'élément qui constitue une « matrice à partir de laquelle le dramaturge va reconstruire à rebours une action⁶¹ ». Toutefois, contrairement à certaines pièces du XVII^e siècle dont les sources historiques constituent les dénouements à partir desquels l'action est déroulée, la phrase de Justin citée dans l'avis au lecteur ne correspond pas au dénouement de la pièce mais n'offre qu'un contexte historique, un point de départ à partir duquel Prade a créé un enchaînement de causes et d'effets.

Qui sous cette couleur prétendit à l'Empire,
Qu'il était fils de roi, moi celui d'un sujet.
Mes enfants aujourd'hui raniment ce projet,
Si Darie étant né du vivant de mon père
Le voit renouvelé du côté de mon frère,
Puis qu'Ochus qui m'est né depuis que je suis roi
Forme le différent que Cire eut contre moi :

59 La Dramaturgie du théâtre classique en France, Paris, Nizet, 1986 [1^{re} éd. 1950], p. 29.

60 Georges Forestier, *La Tragédie française. Passions tragiques et règles classiques*, Armand Colin, « coll. U », 2010, p. 205.

61 *Ibid.*, p. 204.

Un sujet hautement tragique

En mettant en scène un affrontement entre deux frères qui mènera l'un à vouloir tuer l'autre, Prade a choisi une intrigue qui incarne hautement le tragique : la tentative de fratricide accomplie par Pharasmane n'est pas sans rappeler le frontispice pour l'édition collective des *Tragédies de Racine* de 1675 que Georges Forestier a commenté et décrit dans son traité sur la tragédie⁶² comme représentant l'allégorie de la tragédie au dessus de deux frères en proie à une lutte mortelle, censée faire naître les sentiments de pitié et de crainte, suivant le chapitre XIV de la *Poétique* d'Aristote qui expose le principe de la tragédie. L'action d'Arsace correspond en effet au « surgissement des violences au cœur de l'alliance »⁶³ propre à éveiller frayeur et pitié chez le spectateur : le conflit d'intérêt entre deux frères conduisant à un fratricide manqué s'apparente bien aux « événements extraordinaires » qui selon G. Forestier, qui commente la Préface d'*Héraclius* de Corneille⁶⁴, sont aptes à produire ces deux émotions propres au genre tragique.

Comme le dit Charles Mazouer en résumant *Arsace*⁶⁵, « les ambitions et les intérêts amoureux se croisent en une querelle fratricide ». En effet, le début de la pièce indique un entrelacement entre une intrigue politique et une intrigue amoureuse, puisque le roi demande à Araxie de choisir pour roi celui qu'elle veut épouser :

Ne pouvant me résoudre à vous donner Arsace,

Ny Pharasmane aussi, vous choisirez demain

A qui des deux offrir et l'empire et la main (v. 84-86)

Au départ, le choix du successeur dépend donc uniquement des sentiments de la Princesse. Toutefois, dans *Arsace*, l'intrigue politique prend une telle importance que l'intrigue amoureuse s'en trouve amoindrie, et l'expression des sentiments amoureux semble pouvoir se réduire dans la personne d'Araxie, dont la fureur contre Arsace provient de son amour déçu. Les autres personnages expriment rarement leur amour, mûs par leur désir de régner. Mais les conflits tragiques qui opposent la raison d'État et l'amour d'une part, ou des passions entre elles – ici l'ambition contre l'amour – ressortent de la pièce, notamment à travers le personnage de Médonie qui voudrait commander à sa raison de diriger son cœur vers le futur roi :

Je dois aimer celui qui sera couronné (v. 170)

L'emploi d'un verbe injonctif manifeste par ailleurs le conflit intérieur du personnage qui souhaite faire dépendre ses sentiments de son ambition.

Arsace, roy des Parthes face aux règles classiques

Une action invraisemblable ?

À l'époque de notre pièce, la vraisemblance s'impose comme un critère indispensable de la tragédie, qui sert l'adaptation de la pièce au public. Comme le rappelle Jacques Scherer dans *La Dramaturgie classique en France*, « l'exigence de vraisemblance est l'une des plus importantes de l'esthétique classique⁶⁶ ».

Arsace, roy des Parthes, traite d'un sujet qui peut entrer dans la catégorie du « vraisemblable extraordinaire » tel que l'a distingué Aristote dans sa *Poétique* et que Richelet résume ainsi dans son Dictionnaire : « quant au vraisemblable rare, on entend aisément que c'est celui qui arrive rarement et contre les apparences, mais dont on a vû [*sic*] des exemples qui le

62 *Ibid.*, p. 314-315.

63 Aristote, *Poétique*, 14, 1453b, p. 19-21.

64 G. Forestier, *op. cit.*, p. 123.

65 C. Mazouer, *Le Théâtre français de l'âge classique*, *op. cit.*, t. II, p. 255.

66 J. Scherer, *op. cit.*, p. 367.

rendent possibles⁶⁷ ». En effet, le fratricide appartient à ces faits qui arrivent rarement mais dont l'histoire a donné des exemples, et l'appui d'*Arsace* sur l'*histoire universelle* de Justin permet à notre auteur d'inventer ces péripéties et que celles-ci soient croyables.

Toutefois, selon le jugement de Lancaster dans *A History of French Dramatic literature in the XVIIth century*, dans *Arsace*, à trois moments, l'action contrevient à cette règle de vraisemblance.

En premier lieu, le quiproquo qui a lieu à la cinquième scène de l'acte II ne semble pas vraisemblable. Lancaster n'énonce pas les raisons de cette invraisemblance, mais nous pouvons supposer qu'il l'a déduit de l'aspect assez artificiel, surfait, de cet épisode constitué par la sortie de Pharasmane juste avant qu'Araxie ne revienne sur sa décision de commander le meurtre d'*Arsace*, et par son retour non remarqué quelques vers plus loin, épisode majeur puisqu'il déclenche « le crime », la tentative de fratricide. Si en pratique, dans l'ordre de la représentation, le jeu de l'acteur tragique tel qu'il existait au XVII^e siècle – à savoir la position des acteurs face au public, ne se tournant pas l'un vers l'autre –, un tel quiproquo est adapté à la dramaturgie de l'époque de la pièce, il est cependant peu probable, en réalité, qu'une telle situation ait pu se produire. Or, pour respecter l'exigence de vraisemblance, comme l'explique l'abbé d'Aubignac dans *La Pratique du Théâtre*, il convient que les choses se passant sur scène soient considérées comme « véritablement arrivées, ou ayant dû arriver⁶⁸ ». Au troisième acte, le spectateur apprend que le quiproquo censé être à l'origine du « crime », ne l'était pas vraiment, puisque Pharasmane avoue avoir feint de ne pas entendre les paroles d'Araxie revenant sur son ordre :

Et bien vous le voulez, pour immoler *Arsace*,

Oùy je fermay l'oreille à l'arrêt de sa grace. (III, 1, v. 663-664)

En faisant dire à son personnage qu'il avait bien entendu les mots de la princesse et que sa sortie de scène était « calculée », l'auteur d'*Arsace* semble avouer que le quiproquo n'aurait pas pu véritablement arriver. Prade a-t-il prévu qu'on lui reprocherait l'invraisemblance du quiproquo et inventé ce revirement afin de rétablir la vraisemblance ? Quoi qu'il en soit l'épisode déclencheur de la pièce, à partir duquel choisir un successeur implique de choisir un coupable, est fondé sur un leurre.

Ensuite, deuxième invraisemblance, située cette fois sur le plan de la psychologie du héros : Lancaster note qu'il est invraisemblable qu'*Arsace* se tourne si rapidement de Médonie vers Araxie⁶⁹. Il peut s'agir d'une « invraisemblance invisible⁷⁰ » au public du XVII^e siècle, qui ne se demande pas si cela est vraisemblable, étant pris dans le feu de l'intrigue. C'est ainsi que Jacques Scherer les analyse en prenant l'exemple de la *Médée* de Corneille et en y évoquant l'aspect peu réaliste voire fantaisiste de la psychologie qui y est développée, s'appuyant sur le caractère « fort imprécis » de Jason qui passe d'un sentiment à un autre : de l'indifférence à l'amour pour la princesse, puis à la haine de Médée. De même, la rapidité avec laquelle *Arsace* change l'objet de son amour est déconcertante, surtout pour un personnage dont le rôle de héros implique qu'il soit constant dans ses actes comme dans ses sentiments.

Enfin, toujours dans l'ordre de la psychologie des personnages, Lancaster a émis une critique concernant la règle d'adaptation de la pièce à son public, au sujet du caractère meurtrier de Médonie, révélé par l'intermédiaire de Pharasmane au dénouement, auquel le spectateur ne serait pas préparé⁷¹. Cette critique semble recevable, dans la mesure où

67 « Vraisemblable », Pierre Richelet, *Dictionnaire de la langue française, ancienne et moderne*, t. 2, Lyon, Pierre Bruyset-Ponthus, 1759.

68 François Hédelin d'Aubignac, *La Pratique du théâtre*, Paris, Antoine de Sommaville, 1657, p. 43.

69 H. C. Lancaster, *op. cit.*, p. 462 : « Médonie's murderous state of mind is insufficiently prepared for ».

70 J. Scherer, *op. cit.*, p. 373.

71 H. C. Lancaster, *op. cit.*, p. 462.

Médonie tente de calmer la fureur mortelle de Pharasmane en lui conseillant (v. 220-221) de ne pas céder à l'ardeur de son ressentiment. On ne s'attend pas à ce que son ambition déçue finisse par se concrétiser en un acte assassin envers Pharasmane, car tout au long de la pièce son caractère s'affirme comme celui d'une femme prête à toutes les manipulations pour arriver à ses fins, mais non comme celui d'une meurtrière. Toutefois, son désir de vengeance est annoncé dès la scène 5 de l'acte IV (v. 1299-1302), ce qui rend moins soudaine la découverte, au dernier acte, de l'accomplissement de ce désir de vengeance. De plus, le changement progressif du caractère de Médonie de l'infidélité et la fourberie à la vengeance meurtrière est préparé par l'intrigue, puisque c'est le cours des événements, par lesquels Médonie perd les faveurs d'Arsace et de Pharasmane, qui conduit Médonie à se résoudre à cet acte sanglant en faisant naître en elle des sentiments d'humiliation et d'impuissance.

Le lieu et le temps

Nous passons sur les règles de temps et de lieu puisqu'à l'époque de notre pièce ces règles n'étaient plus remises en cause. Le lieu qu'indique la didascalie initiale, à savoir « à Séleucie, dans le palais d'Artaban » correspond à un espace relativement ouvert quoique conventionnel, conformément à l'action centrée autour de la figure centrale du roi Artaban dont dépend le sort de ses deux fils, ce qui permet à Prade de s'adapter aux besoins de la dramaturgie et d'y faire circuler tous les personnages, sans toutefois se libérer de toutes contraintes, comme le rappelle la définition que donne Jean-Yves Vialleton du lieu dans sa thèse, à savoir un « paramètre définissant l'espace d'une relation et donc des règles de comportement⁷² ». C'est le roi qui règle les entrées et les sorties des personnages par ses ordres donnés au Capitaine des Gardes, et Prade le fait renvoyer Pharasmane, dont la présence sur scène, au dénouement, pourrait finir par contrevenir à la bienséance étant donnée l'évocation de sa blessure sanglante et la violence de ces propos. Les décisions du Conseil sont prises en dehors de la scène et rapportées par les personnages, et la bienséance oblige à ce que le spectateur ne soit pas témoin du double assassinat de Pharasmane et Médonie, rapporté par les propos de Vologese au dernier acte. Du reste, le « palais d'Artaban » évoque une place peu définie et aussi peu précise que l'est l'unique indication spatiale, donnée par Pharasmane au moment crucial de la tentative de fratricide, lorsqu'il désigne l'endroit où il se trouve en évoquant un « lieu fatal », où « nul témoin ne [l]'éclaire » (v. 443).

Quant aux indications temporelles, elles sont trop rares pour qu'on puisse en conclure la durée exacte de l'action, mais on peut supposer à partir des vers finals prononcés par le roi que cette dernière est rapide : le roi demande à Pharasmane et à Araxie de lui donner « tout ce jour » pour vaincre sa tristesse (v.1692) En effet, s'il reste encore « tout [le] jour » au roi, cela suppose que tous les événements qui constituent la pièce se sont déroulés en une matinée, en tout cas en bien moins de vingt-quatre heures.

Une action unifiée

L'action est parfaitement unifiée dans *Arsace*. Elle se concentre autour du problème initial posé par le choix du successeur d'Artaban, et les péripéties s'enchaînent jusqu'au dénouement du problème. Le fratricide manqué qui a lieu à l'acte II constitue le ressort principal de l'intrigue, à partir duquel les personnages élaborent chacun des projets pour arriver à leurs fins, le roi pour déterminer un coupable, Pharasmane pour que sa culpabilité échappe à la vue de son père. Ainsi cette tentative de meurtre, plutôt que de se présenter comme un nouveau nœud sans lien avec le début de l'intrigue, apparaît comme

72 Jean-Yves Vialleton, *Poésie dramatique et prose du monde. Le comportement des personnages dans la tragédie en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 43.

un événement qui étaye le problème initial en le déplaçant sur le plan d'un procès : la question du choix entre deux fils demeure, et s'augmente de celle de la culpabilité d'un de ces fils.

Un dénouement de tragédie ?

Conformément aux exigences classiques, le dénouement d'*Arsace* est rapide et se joue sur le dernier acte. Il est amené de manière assez artificielle, par un acte extérieur, à savoir le « coup de théâtre » que constitue la découverte, par Vologese, que Médonie n'est pas morte et qu'elle a avoué son forfait, ce qui permet de changer l'avis du roi qui, après avoir cru Arsace coupable du meurtre de Pharasmane, a la preuve qu'il est innocent et qu'il peut être nommé roi. Prade, à l'instar des dramaturges de son temps, s'est emparé du retournement de situation que constituent ici les révélations, entrecoupées, de Vologese quant au double crime de Pharasmane et de Médonie pour aboutir à la résolution des nœuds. En effet, la première déclaration de Vologese, à la scène 3 de l'acte III, retourne une première fois la situation en apportant au roi une preuve apparente de la culpabilité d'Arsace, puis la situation se renverse à nouveau trois scènes plus loin, lorsque la seconde déclaration de Vologese, qui contient l'aveu de Médonie, permet de démentir la culpabilité d'Arsace, que le roi avait entre temps condamné à mort.

Qu'en est-il de la dernière tentative d'assassinat qui a lieu à la dernière scène, lorsque Pharasmane s'empare encore de son épée pour tenter d'accomplir le crime qu'il avait manqué à l'acte II ? Il ne s'agit pas d'une péripétie, si l'on suit la définition qu'en donne Jacques Scherer dans *La Dramaturgie classique en France*, à savoir un « événement imprévu qui modifie la situation psychologique des héros, qui ne figure ni dans l'exposition ni dans le dénouement, et qui est susceptible de se retourner⁷³ ». L'acte de Pharasmane n'implique pas de modification psychologique des héros même si il aurait pu conduire à la mort d'Arsace ; il s'agit là d'un élément de surprise, d'un dernier revers de l'action qui permet d'asseoir la posture de Pharasmane, dont la dernière tentative de meurtre, alors même que sa mort est arrêtée, est le signe ultime de sa fureur extrême, en même temps qu'elle maintient le spectateur en haleine jusqu'à la fin de la pièce. En effet, la menace qui pesait sur le couronnement d'Arsace depuis la scène fatale de l'acte II où le roi doit trouver un coupable et le punir, pèse désormais – et pour la seconde fois – sur sa propre vie toujours à cause de son frère : le sort du héros est ainsi menacé jusqu'au dernier moment, jusqu'à ce que Pharasmane, celui par qui la menace est arrivée, quitte la scène.

À l'époque de notre pièce, et depuis les années 1640, sous l'influence de la tragi-comédie – genre auquel s'est d'ailleurs essayé notre auteur en écrivant *Annibal* –, les tragédies peuvent avoir un dénouement heureux et même s'achever sur un mariage. Cependant dans *Arsace*, le dénouement se situe entre les deux alternatives, et n'est ni tout à fait malheureux, puisque le mariage et le couronnement d'Arsace y sont annoncés, ni parfaitement heureux puisque le Roi avoue sa tristesse d'avoir perdu son fils et reporte les réjouissances au lendemain en invoquant sa peine. Prade a peut-être voulu marquer, en employant l'artifice du chagrin du roi, la distinction d'*Arsace* avec le genre de la tragi-comédie, qui se termine nécessairement par une fin heureuse.

De plus, la réserve du roi, qui repousse le mariage et le couronnement, après les avoir annoncés (aux vers 1652-1654) est vraisemblable eu égard à la mort violente de son fils Pharasmane qui lui avoue sa haine et maudit sa famille. Le comportement du roi correspond à ce qu'on attendrait d'un roi qui se trouve en face de telles épreuves que sont la trahison d'un fils ainsi que l'expression de la haine exprimée directement, et de manière très virulente, à l'encontre du pouvoir paternel et royal. En effet, Pharasmane, après

73 J. Scherer, *op. cit.*, p. 438.

l'avoir maudit, va jusqu'à provoquer le roi son père en lui exprimant son regret de ne pas pouvoir se tuer à nouveau devant lui pour accentuer sa douleur (v. 1689-1690).

Sur le plan de la mise en scène, la vue de la blessure de Pharasmane, qu'il expose devant tous les personnages réunis dans la scène finale en l'ouvrant pour accélérer sa mort afin de ne pas assister au couronnement de son frère, mène le tragique à son apogée. Par ailleurs, cet élément qui ensanglante la scène a pu déplaire au public du Palais-Royal assistant à *Arsace*, puisque comme le rappelle Jacques Scherer, l'exigence des bienséances s'est rigidifiée après la Fronde tandis que les dramaturges de la première moitié du siècle n'hésitaient pas à exhiber de telles blessures, suivant « le goût pour [les] spectacles horribles⁷⁴ ». Comme le dit Georges Forestier, cette « manifestation scénique d'objets sanglants » est propre à rendre compte du dérèglement des passions⁷⁵.

L'expression de la tristesse du roi semble ainsi constituer un artifice par lequel Prade fait adhérer son personnage à la règle de bienséance, du moins à une certaine idée qui pourrait être répandue dans le public, selon laquelle il conviendrait à un roi d'observer un délai pour faire le deuil de son fils avant de célébrer un événement aussi réjouissant qu'un mariage.

Une structure judiciaire et un discours délibératif : la condamnation d'un crime

Le rôle du roi : un père juge

En tant que roi, le personnage d'Artaban, successeur de Phradate, semble assumer partiellement les trois rôles dont Corneille dit dans son *Examen de Clitandre*⁷⁶, qu'ils peuvent être représentés par toute personne d'autorité :

un roi [...] peut paraître sur le théâtre en trois façons : comme roi, comme homme et comme juge; quelquefois avec deux de ces qualités, quelquefois avec toutes les trois ensemble. Il paraît comme roi seulement, quand il n'a intérêt qu'à la conservation de son trône ou de sa vie, qu'on attaque pour changer l'État, sans avoir l'esprit agité d'aucune passion particulière [...]. Il paraît comme homme seulement quand il n'a que l'intérêt d'une passion à suivre ou à vaincre, sans aucun péril pour son État [...]. Il ne paraît enfin que comme juge quand il est introduit sans aucun intérêt pour son État ni pour sa personne, ni pour ses affections, mais seulement pour régler celui des autres [...].

Artaban est roi, mais il ne l'est plus pour longtemps : son pouvoir royal est remis en cause dès la scène d'exposition, par ses toutes premières paroles qui annoncent son désir de léguer sa couronne :

J'abandonne le Trône, et ne m'en prive pas;
Mes fils y regneront, et puis à trop attendre
Je pourrais en tomber, j'ayme mieux en descendre,

Sa fonction de roi doublée à celle de père n'est évoquée par lui-même qu'à deux reprises, à l'acte III (v. 973-974) ainsi qu'à l'acte IV :

Donnez pour mon repos en le faisant connoître,
Un fils à ma famille, à mon estat un maistre. (v. 1029-1032).

Ce rôle s'efface en effet derrière sa double fonction de père et de juge. Il énonce lui-même les devoirs qui lui incombent en tant que père d'un fils coupable : il doit régner en « bon pere, et juge rigoureux » (v. 593), ainsi qu'il le reconnaît lui-même, et cette problématique d'une double responsabilité transparait plusieurs fois à travers les propos d'Araxie qui

74 J. Scherer, *op. cit.*, p. 414-415.

75 G. Forestier, *op. cit.*, p. 8.

76 Pierre Corneille, examen de *Clitandre*, 1660, en ligne : www.theatre-classique.fr.

prévient le roi du danger « de manquer au devoir ou de Juge ou de pere » (v. 1043) ou qui rassure Arsace quant au choix de son père (v. 1079-1080). Le roi doit être juge équitable, mais il ne juge pas vraiment : il s'en remet d'abord à Araxie, puis au Conseil, quoiqu'il s'oppose à sa proposition de duel entre ses fils, et ne prétend y consentir qu'afin d'observer la réaction de ses fils pour pouvoir déterminer le coupable.

Avant que la tentative de fratricide ne le ramène à son devoir de justice contre son fils, Artaban confie son pouvoir et sa responsabilité de père et de roi à une femme, ce qui peut sembler étonnant dans la mesure où au XVII^e siècle le roi, rôle omniprésent dans le théâtre classique, incarne l'autorité, une autorité qui apparaît souvent dans les pièces de l'époque comme contraignante pour les héros. Ici, le roi représente à la fois un obstacle, pour celui qui se verra contraint d'obéir aux ordres royaux de son frère, et la garantie du succès et de la gloire pour celui qui va lui succéder ; le roi détient la Couronne et la foudre.

Ainsi, bien que le roi soit le personnage le plus présent sur scène et le plus bavard – ses vers occupent 30 % de la pièce⁷⁷ –, il apparaît comme une personne au caractère assez faible. Il élabore en vain des plans pour trouver le coupable, son âme est « incertaine » (v. 555), son cœur « partagé » (v. 558) : il est déchiré entre sa préférence pour Arsace – c'est là qu'il apparaît « comme homme » selon la distinction cornélienne – et la nécessité d'exercer son rôle de justicier, il se fait sans cesse conseiller par Vologese ou par la Princesse Araxie, envers qui il montre une certaine dépendance d'esprit. Elle lui est inférieure, mais ses discours ont une grande influence sur la manière dont il traite l'affaire criminelle, influence qu'il reconnaît à l'acte IV, lorsqu'elle le pousse à choisir Arsace comme successeur, selon sa préférence :

Hé bien à vos avis je deffere, Princesse, (v. 1067).

Le fait qu'il confie le choix du successeur à un personnage féminin, et qu'il soit incapable de déterminer le coupable malgré ses plans manifeste une certaine faiblesse de jugement qui se révèle impardonnable pour quelqu'un qui doit mener un Royaume, ce qui explique la description de Lancaster : « *the king is well intentioned and unintelligent*⁷⁸ ». Au dernier acte, le dilemme du roi, qui doit choisir le coupable et risque de le couronner par erreur disparaît par la mort de ce coupable, le meurtre de Pharasmane par Médonie évite au roi d'avoir à mettre à mort son fils, qu'il punit néanmoins par la promesse qu'il fait devant lui de couronner Arsace (v. 1648-1650), montrant ainsi sa rigueur et son équité. Malgré ce défaut, il s'avère être naturellement doué d'une bonne intuition, puisqu'il pressent dès le début l'innocence d'Arsace, bien que ce jugement, au dernier acte, soit faussé par la fausse preuve de la culpabilité d'Arsace, lorsqu'il le croit coupable de l'assassinat de Médonie et de Pharasmane.

La mise en scène de la justice

L'interrogatoire du roi, la défense de ses fils, la condamnation d'Arsace puis celle de Pharasmane, sont autant d'événements mis en scène qui font de la pièce de Prade une tragédie où la justice tient une place importante. Dans *Arsace*, la structure judiciaire s'installe à partir de la tentative de fratricide qui a lieu au deuxième acte (scène 7). À partir de la scène suivante où le roi découvre le crime mais est incapable d'identifier le criminel, l'action se met en place autour de ce crime : il ne s'agit plus pour le roi que de trouver un coupable, de le juger, de le punir. La découverte du coupable représente un enjeu de taille pour le roi mais aussi pour le royaume de Séleucie. En effet, dès lors que l'élection du successeur ne dépend plus du choix d'Araxie mais d'une décision de justice – le coupable devant être mis à mort, son frère deviendra roi – une erreur de jugement conduirait à mettre sur le trône un meurtrier. L'enjeu dépasse donc la simple sphère familiale et les

77 D'après le site www.theatre-classique.fr.

78 H. C. Lancaster, *op. cit.*, p. 462.

ambitions orgueilleuses de chacun pour venir se situer sur la sphère publique, celle de l'État, dont le bon fonctionnement dépend du gouverneur.

Sur le plan matériel, cette structure judiciaire est appuyée par la présence d'une instance judiciaire, le Conseil, ce qui permet d'éviter les risques de « perversion de l'esprit de justice », pour reprendre l'expression de Christian Delmas dans son ouvrage *La Tragédie de l'âge classique*⁷⁹, qu'impliquent la concentration des rôles de roi, de juge, et de père. Dans l'affaire qui oppose Arsace et Pharasmane, le rôle du Conseil semble d'ailleurs davantage déterminant que celui du roi : c'est le Conseil qui ordonne le combat, et Artaban lui-même reconnaît l'autorité suprême des lois de la Cité, comme on le voit au vers 906. L'autorité royale semble absorbée par l'autorité de cette instance extérieure, comme le montre l'emploi du pronom personnel indéfini comme sujet du verbe injonctif « on ordonne » (v. 715), bien que la soumission du roi à l'avis du Conseil ne soit qu'apparente. Le roi se sert en effet de l'instance juridique en prétendant se soumettre à sa proposition, à savoir celle d'un combat entre ses deux fils pour déterminer le coupable, afin de voir la réaction de ses fils vis-à-vis d'une telle décision juridique, et mène donc sa propre investigation en dehors des procédures du Conseil du royaume, comme il l'annonce dès le début de l'acte III (v. 625-626). Les réactions des différents personnages vis-à-vis de cette décision manifestent d'ailleurs leur caractère ainsi que leurs sentiments : Arsace et Araxie expriment tour à tour leur désir de révoquer cet « Arrest si severe » (v. 755, 844), Araxie par amour pour son amant, Arsace par grandeur d'âme, tandis que Pharasmane « cherche le péril » (v. 774) qui lui permettra d'accomplir sa vengeance, bien qu'il prétende devant son père vouloir le contraire.

Accusation et défense

Dans *Arsace*, le discours judiciaire, qui revient sur un événement passé, se mêle au discours délibératif, visant à dissuader ou à conseiller une action future. Le public peut ainsi entendre la plaidoirie de la Princesse Araxie en faveur de la révocation du combat ordonné par le Conseil (acte III, scène 6) faire suite aux plaidoiries de Pharasmane et d'Arsace accusés de forfait criminel, à la scène 8 de l'acte II.

Cette scène s'apparente d'ailleurs à un procès, car le roi se voit investi du rôle d'arbitre tandis que ses fils, tous deux suspects, tentent chacun d'entreprendre leur défense, leur père les accusant successivement, ignorant lequel croire. La force argumentative de leur propos plonge le roi dans l'indécision, le verbe constituant, comme le dit Christian Delmas⁸⁰, « l'arme quasi exclusive » des personnages pour appuyer leur innocence et prendre le dessus de la situation. Ainsi les deux accusés emploient tour à tour des procédés rhétoriques tels que la question oratoire (v. 501, 524, 525), des tournures emphatiques (v. 496-498) ; les figures d'amplification, comme la gradation ascendante employée par Pharasmane :

Un pere me condamne, un frere m'assassine,

Et pour me perdre enfin tout mon sang se mutine (v. 499-500),

ou bien l'emploi de termes hyperboliques (« ses plus vives clartez » v. 521, « un attentat si noir » v. 525) ainsi que la manière dont Arsace personnifie l'innocence (v. 519-522), permettent à l'un de dissimuler son forfait et à l'autre de tenter de faire éclater son innocence. Mais leur discours, en plus d'être empreints d'un certain ton emphatique propre à persuader, se veulent convaincants. Par exemple, dans la réplique d'Arsace, l'emploi d'une structure hypothétique, ainsi que d'une formule (v. 515) témoigne d'une construction rationnelle du discours.

79 Christian Delmas, *La Tragédie de l'âge classique, 1553-1770*, Paris, éd. du Seuil, 1994, p. 166.

80 *Ibid.*, p. 171.

Les mêmes procédés argumentatifs se retrouvent d'un dialogue à un autre dans la pièce. Ainsi au début de l'acte IV, Araxie cherchant à convaincre le roi de faire confiance à ses sentiments pour nommer le coupable, appuie son discours d'une sentence (v. 1056), use d'une construction hypothétique, et l'emploi de l'anaphore (des vers 1041 à 1044), figure chère à Prade, accentue son argumentation. Quant aux raisons invoquées par Araxie pour que le roi choisisse lui-même son successeur selon sa préférence, elles sont d'un ordre supérieur, la princesse ayant recours au destin, invoquant « le Ciel » (v. 1059), « les Dieux » (v. 1065) qui auraient permis que les faveurs du roi se portent sur Arsace, pour justifier le choix du roi.

Toutefois, on notera que si le roi avoue à deux reprises à Araxie avoir été convaincu, voire persuadé, par ses propos⁸¹, il s'agit d'un aveu factice et que les argumentations de la Princesse sont obsolètes du fait que le roi, avant même qu'Araxie ne s'efforce de le raisonner, a déjà penché en faveur de son avis. En effet, à la fin du second acte, on apprend que le roi a projeté de faire éclater la gloire d'Arsace, son favori, grâce à certains artifices, sans toutefois prévenir la Princesse de ses plans (voir v. 619-621). Les discours argumentatifs d'Araxie – à la scène 6 de l'acte II et à l'entrée de l'acte IV – servent ainsi davantage au développement d'une certaine rhétorique et d'un certain style propre à Prade qu'à l'intrigue en elle-même.

Le jeu des passions

Si les ressorts de l'intrigue d'*Arsace* concernent surtout la politique, puisque l'action repose sur le choix d'un successeur, l'aspect moral tient néanmoins une place importante dans la pièce, car les paroles des personnages ainsi que leurs actions reflètent leurs habitus, et conduisent à identifier une opposition de caractère entre deux « couples » : Arsace et Araxie, personnages aimables et honnêtes dupés par Pharasmane et Médonie, dont les mensonges et la cruauté en font des contre-modèles de vertu. Mais outre la question des mœurs, traitée en amont de l'intrigue politique, c'est davantage le conflit des passions qui est mis en scène dans la tragédie de Prade. En effet, comme le dit Christian Delmas dans son essai sur la tragédie, « d'enjeu de la tragédie, l'intrigue politique [...] devient le lieu où se déploient les intérêts particuliers passionnels⁸² ». Les passions qui y sont représentées s'inscrivent en premier lieu dans la logique des intérêts politiques ; elles soutiennent l'action en même temps qu'elles l'empêchent, ce qui provoque certains événements⁸³ ; par exemple l'ambition et la haine vengeresse de Pharasmane entraîne la tentative de fratricide de l'acte II.

La définition qu'a donnée Corneille de la tragédie convient parfaitement à *Arsace* :

Sa dignité demande quelque grand intérêt d'État, ou quelque passion plus noble et plus mâle que l'amour, telles que sont l'ambition ou la vengeance, et veut donner à craindre des malheurs plus grands que la perte d'une maîtresse⁸⁴.

Une représentation des passions mâles : ambition, vengeance, haine

Prade répond aux attentes d'une audience assistant à la représentation d'une tragédie en nous faisant voir dans *Arsace* l'orgueil, l'ambition, la jalousie, la haine, la vengeance et l'amour, que Georges Forestier définit comme « principales passions tragiques à cause desquelles les grands de ce monde peuvent mourir sous les yeux des spectateurs⁸⁵ ».

81 Cf. v. 877 : « Princesse à vos raisons la nature s'émeut ».

82 C. Delmas, *op. cit.*, p. 155.

83 « Ce sont les passions qui poussent à faire, tout en empêchant de faire, entraînant émotion et incertitude chez le spectateur » G. Forestier, *op. cit.*, p. 240.

84 *Discours de l'utilité et des parties du poème dramatique* dans *Œuvres complètes*, t. III, éd. Couton, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1987, cité par G. Forestier, *op. cit.*, p. 124.

85 G. Forestier, *op. cit.*, p. 247.

L'expression de telles passions sert d'ancrage au développement de l'esthétique traditionnelle des personnages tragiques comme « êtres en procès dans leurs rapports avec autrui et avec eux-mêmes », ainsi que le décrit Christian Delmas⁸⁶. L'amour n'y est cependant pas questionné au même titre qu'une passion « plus mâle », pour reprendre la description de Corneille. En effet, l'origine du drame étant politique, la haine, la vengeance et l'ambition en constituent les ressorts principaux. Si les sentiments déçus d'Araxie constituent les prémisses du crime commis par Pharasmane à l'acte II, ce crime est davantage motivé par la fureur que cause la déception amoureuse, mais surtout par l'ambition, passion maîtresse de la pièce, et la haine de Pharasmane : il s'empare de l'ordre d'Araxie et y voit l'occasion d'accomplir son désir cruel de vengeance contre son frère, ce qu'Araxie lui reproche d'ailleurs au début de l'acte III. Le « couple » formé par Pharasmane et Médonie unis par une même soif de pouvoir incarne ces passions mâles par leurs agissements – Araxie forme un projet meurtrier, mais que sa fureur excuse, et seuls Pharasmane et Médonie se comportent en criminels – et par leur propos dont l'agitation transparait et qui suggère l'empire des passions. Leurs intentions sont identiques, et font naître une semblable propension à la tromperie comme nous l'apprenons à la scène 5 lorsque Médonie évoque leur « mesme effort » (v. 205) pour parvenir au pouvoir. Le combat que mènent ces deux personnages procède de leur soif du pouvoir, à travers laquelle sont mis en scène des aspects de caractère semblables à ceux qui ressortent des personnages cornéliens, à savoir « la prétention du moi et l'orgueil de la race » comme le dit Paul Bénichou dans *Morales du grand siècle*⁸⁷.

L'ambition est représentée de manière exacerbée, surtout au dernier acte où les caractères de Pharasmane et de Médonie se rejoignent puisque Médonie finit par donner entièrement prise à sa jalousie en mettant fin aux jours de celui à qui elle était promise. Mais la fureur meurtrière de Médonie fait éprouver une certaine pitié au spectateur, dans la mesure où elle avoue ses crimes, en se désignant à la troisième personne, ce qui manifeste le mépris d'elle-même (« cette criminelle », v. 1584), et semble les regretter, tandis que Pharasmane est loin d'exprimer le moindre regret de ses crimes et va jusqu'à maudire les siens. La dernière scène présente le personnage en proie à une haine extrême qui se rapproche de la folie. Sa fureur se manifeste notamment par le fait qu'il se mette à tutoyer son père à la dernière scène, invoquant la vengeance des dieux contre lui et contre Arsace, et quittant tout respect en le traitant de père « injuste et cruel ». L'expression du caractère de Pharasmane rejoint ainsi la « logique d'un criminel de théâtre [qui] tient à ce que tout son ethos est contenu dans son pathos⁸⁸ » La menace de Pharasmane, à la scène finale (v. 1679-1680) annonce un possible prolongement de l'action après la mort du personnage, car elle retentit comme un oracle qui destine les héros à un sort cruel – Prade semble faire référence à la déstinée des rois Parthes – et permet un retour au pathétique, communiqué par la tristesse du roi contraint de repousser les noces.

Arsace, un héros modéré

Face à ces personnages animés par l'ambition et la haine, Arsace apparaît dans la pièce comme le moins en proie à la violence des passions, incarnant, outre l'idéal du héros tragique superbe et généreux, la modération.

En premier lieu, il est présenté comme un prince dont le caractère généreux égale les actes militaires, comme nous pouvons le lire aux vers 609-610. Sa vertu est reconnaissable par son équanimité et son pacifisme : il cherche l'unité avec son frère, se refuse à l'idée de le combattre, bien qu'il se défende lorsque celui-ci tente de le poignarder. Son héroïsme se manifeste dans la manière dont il est prêt à se sacrifier, à risquer d'être condamné par son

86 C. Delmas, *op. cit.*, p. 168.

87 P. Bénichou, *Morales du grand siècle*, Paris, Gallimard, 1948, p. 28.

88 G. Forestier, *op. cit.*, p. 274

père en refusant le combat, non seulement pour éviter d'être tué par son propre frère mais surtout par amour pour lui. En cela, Arsace s'apparente à une figure christique, qui tend la joue droite, et ne se laisse pas aller aux sentiments de haine alors même que son frère le déteste et en veut à sa vie :

Quelque ressentiment qui me doive animer,

J'ayme un frere inhumain qui ne me peut aimer ; (v. 821-822).

Pourtant, le roi reproche à ces fils d'être « deux lâches » (v. 941), et reproche implicitement au héros sa timidité, à l'acte III (v. 965). Se peut-il donc que le héros déroge à sa fonction, contrevenant alors à la bienséance de son rang puisque comme le dit Jacques Scherer « le héros de théâtre doit briller par son courage et sa noblesse⁸⁹ » ? Il n'en est rien, car le courage et la noblesse de cœur d'Arsace se manifestent dans son esprit de sacrifice et sa décision de refuser la décision du Conseil relève d'un acte de bravoure comme il le dit lui-même en évoquant son « courage » (v. 826).

Dans la dernière scène, Arsace s'exprime rarement, mais l'un des deux seuls mots qu'il prononce en s'adressant à son frère : « Vivez... » (v. 1661) est une nouvelle marque de sa générosité et de sa noblesse de cœur qui atteint là son paroxysme. En effet, l'expression du désir de voir son frère échapper à la mort, laisse entendre qu'il lui pardonne, et nous pouvons apercevoir dans une telle demande, une forme d'orientation vers la vertu de clémence, bien que cette vertu soit réservée aux rois, comme le dit Georges Forestier dans son édition de *Cinna*⁹⁰, car Arsace, en voulant voir son frère en vie, s'oppose à l'issue qu'aurait prévue la justice eu égard aux crimes de Pharasmane, ce qui laisse présumer que son règne ne sera pas celui d'un tyran.

Mais surtout, Arsace refuse de se laisser guider par sa légitime ambition politique, ce qui fait de lui un être mesuré, et affirme sa propre générosité et sa tempérance, cette résistance aux passions dont Pharasmane est dénué, comme nous pouvons le lire aux vers 1111-1113. D'abord épris de Médonie, il devine son infidélité et se tourne alors vers Araxie : on pourrait qualifier un tel changement de sentiments d'inconstance mais la manière dont Prade met en scène ce revirement fait davantage ressortir la lucidité du héros, sa finesse d'esprit, puisqu'il ne se laisse pas duper par les faux discours de Médonie (v. 1233-1235) mais refuse encore une fois de s'adonner à sa colère et « remets à son frère à [se] venger » (v.1238) avant d'exprimer son regret d'avoir refusé l'amour d'Araxie.

Lancaster a remarqué qu'Arsace est le seul personnage qui ne s'apparente pas aux Parthes tels qu'ils sont décrits dans l'histoire de Justin comme un peuple qui a souvent fait preuve de cruauté et dont les principaux monarques furent parricides⁹¹. En effet, Pharasmane et Médonie sont prêts à tromper leurs semblables et à les tuer pour assouvir leur soif du pouvoir, et Araxie elle-même a projeté d'assassiner son amant par désespoir, tandis que celui-ci ne se livre jamais à la vengeance. Cette maîtrise fait de ce héros le personnage qui incarne le moins le dérèglement des passions dont la tragédie se veut une illustration. De plus, Arsace apparaît non seulement comme la victime des passions vengeresses des autres acteurs – car rappelons qu'avant son frère, c'est Araxie qui a ordonné son meurtre par jalousie, mais aussi comme la victime des Parthes. Pharasmane déclare en effet à l'acte I avoir les Parthes de son côté, opposés au couronnement d'un fils puiné (voir v. 251 à 254), et à l'acte V, le roi confirme la volonté des Parthes de voir mis à mort celui qu'ils croient coupable du meurtre de son frère (v. 1499-1500).

89 J. Scherer, *op. cit.*, p. 21.

90 G. Forestier, *Essai de génétique théâtrale. Corneille à l'œuvre*, Genève, Droz, 2004 [1^{re} éd. 1996].

91 H. C. Lancaster, *op. cit.*, p. 462 : « Arsace alone of the four has nothing of the Parthians about him. ».

L'expression féminine du conflit intérieur : l'amour contre la fureur

Si la tragédie de Prade est fondée sur un conflit d'ordre politique, né de l'ambition de deux frères pour un même trône, d'autres conflits ressortent de la pièce et laissent voir la présence de la passion amoureuse, en manifestant à travers les propos des personnages les différentes valeurs que ces derniers lui accordent. Tout d'abord, cette passion est mise en scène par le cercle amoureux qui transparaît des relations entre les différents personnages. Araxie est éprise d'Arsace dont les faveurs se portent sur Médonie, tandis que celle-ci prête sa flamme à chacun des deux frères, et que Pharasmane prétend aimer Médonie mais offre son cœur à Araxie pour arriver à ses fins. Par ailleurs, la place accordée à l'amour contribue à fonder l'opposition de caractère entre les deux frères : lorsqu'il est question de l'empire d'une passion sur une autre, Pharasmane affirme devoir « tout à [sa] gloire, et rien à [son] amour » (v. 1262), tandis qu'Arsace refuse que l'ambition commande à sa flamme (v. 263). Dès le premier acte, nous voyons se manifester le conflit intérieur que fait naître le sentiment amoureux chez Médonie, quand elle évoque à la scène 5 sa préférence pour Pharasmane mais commande à sa passion par une apostrophe qui extériorise les mouvements qui l'agitent :

Superbe passion, fay-moy toujourns connoistre

Que ma franchise est deüe à qui sera mon maistre, (v. 167-168).

La présence de ces deux passions, l'amour et l'ambition, n'engendre toutefois pas, ni chez Médonie et chez Pharasmane, ni chez Arsace, la naissance d'un dilemme, car chacun des personnages a déjà choisi en faveur de l'une ou l'autre passion. Médonie refuse que ses sentiments nuisent à ses désirs, et affirme son désir de contrôler cette part d'involontaire contenue dans sa sensibilité. C'est à travers le personnage d'Araxie que le déchirement entre deux passions est mis en scène jusqu'à manifester « l'irrégularité de sentiments et de conduite » propre aux héros de Corneille, pour reprendre l'expression de Paul Bénichou⁹², bien qu'il ne s'agisse pas, comme dans les pièces cornéliennes, d'un conflit qui oppose le devoir à la raison.

Contrairement à sa sœur et aux fils du roi, Araxie est le seul personnage du quatuor pour qui la question de la succession ne compte pas puisque le règne lui est d'emblée acquis grâce à son rang de fille aînée du prédécesseur du roi. Ainsi, chaque fois qu'Araxie s'exprime par un monologue ou lors d'une scène de confidence avec sa sœur, nous quittons la sphère politique, où le « dérèglement passionnel⁹³ » est mis en scène à travers l'expression de l'ambition et de la haine fratricide, pour rejoindre la sphère intime de la passion amoureuse, où la fureur féminine, passion située selon Vialleton « du côté du comportement dérèglé⁹⁴ » manifeste là aussi ce désordre des passions humaines que la tragédie tend à représenter.

À travers ce personnage féminin, Prade met en scène un conflit intérieur entre l'amour et la colère, conflit qui procède de la non-réciprocité de cet amour donné au héros éponyme, et cette non-réciprocité apparaît comme une figure d'un thème tragique que Jean-Yves Vialleton dans sa thèse sur le comportement des personnages dit être hérité de Sénèque, à savoir celui de la « fureur de la femme délaissée⁹⁵ ». C'est en effet après avoir essayé le refus de son amant – par l'intermédiaire de sa sœur qui s'efforce de teinter ce refus d'une froideur extrême en rapportant les propos d'Arsace – qu'Araxie tombe sous l'emprise de cette passion. Notons par ailleurs que la non-réciprocité des sentiments est suggérée par certains procédés syntaxiques. Un contraste, dans la manière de s'adresser l'un à l'autre, témoigne d'un déséquilibre dans la relation : Araxie tutoie Arsace, celui vers qui se portent

92 P. Bénichou, *op. cit.*, p. 17.

93 G. Forestier, *Passions tragiques et règles tragiques*, *op. cit.*, p. 8.

94 J.-Y. Vialleton, *op. cit.*, p. 614.

95 *Ibid.*, p. 639.

ses sentiments, tandis qu'Arsace, qui ne partage pas cet amour, la vouvoie (acte II, scène 2). Si le vouvoiement d'Arsace est sans doute lié au statut de princesse aînée qui incombe au personnage d'Araxie, celle-ci réserve néanmoins le tutoiement à son amant tandis qu'elle vouvoie Pharasmane. En effet, comme le dit Jean-Yves Vialleton, le tutoiement peut exprimer « une variation du régime affectif⁹⁶ » ; il peut s'agir dans cette scène d'un tutoiement transgressif, exprimant la fureur⁹⁷. « Amante en vain de l'autre quand l'autre est son Amant » (v. 993), la déception de cette dernière provoque différents états d'âme avant de prendre la forme de la fureur vengeresse. Araxie apprenant le refus d'Arsace souhaite d'abord mourir tout en lui accordant le trône par amour (v. 322), puis, piquée dans son orgueil, laisse monter sa colère jusqu'à vouloir se venger. Au moment où Araxie donne entièrement prise à sa fureur, elle quitte, en projetant le meurtre et en l'ordonnant, le rôle de son caractère censé être vertueux. Cette fureur extrême annonce celle du personnage racinien d'Hermione qui dans *Andromaque* commande à Oreste l'assassinat de Pyrrus par jalousie. Comme le rappelle Jean-Yves Vialleton, un tel emportement n'est légitime que dans la mesure où « le personnage est poussé dans la fureur⁹⁸ ».

D'une part, les vers d'Araxie sont empreints d'une tonalité pathétique qui illustrent la souffrance du personnage en proie à un tourment extrême, et à la scène 3 de l'acte III, les allusions corporelles employées par Araxie manifestent l'emprise totale de cette fureur, qui se répand dans tout son être, comme le relève l'emploi du vocabulaire corporel : « mon sang », « mon cœur » « ma bouche » « ma veüe » et la métaphore filée du feu qui « échauffe » (v. 354) « reluit » (v. 352), « rougit » (v. 354) renforce le caractère excessif de ce sentiment ; comme le dit Araxie à la fin de ces stances : « le desordre où je suis en devient l'interprete » (v. 358), cette fureur se voit, ce qui par ailleurs nous laisse supposer l'importance du jeu de l'actrice qui doit transcrire cet état au public.

De plus, la manière dont Araxie prend à parti les passions qui l'agitent, en s'adressant par une apostrophe à sa propre fureur : « Va, ne me parle plus, ô fureur insensée » (v. 427) témoigne du dédoublement de la personne propre à l'expression du déchirement tragique, comme le dit Georges Forestier évoquant l'extériorisation des passions par le « procédé rhétorique traditionnel de l'allégorisation⁹⁹ ».

En effet, le recours à l'allégorisation de cette fureur, qui traduit l'effet extrême que celle-ci a sur le personnage en même temps qu'elle permet en quelque sorte à Araxie de la mettre à distance en s'ordonnant à elle-même de ne plus lui donner crédit. L'emploi des questions rhétoriques manifeste ce dialogue intérieur, cette quête du bon comportement ; Araxie parvient seule à maîtriser sa colère excessive et s'empresse de revenir sur son ordre. Elle revient plus tard avec lucidité sur son moment d'égarement et de trouble dont témoigne le choix de certains adjectifs : « confus » (v. 639), « agitée » (v. 640), « irresoluë » (v. 643). Ici le conflit habituel entre la raison et le cœur se déplace du côté de l'amour : Araxie ne prend pas sa raison à partie, ce sont les sentiments qu'elle éprouve pour Arsace qui lui font retrouver le plein gouvernement de sa personne comme nous pouvons le lire au vers 420 : « Mais mon amour veut-il ce que veut ma colere ? ». Bien que son orgueil lui interdise d'avouer au roi son intention criminelle initiale, Araxie fait ensuite preuve de droiture d'esprit en refusant de clamer devant le roi l'innocence d'Arsace, souhaitant que la magnanimité de son amant éclate au grand jour d'elle-même, sans son aide (scène 1, IV).

Enfin, on est en droit de s'interroger sur la part de responsabilité du personnage d'Araxie dans l'attentat commis contre le héros à l'acte II. Si Araxie ordonne à Pharasmane

96 *Ibid.*, p. 282.

97 Cf. v. 302, « Tu ne le peus ingrat ».

98 J.-Y. Vialleton, *op. cit.*, p. 122.

99 G. Forestier, *op. cit.*, p. 242.

d'assassiner son frère, un tel projet avait déjà été résolu par ce dernier, animé d'une fureur jalouse, comme on peut le lire au vers 199 : « Arsace ton bon-heur te va couster la vie ». Ainsi Araxie n'agit qu'en tant que « cause efficiente » dans l'accomplissement de ce crime, elle ne fait que permettre à Pharasmane, présenté comme un fratricide en puissance dès le début de la pièce, de réaliser son projet haineux sous sa pleine autorité. Pharasmane profite de la fureur passagère d'Araxie pour satisfaire sa propre fureur, faisant de la tentative de fratricide un crime davantage politique que passionnel, la passion d'Araxie ne constituant qu'un moyen pour Pharasmane d'arriver à ses fins. Notons que la manière dont la fureur de Pharasmane est exprimée ressort de ce que G. Forestier nomme dans *Passions tragiques et règles classiques* « l'esthétique traditionnelle de la fureur passionnelle dans laquelle la raison n'est invoquée que pour souligner la force irrépessible de la passion¹⁰⁰ » : le frère d'Arsace, malgré les conseils de Médonie, donne l'empire à sa fureur (v. 229).

L'art de la dissimulation : projets cachés et amour feint

Est-ce une illusion ? Est-ce une vérité ? (v. 949)

Cette question posée par le roi à ses fils résume en quelques mots le balancement permanent, dans la pièce, entre ce qui relève de la feinte et ce qui relève de la réalité. En effet, seuls Arsace et Médonie sont présentés comme des personnages transparents : le thème de la dissimulation se manifeste aussi bien à travers les fourberies de Médonie et de Pharasmane qu'à travers les agissements du roi qui élabore des plans à deux reprises pour mettre en lumière l'affaire criminelle. Les monologues de ces personnages, témoignant à l'audience de leurs projets fallacieux, ainsi que les nombreuses occurrences de termes relevant du faux-semblant : « aveuglement » (v. 152), « je feins » (v. 154), « amour trompeur » (v. 205), mais aussi les didascalies indiquant des apartés, sont autant d'indices textuels qui contribuent au développement d'une atmosphère où règne l'artifice. Les projets du roi sont préparés à l'insu de ses fils et de la princesse Araxie, et à l'insu du Conseil ; seul Vologese est mis dans la confidence. Toutefois, à la scène 6 de l'acte III, les noms des personnages indiquent la présence de Pharasmane sur scène. Il n'y a pas d'indication scénique quant à la manière dont apparaît Pharasmane mais les propos qui sont tenus entre le roi et Araxie nous permettent de supposer que Pharasmane se tient à la dérobée des autres personnages. En effet, le roi annonce à Araxie qu'il va révoquer la décision du Conseil mais qu'il veut d'abord s'entretenir avec ses fils pour voir leur réaction. Ainsi, lorsqu'à la scène 8, le roi parle à ses fils en prétendant consentir à l'arrêt du Conseil à la scène 8, Pharasmane sait qu'il s'agit là d'une manigance et prétend alors se refuser à un tel combat parce qu'il a connaissance du plan du roi.

Pharasmane, esprit averti, se doute à la fois des projets de son père et de « l'amour déguisé » (v. 709) de Médonie. Sa ruse, qu'il emploie pour faire échouer les plans de son père, s'accompagne de l'art du mensonge. À l'acte II, le fils aîné fait mine de ne pas avoir entendu les propos d'Araxie revenant sur son ordre de mise à mort, puis après avoir commis la tentative de fratricide, il se dédouane de son crime en reprenant à son compte les arguments d'Arsace, comme le montre l'exacte répétition des vers 525-528, prononcés par Arsace, aux vers 534-536, qui met le doute dans l'esprit du roi. En outre, il dissimule sa culpabilité en revêtant à plusieurs reprises les traits de caractère de son frère vertueux, d'abord en affirmant à Araxie avoir commis le crime contre son amour fraternel, puis en prétendant devant le roi refuser la décision du Conseil tandis qu'Arsace a commencé par exprimer ce refus, à la scène 7 de l'acte IV.

De même, Médonie fait montre d'une hypocrisie extrême en prétendant aimer chacun des deux frères, et sa volonté d'accéder au pouvoir la conduit à faire fi des lois du sang,

100 *Ibid.*, p. 266.

puisqu'elle trompe sa propre sœur. Notons par ailleurs que l'amour d'Araxie ne devient réciproque qu'après la découverte du caractère fourbe de Médonie qui refuse les vœux d'Arsace dès lors qu'elle croit que Pharasmane va régner ; ainsi le retour amoureux d'Arsace ne provient pas d'un sentiment d'admiration mais est provoqué par la répulsion que lui inspire Médonie, dont la duplicité la situe aux antipodes de l'idéal héroïque qu'incarne Arsace. Au dénouement, le double assassinat de Médonie et de Pharasmane annonce le triomphe de la vérité sur le mensonge.

Note sur la présente édition

Il existe une seule édition d'*Arsace, Roy des Parthes*. La pièce fut exécutée par Théodore Girard en mars 1666 et imprimée par Christophe Journal. On notera que le Privilège d'impression a été enregistré sur le registre de la communauté des libraires en même temps que celui du *Festin de Pierre* qui devait être publié par le même libraire Louis Billaine, à qui Molière n'a jamais remis son texte. Il subsiste, à notre connaissance, quatorze exemplaires d'*Arsace* : cinq à la Bibliothèque de l' Arsenal, un au site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (BnF), cinq au site Tolbiac de la BnF, un à la Bibliothèque Mazarine, un à Cherbourg et un à Dublin. Deux exemplaires – l'un à Tolbiac, l'autre à Arsenal – sont signalés sans carton : il s'agit de la conséquence d'un incident de fabrication de l'édition originale. En effet, une partie du texte ayant été oubliée à l'impression, un feuillet a été imprimé et cartonné dans les exemplaires déjà tirés. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes servi de l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, qui a été cartonné, plutôt que celui qui est en ligne sur Gallica, présent à Tolbiac – cote YF-6230 – qui ne possède pas ce carton. L'exemplaire sur lequel nous avons travaillé se trouve donc à la Mazarine, sous la cote 8° 42113-8. En voici la description matérielle :

Description du volume

1 vol. in-12° de [XII]-84-[II] p.

[I] : page de titre

[II] : verso blanc

[III-VIII] : épître dédicatoire

[IX-XI] : au lecteur

[XII] : acteurs

1-82 : texte de la pièce

[XIII] : extrait du privilège du Roy

Description de la page de titre

ARSACE / ROY DES PARTHES, / TRAGEDIE. / DE MONSIEUR DE PRADE. /
Représentée par la Troupe / du Roy. / [fleuron du libraire] / A PARIS, / chez THEODORE
GIRARD, dans la grand' / Salle du Palais, à l'Envie. / [filet] / M. DC. LXVI. / AVEC
PRIVILEGE DV ROY

Établissement du texte :

Nous avons suivi l'édition originale. Nous avons reporté à droite et mis entre crochets la pagination. Nous avons respecté la pagination d'origine, d'où la duplication des pages 48 et 49.

Nous nous sommes abstenue de corriger toutes les variantes orthographiques comme « bon-heur », « mal-heur », « long-temps », « tous-jours », « moy », « deuë » pour dûe, « sceue » pour sùe, courroux/couroux, etc. puisque l'orthographe au XVII^e n'était pas rigoureusement fixée.

Cependant, nous avons effectué quelques modifications pour faciliter la compréhension du texte :

Nous avons rétabli les « s » selon l'usage moderne.

Conformément à l'usage moderne, nous avons systématiquement rétabli la distinction entre « u » et « v » ainsi qu'entre « j » et « i ».

Concernant l'emploi des accents, nous avons suivi le texte original, comme pour « réunissant » (v. 71) ou « advoüez » (v. 227), excepté pour les accents diacritiques : nous avons corrigé « a » par « à » aux vers 57, 218, 228, 1339, « ou » par « où » aux vers 132 et 166.

Nous avons dénasalisé les voyelles surmontées d'un tilde : « viendroient » pour « viendroït », « contraindre » pour « cõtraindre », « cõme » pour « comme ».

Nous avons délié la ligature coordonnante & en « et ».

Corrections

Nous avons conservé la ponctuation de l'époque, sauf lorsqu'elle nous semblait fautive. La présence d'un point signale généralement la fin d'une phrase mais peut aussi être l'équivalent de nos points de suspension actuels (en plus du point, on peut aussi trouver une virgule ou plusieurs points à la suite). La présence d'une virgule, d'un point-virgule ou des deux-points signale une pause plus ou moins longue lors de la déclamation. Nous avons seulement corrigé les points d'interrogation, qui se confondent parfois avec les points d'exclamation, afin de redonner au texte tout son sens.

Nous avons uniformisé les points de suspension, dont la graphie n'est pas fixée au XVII^e siècle, selon l'usage moderne.

Nous avons conservé les majuscules, qui ont une valeur de mise en relief, principalement s'agissant de noms ayant rapport à un titre royal, ou à un lien de parenté, comme pour : « Roy », « Père » (v. 875), « Amant » (v. 993), « Couronne », « Sceptre ».

De même, l'emploi des majuscules après un point-virgule a été conservé, eu égard à la valeur de ce signe de ponctuation qui marque une pause entre deux périodes.

Nous avons rétabli le point d'interrogation lorsque la phrase avait un sens interrogatif.

Le renvoi au lexique est signalé par un astérisque à la fin d'un mot.

• Ponctuation :

– [et quelque chagrin que vous ait pu donner le larcin qu'il vous a fait de VOSTRE ARSACE. Je pense que vous devez estre satisfait] (Épître)

– « Deviendrez-vous sujet dans vos propres Estats. » (v. 1).

– « Lors que l'un sur le Trône élevant son destin. » (v. 34)

– « Leur donner tout par elle, et m'espargner l'employ. » (v. 41)

– « Elles veulent ma mort et vous les consultez : » (v. 346).

– « PHARASMANE » PHARASMANE. (p. 21)

– « ARSACE » (p. 74).

–« Si vous me connoissez quel remors vous arreste. » (v. 780): si vous me connoissez quel remors vous arreste ?

–« Ou comme moy peut-estre il en connoist l'adresse » (v. 840) : Ou comme moi peut-estre il en connoist l'adresse ;

–« Et ne differe ainsi vostre propre bonheur. » (v. 1086): Et ne differe ainsi vostre propre bonheur,

–« Ha ! Prince, de quel bien plus long-temps souhaité, Me pouviez-vous payer celui qui m'est osté. » (v. 1157-1158) : Ha ! Prince, de quel bien plus long-temps souhaité, Me pouviez-vous payer celui qui m'est osté ?

–« Et qu'ainsi mon amour m'en imposant la loy. Avecque plus d'éclat vous assure ma foy. » (v. 1177-1178) : Et qu'ainsi mon amour m'en imposant la loy, avecque plus d'éclat vous assure ma foy.

- Coquilles :

Épître : « laterre »

Avertissement : « Bourgongne »

Acte I :

« perdrason » (v. 36), « N'y » (v. 53), « est » (v. 258), « ARAXIS ».

Acte II :

« n'y » (v. 415), « quelque » (v. 389), « l'autredroit » (v. 492), « puor » (v. 538), « la » (v. 600), « Selucie » (v. 605), « sy » (v. 606).

Acte III :

« Quant » (v. 631), « Princesse » (v. 633), « la » (v. 644), « ARAXIE » : ARSACE (p. 40), « conduisez-là » (v. 843), « legetimes » (v. 908), « fortue » (v. 911), « à » (v. 966).

Acte IV :

« ou », (v. 1024), « jevay » (v. 1070), « la » (v. 1082), « ou » (v. 1188), « a » (v. 1258).

Acte V :

« A profondir », (v. 1418), « n'esperes » (v. 1503), « maider » (v. 1531), « Parasmane » (v. 1553), « fais » (v. 1579), « où » (v. 1603), « répens » (v. 1618), « on » (v. 1637).

ARSACE,
ROY DES PARTHES,
TRAGEDIE.

DE MONSIEUR DE PRADE.

Représentée par la Troupe

du Roy.

A PARIS,

Chez THEODORE GIRARD, dans la grand'

Salle du Palais, à l'Envie.

M.DC.LXVI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

A MONSIEUR,
MONSIEUR
DE PRADE

MONSIEUR,

Voicy une restitution qu'un de vos meilleurs amis m'a chargé de vous faire ; et quelque chagrin que vous ait pu donner le larcin qu'il vous a fait de VOSTRE ARSACE, je pense que vous devez estre satisfait de la maniere dont il le repare, puis qu'il vous le rend à milliers pour un seul qu'il vous a pris. Si pourtant il vous en reste quelque ressentiment ; Considerez, s'il vous plaist, MONSIEUR, qu'il n'a point eu d'autre dessein que de vous acquérir l'estime de toute la terre, que d'exposer au grand jour une merveille que vous condamniez à des tenebres eternelles, et que le voulant dérober à tout le monde, vous estiez plus coupable que luy, qui ne l'a dérobé qu'à vous seul. En effect, le but de l'Art estant de plaire au public, il falloit que vous eussiez eu intention de l'en gratifier ; et si quelque consideration vous en avoit empesché pendant plusieurs années ; il estoit du devoir d'un amy de vous ramener à la premiere comme à la plus juste. Reconnoissez donc, MONSIEUR, que vous avoir fait un larcin de cette sorte, c'est avoir sceu vous rendre un bon office ; commencez à vous louer de luy¹⁰¹, puis qu'il vous a fait louer par tant d'honnestes gens qui ont applaudy à vostre ouvrage ; et s'il a disposé sans vous d'un bien qui vous appartenoit, vous devez vous en prendre à l'estime qu'il en a fait, comme je le mets sous la presse par celle que j'en ay vû faire à plusieurs personnes d'esprit et de merite,

Je suis,

MONSIEUR,

Vostre tres-humble et tres-obeissant serviteur,

GIRARD¹⁰².

AU LECTEUR.

Ceux qui trouveront dans cét Ouvrage de la conformité avec quelques autres¹⁰³ qui ont parû depuis six ou sept années, sont advertis qu'il estoit en estat d'estre mis au jour¹⁰⁴ dès l'année 1650. Que les suivantes il fut promis dans les Affiches des Comediens du Marais, et depuis annoncé par ceux de l'Hostel de Bourgogne ; et que si Monsieur de Prade, qui ne l'avoit fait que pour son divertissement particulier, ne se fust opposé à la representation, il y eut éclatté dès ce temps-là avec tous les avantages que luy pouvoient donner ses beautez naturelles, soûtenuës des charmes de la nouveauté. Il a esté leu à une infinité de personnes de merite qui peuvent en rendre témoignage : Messieurs de Sainte Marthe, le Vayer de Boutigny, Lebret, de Folleuille, l'Abbé de la Motte le Vayer, de Montauban, de Scudery, de Rotrou, du Ryer, et Beis¹⁰⁵ ont publié dès l'année 1653,

101 « Se louer de quelqu'un » : « être satisfait, être content d'une personne » (dictionnaire de Richelet).

102 Imprimeur libraire, mort en 1697, il imprima entre autres les œuvres de René Descartes et Jean Racine.

103 Il s'agit sans doute des pièces de Quinault et de Thomas Corneille ; se reporter à la note 6.

104 Publié, édité (d'après le *dictionnaire de l'Académie*).

105 À l'exception de Follefeuille, qui est sans doute un pseudonyme, tous ces noms figurent dans l'entourage de notre auteur, et se réfèrent à des hommes de lettres, dramaturges et poètes pour la plupart, qui semblent avoir formé une « coterie prétendue philosophique » selon le littérateur du XVIII^e Monmerqué. Abel de Sainte Marthe (1626-1706) fut garde de la bibliothèque royale de Fontainebleau. Roland le Vayer de Boutigny, écrivain et avocat (1627-1685) était le cousin de l'abbé de la Mothe le Vayer (1627-1664), qui publia *Le Parasite Mormon*, (1650), œuvre de plusieurs auteurs dont Prade et Savinien Cyrano de Bergerac. Henry Le Bret, chanoine et avocat mort en 1710, formait un trio amical avec Cyrano et Prade. Georges de Scudery (1601-1667) était romancier, dramaturge et poète. Jean Rotrou (1609- 1650), célèbre dramaturge, composa des stances pour Prade qui accompagnent ses œuvres *Poétiques*. Pierre du Ryer, (1605-1658), était dramaturge et historiographe. Jacques Pousset de Montauban (1610-1685), poète tragique, était avocat au Parlement. Charles Beys (1610-1659, dramaturge et poète, composa un sonnet pour louer son ami Prade.

l'estime qu'ils en faisoient. Et il y a neuf ou dix ans que l'on en fit une lecture chez Monsieur le Comte de la Serre, où se trouverent Messieurs Quinault et Corneille le jeune¹⁰⁶, ce dernier mesme y releut à loisir quelques endroits dont il fut touché : Après cela je pense qu'il est aisé de conclure en faveur de Monsieur de Prade, puis qu'il ne pouvoit pas avoir jetté les yeux dans l'avenir pour y chercher un modele de son travail dans des pieces qui pour lors n'estoient pas seulement en idée. J'espere que l'on lui rendra justice, et que l'on estimera pas moins les belles choses, qui sont dans son ouvrage leur lieu naturel, que l'on a fait dans ceux où elles estoient transplantées.

Le sujet d'Arsace est tiré du 42, livre de Justin¹⁰⁷, où il dit qu'Artaban septième Roy des Parthes succeda à son neveu Phradate¹⁰⁸ : Et sur ce peu de mots qui contiennent ce qu'il y a de veritable, le reste a esté imaginé ; en sorte neantmoins que l'histoire en est plutôt estendüe que contredite. Que si l'on y represente Pharasmane si criminel, ce n'a pas esté sans fondement, puisque le mesme Justin témoigne qu'il estoit ordinaire aux Parthes d'avoir des Roys Parricides.

Pour les vers je n'en diray rien, mais ceux qui s'y connoissent demeureront d'accord qu'on n'en a gueres veu de mieux imaginez, ou plus forts également par tout, et plus justes, ny de mieux tournés, et qui brillent d'un feu si vif. Aussi ont-ils fait dire à l'un des plus beaux genies de ce temps, qu'il n'avoit point encore veu de piece où il eut trouvé tant d'esprit, et l'illustre Monsieur Corneille, qu'elle avoit assez de beautez pour parer trois pieces entieres.

106 Philippe Quinault (1635-1688) et Thomas Corneille (1625-1709), dramaturges et librettistes. D'après H. C. Lancaster, *op. cit.*, une tragédie de Quinault, *Amalasonte* (1658), et une de Corneille, *Camma* (1661), s'inspireraient d'*Arsace*, ce qui est vraisemblable si on s'appuie sur la préface de notre pièce ainsi que d'autres documents permettant d'attester qu'*Arsace* était achevée dès 1650.

107 L'auteur fait référence au livre 42 de l'*Abrégé des Histoires Philippiques de Trogue Pompée*, de Justin, historien romain du II^e siècle, qui résuma l'œuvre de Trogue-Pompée, contemporain d'Auguste. On lit en effet dans la traduction de 1733 du texte de Justin par J. Pierrot et E. Boitard, « Artaban, oncle paternel de Phrahate, fut fait roi à sa place ».

108 Il n'est pas question d'un Phradate dans les traductions de l'ouvrage de Justin : la plupart notent « Phraate ». Nous trouvons aussi le mot orthographié en « Phrahate ». Toutefois, en atteste l'emploi courant au théâtre à l'époque de Prade, d'un personnage nommé Phradate (notamment par Corneille dans *Suréna*), le mot semble avoir été écrit volontairement ainsi par l'auteur de notre pièce, probablement pour des raisons d'euphonie.

ACTEURS.

ARTABAN,

Roy des Parthes.

PHARASMANE,

filis aîné d'Artaban.

ARSACE,

son frere.

VOLOGESE,

Seigneur Parthe.

ARAXIE,

fille aînée de Phradate, prédecesseur d'Artaban.

MEDONIE,

sa soeur.

Le Capitaine des Gardes.

La Scene est à Selencie¹⁰⁹ dans le Palais d'Artaban.

109 Il existe de nombreuses villes fondées par la dynastie des Séleucides répondant à ce nom, mais il pourrait s'agir de Séleucie du Tigre, ville marquée par l'empire des Arsacides et qui fut le lit de conflits entre les Parthes et les Romains.

SCENE PREMIERE.

VOLOGESE, LE ROY.

VOLOGESE.

Deviendrez-vous sujet dans vos propres Estats ?

LE ROY.

J'abandonne le Trône, et ne m'en prive pas;

Mes fils y regneront, et puis à trop attendre

Je pourrois en tomber, j'ayme mieux en descendre,

5 Et faire (en le quitant par generosité*)

Ce qu'on ne fit jamais que par nécessité :

De mon affection*¹¹⁰, je veux qu'il¹¹¹ soit un gage, [2]

Qu'il leur soit un bien-fait, plutost qu'un heritage,

Qu'ils m'en soient obligez, plus qu'à mon triste sort¹¹²,

10 Et qu'il leur soit aisé de pleurer à ma mort.

VOLOGESE.

Ce sont foibles motifs, pour quitter un Empire.

LE ROY.

J'en ay pour mon repos de plus puissans à dire,

Et mes fils qui tous deux s'y¹¹³ veulent eslever,

M'en imposent la loy si je les veux sauver.

15 Tu sçais leur differend, et ce qui le fit naistre.

VOLOGESE.

Estant connu de tous je le puis bien connoistre*,

Quand vous estiés sujet, Pharasmane nâquit,

Arsace vint apres avecque¹¹⁴ plus de bruit;

Car la mort du feu Roy jointe à vostre naissance,

20 Vous avoit mis en main, la suprême puissance;

Leur sang est donc pareil, et leur rang inégal

L'un est fils d'un monarque, et l'autre d'un vassal,

Et ce droit naturel ou du rang ou de l'âge,

De l'Empire futur est à chacun un gage;

25 Pharasmane y prétend en qualité d'aisné;

Arsace comme fils, d'un pere couronné,

Il tient qu'avec moins d'heur*¹¹⁵, le Ciel¹¹⁶ * l'auroit fait naistre

110 Diérèse : le mot compte pour quatre syllabes (idem v. 112). On relève le même type de diérèse en *-ion* dans les vers suivants : « ambition » (v. 49, v. 109, 163, 263, 523, 802, 892, 987, 1015, 1078, 1289), « rebellion » (v. 50, 1212), « soumission » (v. 136), « passion » (v. 167), « adversion » (v. 337, 665, 1646), « punition » (v. 338, 666, 717, 1490), « confusion » (v. 338), « discretion » (v. 707), « conviction » (v. 718), « action » (v. 1010), « affection » (v. 110, v. 1077, 1290, 1489), « election » (v. 1645), « sujétion » (v. 1660).

111 Le pronom désigne le trône, cité au vers 2.

112 Comprendre : le roi préfère léguer son règne de son vivant plutôt qu'à sa mort, désignée par « mon triste sort ».

113 « Y » désigne l'Empire, évoqué deux vers plus tôt (v. 11). En français classique et jusqu'au XVIII^e siècle, la montée des clitiques de toutes catégories devant le verbe recteur, comme au vers suivant « si je les veux sauver » vers tant, est courante (Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, Belin, Paris, 2002, p. 80). Le phénomène est récurrent dans la pièce.

114 Variante graphique imposée par la prosodie : le mot compte pour trois syllabes. L'emploi de cette variante est récurrent dans la pièce.

115 Ce substantif masculin, signifie « bonne fortune » (Académie).

S'il avoit resolu de lui donner un maistre;
Et croit qu'apres son frere, il ne vit la clarté*,
30 Que pour attendre à naistre¹¹⁷ avec la Royauté;
Ce sont leurs differends, que craignent nos Provinces,
Et la Perse¹¹⁸ en a veu de pareils en ses Princes.

LE ROY.

Ils sont à redouter; mais j'en verray la fin,
Lors que¹¹⁹ l'un sur le Trône élevant son destin*,
35 L'autre dans son malheur oubliera sa naissance,
Et perdra son orgueil avec son esperance*,
Je vay donc leur donner, ce qu'ils voudroient ravir, [Aij ; 3]
Et si l'un regne heureux, je suis prest à servir,
Ouy, je veux dés demain, que la voix d'un arbitre,
40 Soit pour me succeder leur infaillible titre,
Leur donner tout par elle¹²⁰, et m'espargner l'employ,
D'en faire un malheureux, en faisant l'autre Roy ;
D'un bien qu'un seul aura, l'autre me rendra grace*,
Car pour tous deux enfin, j'auray quitté la place.

VOLOGESE.

45 Un sujet de leur rang, est bien-tost revolté.

LE ROY.

Lors^{121*} apuyant son Roy de mon autorité,
Un sujet, quoy que grand, aura peine à l'abatre,
Puis qu'il aura son pere, et son frere à combatre ;
Mais il reconnoistra que son ambition,
50 Ne pourra plus passer que pour rebellion ;
Il n'osera rougir d'estre au dessous d'un frere,
Quand il aura l'honneur d'estre égal à son pere ;
Ny demander aux dieux la gloire d'estre Roy,
De peur de demander d'estre au dessus de moy.

VOLOGESE.

55 Quiconque a pour ses fils de pareilles tendresses*...

LE ROY.

Ecoute, à ce dessein j'ay mandé¹²² les Princesses,
Voulant ceder le Trône à qui le Trône est deub¹²³,
Vois qu'il sera par moi moins donné que rendu.

116 *Ciel*: se dit de Dieu, de la Providence ou de la justice divine (Académie).

117 La construction du verbe *attendre* avec la préposition « à » est rare ; elle n'apparaît dans aucun des dictionnaires de l'époque, et d'après la *Grammaire du Français Classique*, *attendre* est fixé dans une construction en « de + infinitif ». (cf. *GFC*, p. 65).

118 La Perse fut conquise par les Parthes au III^e s. avant J.-C., sous Arsace I^{er}.

119 Variante graphique de *lorsque* ; emploi récurrent dans la pièce.

120 Le pronom reprend « la voix d'un arbitre », deux vers plus haut (v. 39).

121 « Le mot est vieux et en sa place on dit alors » (Richelet).

122 *Mander*: ici, convoquer, enjoindre de venir (Furetière).

123 Cette forme correspondant en français moderne, au participe « due », est dérivée de l'infinitif latin, *debere*, devoir.

LE ROY, ARAXIE, MEDONIE, VOLOGESE.

LE ROY,

à Araxie.

Quand le sort nous ravit le feu Roy vostre pere ;
 60 Il me fit de son Sceptre un bien hereditaire,
 Et n'ayant point de fils comme Prince du sang,
 Voulut qu'après sa mort je montasse à son rang ;
 Depuis et mes faveurs et mon amour extrême,
 Ont comme esté vers vous¹²⁴ le prix du Diadème¹²⁵ ;
 65 Mais pour m'en acquitter, maintenant je connois*¹²⁶,
 Qu'il faut un bien égal à celui que je dois,
 Et que pour bien payer une telle Couronne,
 Quiconque l'a receüe, il faut qu'il la redonne,
 Je veux donc vous la rendre, et voir avecque vous,
 70 Regner l'un de mes fils en qualité d'espoux ;
 Ainsi réunissant l'une et l'autre famille,
 Phradate apres sa mort regnera dans sa fille,
 Et je croiray qu'en vous, il va ressusciter,
 Pour faire qu'envers luy, je me puisse acquitter.
 75 Avecque tant de joye, à ce bonheur j'aspire,
 Que j'en auray beaucoup à quitter un Empire ;
 Mais pour mettre un espoux sous vos divines loix,
 Aux dépens de vos vœux je ne fay point de choix¹²⁷ ;
 Et quelque effort sur moy que la nature* fasse¹²⁸,
 80 Ne pouvant me resoudre à vous donner Arsace,
 Mais que vois-je ? Et pourquoy changez-vous de cou
 [leur ?

[Aiiij ; 5]

ARAXIE.

Du plus infortuné, je ressens le malheur.

LE ROY,

bas ce 1. vers à ologese.

Son amour que je sers, croit que je la menace.
 Ne pouvant me resoudre à vous donner Arsace,
 85 Ny Pharasmane aussi, vous choisirez demain
 A qui des deux offrir et l'empire et la main ;
 Comme Reyne en effect, que rien ne vous contraigne
 En me donnant un Roy, commencez vostre regne,
 Mon choix suivra le vostre, et je garde mes vœux
 90 Comme un droict pour celui que vous ferez heureux.

ARAXIE.

Sire, dispensez-moy de cette obeissance,

124 *Vers vous* : comprendre « envers vous », se rapporte à « mes faveurs et mon amour extrême », au vers précédent (v. 63)

125 Le Diadème désigne le règne. « Le prix du Diadème » signifie que le Roi a mérité, par tous ses soins envers Araxie, le pouvoir. Le mot, en dièrèse, compte pour trois syllabes ; (idem v. 265).

126 Connaître a ici le sens d'admettre, reconnaître (d'après Furetière).

127 Le Roi dit ici à Araxie qu'il ne veut pas choisir pour ne pas aller à l'encontre de ses vœux.

128 Comprendre : et de quelque manière que la nature s'efforce d'agir sur moi.

Vos fils par leurs vertus* meritent leur naissance ;
Mais s'il me faut choisir, mon amour importun¹²⁹,
De deux que vous m'offrez en doit mépriser un.

LE ROY.

95 Mais alors qu'à ce choix, il vous faudra reduire,
L'un des deux sera crû¹³⁰ digne de mon Empire,
Digne d'estre mon fils et de me succeder,
De vous avoir pour femme et de vous posseder,
Et la gloire de l'un se joignant à la vostre,
100 Me fermera les yeux sur le mépris de l'autre :
Ne vous desfendez plus, demain toute ma Cour
Doit prendre un nouveau Roy du choix de vostre amour.
(À Médonie.)
Celuy dont elle aura rendu l'attente vaine,
Trouvera lors* en nous un remede à sa peine*
105 Car s'il laisse une Reyne aux mains de son Rival, [6]
Il obtiendra la sœur, et sera mon égal.
Adieu, je vais porter mes fils à se soumettre
A ce choix dont tous deux se doivent tout promettre¹³¹.

SCENE III.

ARAXIE, MEDONIE.

MEDONIE.

Que ce project est doux à vostre ambition !

ARAXIE.

110 Il est plus doux encore à mon affection*.
Le Roy decend du Trône, et m'y donne la place,
Mais le Trône ma sœur me va donner Arsace.

MEDONIE.

Votre interest* m'engage à vous desabuser,
Vous le pouvez choisir, il vous peut refuser.

ARAXIE.

115 S'il est si peu sensible, à l'amour qu'il me donne,
Peut-il ne m'aimer point avec une Couronne ?
Ses brillans¹³² presteront de l'éclat à mes yeux ;
Et s'il n'est pas amant*, il est ambitieux¹³³.
Comme Reyne du moins, si ce n'est comme amante*,
120 A cet ambitieux je paroistray charmante ;
Et quand à mes desirs il voudroit resister,
S'il ne se donne pas, j'ay de quoy l'achepter.

129 Son amour sera fâcheux pour celui à qui il ne sera pas donné.

130 On croira l'un des deux digne de mon Empire. La construction est passive sans doute pour mettre en relief « l'un des deux », placé ainsi en début de vers.

131 *Promettre* : « on dit quelquefois se promettre, pour dire, esperer. » (Académie). Comprendre : tous deux doivent mettre tout leur espoir en ce choix.

132 *Brillans* : adjectif et substantif : « qui a un grand éclat » (Académie). Désigne aussi un diamant taillé à facettes (d'après Académie). Le pronom possessif se rapporte à la couronne de la reine.

133 Diérèse : le mot compte pour quatre syllabes. On retrouve le même type de diérèse en *-ieux/se* v. 120, 197, 1376 (« impetueux »), 1664 (« odieuse »).

MEDONIE.

Un Heros tel que luy n'abaisse point son ame [7]
Jusqu'à chercher l'empire en l'amour d'une femme,
125 Il veut le conquerir s'il n'en herite pas,
Et s'il faut le devoir, le devoir à son bras.¹³⁴

ARAXIE.

Si de moy, si du Trône, il fait si peu d'estime ;
En luy donnant un Roy, je punirai son crime :
Et j'en feray ma sœur, quels que soient ses projets,
130 Un rebelle à son pere, ou l'un de mes sujets :
Si l'amour au respect ne le sçauroit contraindre,
Le rang où je seray l'obligera d'en¹³⁵ feindre,
Je le verray soumis adorer mon pouvoir,
Si ce n'est par amour ce sera par devoir,
135 Chaque jour, chaque instant, mon orgueil et ma haine,
De sa soumission luy feront une peine*¹³⁶,
Et le mettront si bas, qu'indigné de son sort,
Ayant quitté l'Empire, il cherchera la mort.

MEDONIE.

C'est beaucoup.

ARAXIE.

Ne crains rien pour cet amant* farouche,
140 Ma fureur* contre luy n'excite que ma bouche,
Et loin de le punir, estant ce que je suis,
Le dire seulement est tout ce que je puis.
Je l'adore ma sœur, et quoy qu'il en arrive,
Il sera couronné par sa propre captive.
145 Vois-le donc, et du moins pour mon soulagement
Espargne-moy l'affront de m'offrir vainement.

MEDONIE.

Mais...

ARAXIE.

Laisse-moy le bien qu'un peu d'espoir me done,
Ne m'oste pas la vie avant qu'il m'en ordonne,
Si croyant me l'oster avec plus de douceur, [8]
150 Toy-mesme tu ne veux assassiner ta sœur.

SCENE IV.

MEDONIE.

Qu'elle me connoist mal, et que son esperance*
Se fonde aveuglement dessus¹³⁷ ma confiance,

134 Comprendre : il veut le devoir à lui seul et non à quelqu'un.

135 À propos de l'emploi de ce « en » à l'aspect explétif, on note dans la *Grammaire du français classique, op. cit.* : « en » et « y » « jouissent d'une grande liberté fonctionnelle en français classique ; « en » n'est pas seulement paraphrasable par *de* + nom, ni *y* par *à* + nom, ils peuvent exprimer des rapports syntaxiques et sémantiques très divers » (p. 200). Les nombreuses occurrences de ce « en » dans la pièce (v. 148, 211, 276, 324, 340, 430, 455, 493, 595, 749, 1052, 1193, 1408, 1468 ; idem pour « y » v. 656) manifestent qu'il s'agit sans doute d'une coquetterie de style de la part de l'auteur.

136 *Peine* a ici le sens de « chastiment, punition d'un crime » (Académie).

Ses amans sont les miens, et pour regner par eux,
 Je feins sans les aimer de répondre à leurs vœux,
 155 Ou si pour l'un des deux mon amour se remarque,
 J'ayme celui des deux qui doit estre Monarque,
 Et n'ay de deux amans* sollicité la foy,
 Qu'afin de m'asseurer de l'amitié d'un Roy.
 Non qu'enfin mon amour épuré¹³⁸ dans mon ame,
 160 N'y brille pour l'aisné d'une plus vive flâme*,
 Quelque charme secret plus fort que mes desirs,
 Souvent en sa faveur m'arrache des soupîrs* ;
 Mais mon ambition, quelque ardeur qu'il m'inspire,
 Empesche que l'amour ne regne en ton empire,
 165 Qu'il ne soit assez fort pour ne te point ceder,
 Et te faire obeïr, où tu dois commander.
 Superbe* passion*, fay-moy touÿjours connoistre*
 Que ma franchise est deüe à qui sera mon maistre,
 Et qu'ayant du mépris pour le moins fortuné,
 170 Je dois aimer celuy qui sera couronné,
 Mais Pharasmene vient, mesme sort nous menace.

SCENE V.

[Av ; 9]

PHARASMENE, MEDONIE.

PHARASMENE.

Ha ! Si vous l'ignorez apprenez ma disgrace.
 Votre sœur peut choisir de mon frere ou de moy ;
 Pour en faire à son gré son espoux et son Roy,
 175 Et de quelque costé que son desir la guide,
 Ou j'aimeray sujet, ou regneray perfide.
 Si la Princesse m'aime et me veut couronner,
 C'est me vouloir contraindre à vous abandonner :
 Et si je suis des deux, celuy qu'elle rejette,
 180 Je seray son sujet, et vous serez sujette ;
 Ainsi son esperance* a de quoy se flatter,
 Mais moy des deux costez j'ay tout à redouter.

MEDONIE.

Le mal est arrivé, vous n'avez plus à craindre,
 Et cessant d'esperer*, commencez à vous plaindre.
 185 Arsace... Ce nom seul vous doit rendre jaloux,
 La Princesse ma sœur le choisit pour espoux ;
 Et comme estant des deux celuy qu'elle rejette,
 Vous deviendrez sujet, et je seray sujette :
 Bref, il peut tout attendre, et mesme tout avoir,
 190 Avant que son audace en ait conçu l'espoir.

PHARASMENE. [10]

Mon frere me ranger sous son obeïssance !

137 Sur l'emploi de « dessus » pour « sur » est courant dans la pièce et en français classique, comme le montre l'exemple cité à l'entrée « dessus » dans le Furetière de 1690 : « Il faut estre plusieurs années dessus les bancs, avant que d'estre Bachelier en Medecine ».

138 *Épuré* : « noble et détaché de tout intérêt » (Académie).

Luy que mesme au berceau me soumit la naissance¹³⁹ !
Non du Trône plutôt je feray son cercueil,
Et j'ay pour obeir trop d'amour et d'orgueil.
195 Il faut pour vous servir porter une couronne,
Et la desfendre bien quand le Ciel* nous la donne.
Rival audacieux qui pretends m'asservir,
Ce n'est qu'après ma mort qu'on me la¹⁴⁰ peut ravir,
Arsace ton bon-heur te va couster la vie.

MEDONIE.

200 Hé de grace* quittez cette funeste envie*.

PHARASMANE.

L'aimeriez-vous Princesse en feignant de l'aimer ?
Un merite si grand a-t-il sceu vous charmer ?

MEDONIE.

Quand on crût à la Cour, malgré le droict d'aisnesse,
Qu'Arsace regneroit avecque la Princesse.
205 Nous fismes mesme effort, par un amour trompeur,
Moy pour le captiver, vous pour gagner ma sœur,
Et les porter ainsi, pour ne nous point déplaire
A l'horreur d'un hymen* qui nous estoit contraire ;
Cependant si ma sœur fut sourde à vos soupirs*,
210 De vostre frere au moins, j'arrestay¹⁴¹ les desirs;
Il en fit à ma feinte un veritable hommage,
Il mit toute sa gloire en ce secret servage¹⁴²,
Et l'empire absolu qu'il me donna sur luy,
Fut alors nostre espoir, et peut l'estre aujourd'huy ;
215 Attendez-en l'effect, et croyez que ma flâme^{143*},
Rendra nostre party*¹⁴⁴ si puissant dans son ame,
Que ma sœur qui peut tout verra par son refus,
Que sans Sceptre à donner je puis encore plus.

[Avj ; 11]

PHARASMANE.

Suivons plutost la voye où la fureur* m'entraîne.

MEDONIE.

220 Croyez vostre prudence et non pas vostre haine;
Et ne presumez point d'un esprit irrité,
Lorsqu'il a plus de feu^{145*}, qu'il ait plus de clarté* :
Mais voicy vostre frere, evitez sa presence,
Et prenant sur mes soins une entiere assurance¹⁴⁶,
225 Allez pour l'observer entretenir ma sœur.

139 « La naissance » est le sujet du verbe conjugué « me soumit ». Allusion à l'aisnesse d'Arsace.

140 Le pronom est mis pour « une couronne » au vers 195.

141 *Arrêter* : ici, fixer (d'après Richelet).

142 Arsace est asservi par les sentiments qu'il éprouve en secret pour Médonie.

143 Ici, la « flâme » n'est que feinte.

144 L'expression fait allusion à l'union de Médonie et de Pharasmane contre Arsace. Mais compte tenu du langage amoureux, il peut s'agir aussi d'une syllepse de sens avec l'une des définitions du mot « party », à savoir : « une personne à marier » (Académie).

145 *Feu* : « se dit figurément de lardeur, de la violence des passions et des mouvements impétueux de l'âme » (Académie).

146 Comprendre : soyez assurés de mon assistance.

PHARASMANE.

Non, non, si je fuyrois¹⁴⁷, il se croiroit vainqueur.

SCENE VI.

[12]

PHARASMANE, MEDONIE, ARSACE.

PHARASMANE.

Advoüez¹⁴⁸ que pour moy, vostre haine mortelle
Donne à vostre allegresse une force nouvelle,
Et vous fait moins sentir vostre propre bon-heur,
230 Que celui de m'oster et l'empire et l'honneur ;
Mais alors que la joye est si vaine et si prompte,
Elle ameine apres soy le regret et la honte ;
Vous n'estes pas content puisque vous desirez,
Et pouvez n'avoir rien puisque vous esperez.
235 Vous sçavez qu'Araxie en donnant la Couronne
Penchera du costé que son amour l'ordonne :
Mais ne presumez pas que soûmis par son choix,
J'abaisse mon orgueil à recevoir vos loix,
Et qu'un lâche respect vienne occuper mon ame,
240 Pour un Roy qui sera l'ouvrage d'une femme.
La franchise est un bien qu'on ne me peut ravir ;
Vous pouvez commander, mais je ne puis servir ;
Et je vous punirois si vostre orgueil extremesme
Me traittoit de sujet seulement en vous-mesme¹⁴⁹,
245 On est mauvais sujet à qui on fut égal,
Et qui voulut regner obeïroit fort mal.
Il faut, puis que¹⁵⁰ mes droits sont unis à ma vie,
Que pour me les oster elle me soit ravie ;
Mais pour avoir ensemble et ma vie et mon rang,
250 Jugez ce qu'à vous-mesme il coustera de sang :
J'ay les Partes pour moy, si vous avez mon pere,
Et pour rendre électif un Sceptre hereditaire,
Il faut prendre sur eux¹⁵¹ de tyranniques droits,
Et détruire l'Estat pour en changer les loix.
255 Ne vous flattez donc pas d'une si vaine attente,
Voyez vostre fortune avec quelque épouvante,
Songez qu'elle vous place au dessus d'un aisé,
Et craignez le bonheur d'en être couronné.

[13]

147 Aujourd'hui on corrigerait par « fuyais », mais à l'époque de notre pièce, l'emploi de la terminaison en -rait avec une proposition introduite par si était possible.

148 Graphie ancienne du verbe *avouer*.

149 En français moderne, on placerait l'adverbe à la fin du vers : « me traittoit de sujet en vous-mesme seulement. » Comprendre : « et je vous punirois si vostre orgueil extremesme » (v. 242) me traitait de sujet rien qu'en votre for intérieur, le pensait sans le dire.

150 « Puis que » : ici, variante graphique de puisque. On retrouve la même variante v. 325, 402, 558, 670, 908, 1327, 1525.

151 Sur les Parthes, cf. v. 251 : « j'ai les Parthes pour moi ».

SCENE VII.

ARSACE, MEDONIE.

ARSACE.

Ors¹⁵² qu'il menace il craint.

MEDONIE.

Je dois craindre de mesme;

260 Et ne pouvant m'aymer sans perdre un Diadème...

ARSACE.

J'ay préveu cette crainte, et vous viens témoigner
Que ce n'est qu'avec vous qu'il m'est doux de regner ;
L'ambition ne peut commander à ma flâme*,
Et mon plus cher Empire est celuy de vostre ame :

265 Mais le Sceptre d'ailleurs estant tel en effet,
Qu'à peine l'on consent au refus qu'on en fait...

MEDONIE.

En un mot je vous pers, la Couronne est si belle,
Qu'elle vous autorise à me quitter pour elle.

270 Aussi m'oster ce cœur que vous m'avez donné,
Est un crime si beau, qu'il sera couronné.

Je ne m'en plaindray pas, au point où je vous aime ;
Je vous souhaite heureux seulement pour vous-mesme,
Je vous rends tout à vous¹⁵³, Prince allez vous offrir,
Regnez avec ma Sœur et me laissez mourir.

[14]

ARSACE.

275 Le refus de sa main et celuy de l'Empire
Quoy que vous en croyez vous en fera dédire*¹⁵⁴
Soyez mon interprete, et faites luy sçavoir,
Que pour m'acquiter mieux, je veux moins luy devoir :
Mais allons consulter toute nostre prudence,
280 Pour couvrir ce refus d'une belle apparence,
Et joignons à ce coup tant d'art et de douceur,
Qu'il puisse estre porté de la main d'une sœur.
Fin du premier Acte.

ACTE II.

[15]

SCENE PREMIERE.

MEDONIE, ARAXIE.

MEDONIE,

dit bas les deux premiers Vers.

Ostons-luy tout espoir, faisons parler Arsace,
Et malgré son respect, prestons-luy de l'audace.

285 Araxie, a-t-il dit, se flatte vainement,
Je veux regner en Prince et non pas en Amant*,

152 Dès lors que.

153 Comprendre : je vous rends votre cœur, qu'il soit entièrement à vous avant d'être à Araxie.

154 Vous fera revenir sur vos paroles. Allusion au v. 274 : « Regnez avec ma sœur et me laissez mourir ».

Et quite sans regret, Trône, Sceptre, Couronne,
Si pour les posséder il faut que je me donne.
Je ne veux point devoir un bien qui m'est acquis,
290 Et quelque grand qu'il soit, il est cher à ce pris,
Pour faire que ma flâme* à la sienne réponde,
Elle me doit offrir tout l'Empire du monde.
Pour avoir mon amour il le faut mériter,
Ou le payer ainsi lors qu'on veut l'accepter.

ARAXIE.

295 L'insolent !

MEDONIE.

Il fait plus, il sollicite, il presse,
Pour vous ôter le choix que son père vous laisse.

ARAXIE.

Il périra plutôt, et ma haine à son tour
Pourra sur¹⁵⁵ son destin*, autant que mon amour.

[16]

SCENE II.

ARAXIE, MEDONIE, ARSACE.

ARAXIE.

Quoy*¹⁵⁶ paroître à mes yeux ?

ARSACE.

Je vais trouver mon frère,

300 Et m'éloigne d'icy pour ne vous point déplaire.

ARAXIE.

Tu ne le peus ingrat, et malgré mon courroux*,
Ta présence m'inspire un mouvement plus doux.

Ne crains pas qu'il éclate et rompe le silence,

A tous mes sentiments je ferai violence¹⁵⁷,

305 Et pour les captiver sous l'Empire des tiens,

Mon Cœur jusqu'à ma langue étendra ses liens¹⁵⁸

Je dispose du Sceptre, et ton père desire,

Que le don de ma foi soit celui de l'Empire ;

Mais faisant beaucoup plus, en faisant moins pour toi,

310 Je te le veux donner, séparé de ma foi.

J'usurai de mes droits, Amante* généreuse*,

Pour te mieux assurer la Couronne douteuse,

Sans te faire pourtant une nécessité

De joindre mon hymen* avec la Royauté.

315 Par ta seule grandeur tu connaîtras ma flâme*,

Je te dispenserai de me prendre pour femme,

Et ton père surpris* reconnaitra demain,

Que qui donne son Cœur peut refuser sa main.

Que s'il veut malgré tout à l'hymen* nous contraindre,

[17]

155 *Pouvoir* « s'emploie aussi activement » (Académie).

156 *Quoy* est parfois « particule admirative, et sert à marquer l'estonnement, l'indignation » (Académie)

157 Diérèse : le mot compte pour trois syllabes (idem v. 1087).

158 Diérèse : le mot compte pour deux syllabes.

320 Dans ce commun malheur, je seray seule à plaindre :
 Car punissant en moy ses tyranniques loix¹⁵⁹,
 Ma mort t'affranchira des rigueurs de mon choix.
 Mon choix de la Couronne aura paré ta teste,
 Ma mort t'en donnera la paisible conquête.

325 Puis qu' ainsi mon trépas* prévenant tes refus,
 Tu ne me devras rien, quand je ne vivray plus :
 Sont-ce des sentimens qui meritent ta haine,
 Je veux te voir au Trône et non pas à la gesne*,
 Et je ne joindray point pour mon seul interest*,

330 Un present qui t'offense à celui qui te plaist.
 Je te rendray content, sans devenir heureuse,
 Je voudrois t'acquérir, mais je suis genereuse*,
 Et n'attends pas ton Coeur pour t'avoir couronné,
 Car j'aurois plus acquis que je n'aurois donné.

335 Ainsi de quelque horreur que ma flâme* t'anime,
 Si je n'ay ton amour, j'obtiendray ton estime,
 Ou si ma peine* est deuë à ton adersion,
 Je seray morte, au moins, pour ma punition.
 Adieu, retiens ces pleurs, que je te vois répandre,

340 J'ay surpris* ta pitié, qui s'en vouloit desfendre,
 Tu viens de t'oublier pour sentir mes douleurs;
 Mais s'ils sont dérobez¹⁶⁰, je refuse les pleurs.

ARSACE.

Ha ! Madame...

MEDONIE,

bas à Arsace.

Est-ce à moy que ce soupir* s'adresse ?

ARSACE,

bas.

De quel costé pancher, amour, pitié, tendresse* ?

MEDONIE,

bas.

345 Elles¹⁶¹ parlent pour elle¹⁶², et vous les écoutez ?
 Elles veulent ma mort et vous les consultez ?

[18]

ARAXIE,

en se tournant (comme elle s'en va) vers Arsace.

Serois-tu bien touché d'un remors salutaire ?

ARSACE,

dît la moitié de ce vers à Médonie, et l'autre à sa sœur.

Il vous faut obeir, je vais trouver mon frere.

159 Les lois du père (cf. « ton pere » v. 317).

160 *Dérober* a ici son sens premier : prendre le bien d'autrui à son insu (d'après Aca).

161 Le pronom reprend « amour, pitié, tendresse » du v. 344.

162 Le pronom singulier désigne Araxie.

SCENE III.

ARAXIE, MEDONIE.

ARAXIE.

La fureur* me saisit, sa mortelle chaleur,
350 Agite l'un par l'autre et mon sang et mon cœur,
Et ce feu* si subit dont mon ame est émuë,
Esclatte dans ma bouche et reluit dans ma veuë;
La honte à ce transport*¹⁶³, encore se confond,
L'une échauffe mon Coeur, l'autre rougit mon front,
355 Et comme en son excès la fureur* est muette,
Le desordre où je suis en devient l'interprete,
Ha ma sœur, laisse-moy, je souffriray* bien moins,
Quand ma confusion n'aura point de témoins.

MEDONIE,

bas.

Mon dessein réussit, c'est icy¹⁶⁴ que j'espere*.

SCENE IV.

[19]

ARAXIE.

360 Et pour toute réponse, il va trouver son frere !
De toutes mes bontez un outrage est le prix !
Et son feint repentir ne produit que mépris !
A voir jusqu'à quel point l'insolent me rabaisse,
Je pourrois oublier que je naquies Princesse,
365 Si mon Coeur outragé, qui demande son sang,
Ne m'estoit pas encore¹⁶⁵ un témoin de mon rang.
Ingrat plus je t'aymay, plus mon esprit s'irrite¹⁶⁶,
Au dessein de ta perte il s'emporte si viste,
Que cent fois ma pensée a prevenu*¹⁶⁷ mon bras,
370 Pour te punir plutôt par autant de trépas*.
Mais que puis-je tenter qui ne me sois contraire ?
Mais où¹⁶⁸ je ne puis rien, que ne pourra son frere ?
Il m'ayme, il veut regner, et je dois l'engager,
Par ce double interest* à vouloir me venger.
375 Quand son obeïssance aura servy ma rage,
Son pouvoir et son rang apaiseront l'orage.

SCENE V.

[20]

ARAXIE, PHARASMANE.

PHARASMANE.

Souffrez* que de mes maux je vous puisse parler.
M'entendre seulement sera me consoler ;

163 *Transport* : « se dit figurément des passions » (Académie).

164 *Icy* est aussi adverbe de temps (d'après Furetière).

165 *Encore* : « de plus » (Furetière).

166 Comprendre : mon esprit est d'autant plus irrité que je t'aime.

167 *Prévenir* : « aller au devant d'une chose et en détourner ce qu'il en pourroit arriver de fâcheux » (Richelet).

168 En français classique, l'adverbe *où*, en emploi intégratif, s'emploie seul, comme dans le vers de Corneille : « Le choix est inutile, où les maux sont extrêmes. » (*Théodore*, 771, d'après Fournier, *la Grammaire du français classique*, p. 211).

Madame, je voy trop en mon peu de merite,
 380 Du malheur qui m'attend le presage et la suite,
 Et que par vostre choix, du rang où je suis né,
 Je vais tomber aux pieds, d'un frere couronné ;
 Mais si j'ose alleguer mon rang et ma naissance,
 Et les profonds respects* de mon obeïssance,
 385 Madame en leur faveur plus propice à mon sort,
 Avant que de¹⁶⁹ choisir ordonnez-moy la mort.
 Liberale des biens que l'un et l'autre espere,
 Donnez-moy le trépas*, et l'Empire à mon frere ;
 Quel que soit mon bon-heur, pour un present si doux,
 390 Arsace assurément n'en sera point jaloux.
 Je sens que mon repos doit précéder le vostre,
 Je ne pourrois vous voir entre les bras d'un autre ;
 Et ce Sceptre éclattant que l'on me va ravir,
 Souûleveroit ma haine au lieu de l'asservir.
 395 Ma gloire me prescrit de mourir avec elle,
 De n'estre point sujet, pour n'estre point rebelle ;
 Et je dois éviter le malheur sans égal,
 D'attaquer vostre espoux pour punir mon Rival.
 Ne pouvant des-unir ce que l'amour assemble,
 400 J'ayme mieux le sauver que de vous perdre ensemble ;
 Car je sçay que ma rage iroit jusques¹⁷⁰ à vous,
 Puis qu'estant dans son Coeur vous sentiriez ses coups.
 Doncques¹⁷¹ pour prevenir*...

[21]

ARAXIE,

resvant.

Il en perdra la vie.

PHARASMANE.

Expirer à vos yeux est mon unique envie*.

ARAXIE.

405 Non, Prince, je m'égare en suivant mon transport*,
 Je parle contre Arsace et demande sa mort.

PHARASMANE.

Quoy* sa mort ?

ARAXIE.

Pour vous voir sans Rival et sans Maistre ;
 Par un coup genereux*¹⁷² vengez-moy de ce traistre,
 Et témoignez ainsi de ma gloire jaloux¹⁷³,
 410 Ce que peuvent le Sceptre et mon amour sur vous.
 J'ordonne son trépas* que rien ne vous retienne,
 Prestez-moy vostre main pour obtenir la mienne,
 Et payant de son sang, et l'Empire et ma foy,

169 Emploi courant au XVII^e siècle, d'après Richelet : « conjonctive qui régit l'infinitif, ou le **subjonctif** ».

170 Variante graphique imposée par la prosodie : le mot compte pour deux syllabes. Procédé courant tout au long du texte.

171 Variante graphique : le mot compte pour deux syllabes, on retrouve le même procédé v. 461, 964, 965, 1503.

172 *Genereux* : noble de cœur, magnanime (d'après Académie).

173 Et témoignez ainsi, jaloux de ma gloire.

Faites de mon vengeur mon Espoux et mon Roy.

PHARASMANE.

415 Je ne regarde icy forfait¹⁷⁴ ny recompense ;
Et ne veux consulter que mon obeissance.
Vous l'ordonnez, Madame, et d'un esprit soûmis,
En vous obeissant je me croy tout permis.
Je vay donc le punir d'avoir pû vous déplaire.

ARAXIE,

continue sans prendre garde à la sortie de Pharasmane.

[22]

420 Mais mon amour veut-il ce que veut ma colere ?
Elle ose prononcer l'Arrest* de son trépas*,
Et l'amour à l'instant ne le revoque pas ?
Contre ce feu* nouveau ma flâme* est languissante !
Je suis son ennemie, et non pas son Amante* ?
425 Et lors que je consens à le faire perir,
La crainte de sa mort ne me fait pas mourir.
Va, ne me parle plus, ô fureur* insensée,
Si j'ai peu fait pour toy d'en avoir la pensée,
Par quelque grand mépris qu'il aît pû m'outrager,
430 J'en ay trop fait pour moy de m'en vouloir venger ;
Prince, qu'il vive donc, et puis qu'enfin je l'aime ;
Au lieu de l'attaquer, deffendez-le vous mesme.

PHARASMANE,

qui rentre.

Je vous obeïray, Madame ; Il vient icy.

ARAXIE.

Il y va de ma gloire et de la vostre aussi.

SCENE VI.

[23]

PHARASMANE.

435 Ouy, je vay l'immoler¹⁷⁵, rien ne m'en peut distraire,
Je luy pardonnerois s'il n'estoit pas mon frere,
Et si comme mon frere, il n'estoit mon Rival,
Et n'avoit mesme droict sur le bandeau Royal¹⁷⁶.
Qu'un Roy pour te venger à ma perte conspire,
440 Arsace qu'il m'en couste et le jour et l'Empire.
Je periray content de mon funeste sort,
Si par la tienne¹⁷⁷ au moins j'ay merité ma mort :
Mais dans ce lieu fatal* nul témoin ne m'éclaire,
Et puis qui d'un tel coup accuseroit son frere ?

174 *Forfait* : crime. Le mot est récurrent dans la pièce pour désigner la tentative de fratricide.

175 Sous-entendu, immoler à la haine.

176 Synonyme de diadème (d'après Académie).

177 Le possessif renvoie à « mort » par cataphore.

ARSACE, PHARASMANE.

ARSACE.

445 Nostre malheur est grand, mais il pourra finir;
Si du moins une fois nous nous pouvons unir,
Le choix que de nous deux on donne à la Princesse,
D'une crainte trop juste également¹⁷⁸ nous presse,
Et quoy qu'à l'un de nous, il doive estre bien cher,
450 Nous n'agissons tous deux qu'afin de l'empescher.
Mais le Roy qui le sçait, et qui craint qu'un rebelle
Ne fasse à la Princesse une injure mortelle,
S'en offense mon frere, et nous vient témoigner
Que ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons regner,
455 Il vient exprés icy : Mais quoy qu'il en ordonne,
Demandons à l'envy¹⁷⁹ qu'il garde la Couronne,
Et monstrons...

PHARASMANE,

tirant un poignard pour tuer Arsace.
Meurs plutôtost.

ARSACE,

luy saisissant le bras.

Attenter à mes jours !

PHARASMANE.

Ce n'est que d'un moment en prolonger le cours.

SCENE VIII.

[B ; 25]

LE ROY, PHARASMANE, ARSACE.

LE ROY,

voyant les deux fils aux prises qui se separent à son arrivée, et le poignard tombant.

O spectacle inhumain ! Dois-je esperer* ou craindre ?
460 Et suis-je icy venu les sauver ou les plaindre ?
N'achevez pas le coup où je vous ay surpris*,
Le crime est assez grand de l'avoir entrepris.

PHARASMANE.

Il veut m'assassiner.

ARSACE.

Il en veut à ma vie.

LE ROY.

465 Doncques mesme fureur* vous donnoit mesme envie* ?
Mais lors qu'à cet excés vous en estes venus ;
Répondez inhumains vous estes-vous connus :
Ou bien n'est-il en vous de vous pouvoir connoistre^{180*} :
Que quand vous regardez celuy qui vous fit naistre
Le sang qui vous unit de ses plus sacrés noeuds,

178 *Également* : « de manière égale » (Furetière). Le second sens qu'on donne aujourd'hui, *aussi*, n'est pas encore attesté dans les dictionnaires du XVIII^e.

179 *À l'envi* : « Avec emulation, à qui mieux mieux » (Académie).

180 *Se connoistre* : ici, savoir qui on est vraiment, savoir ce qu'ordonne son rang.

470 Par une seule atteinte auroit coulé des deux,
 O que j'ay mal jugé de¹⁸¹ vos ames perfides, [26]
 Je cherchois un Monarque entre deux paricides,
 Et voulant déposer le Sceptre dans vos mains,
 J'en partageois l'espoir entre deux assassins.
 475 Enfans dénaturez quel demon vous anime ?
 Il valoit mieux souffrir* que commettre ce crime
 Du coup qu'on vous portoit ne vous pouvant troubler
 Du coup que vous portiez il vous falloit trembler,
 Plûtost que d'attaquer une si chere vie,
 480 Il falloit consentir qu'elle vous fut ravie.
 J'en aurois un à plaindre, et j'ay pour m'affliger
 Mes deux fils à punir, et pas un à venger.
 Mais je ne vois qu'un fer*¹⁸² ; c'est le vostre ou le vostre,
 Il ne pouvoit ensemble attaquer l'un et l'autre,
 485 Et du crime de l'un ce complice averé
 Est en faveur de l'autre un témoin assure.
 Il le rend innocent s'il le fait méconnoistre,
 Et je juge d'ailleurs qu'un de vous le doit estre ;
 Car deux cœurs à la fois n'auroient pû concevoir
 490 Le penser¹⁸³ seulement d'un attentat si noir ;
 Mes vœux sont exaucez, j'en ay donc un à plaindre,
 Et l'un doit esperer*, lors que l'autre doit craindre.
 (*À Pharasmane.*)
 Tu ne t'en peux desfendre, et ton front estonné*,
 Au raport de mes yeux¹⁸⁴ t'a desja condamné.

PHARASMANE.

495 J'ay de l'estonnement*, mon visage le montre,
 Mais qui n'en auroit pas en pareille rencontre
 Où l'œil comme abusé* d'un fantosme impréveu,
 N'ose assurer l'esprit de tout ce qu'il a veu.
 Un pere me condamne, un frere m'assassine,
 500 Et pour me perdre enfin tout mon sang¹⁸⁵ se mutine ; [27]
 Quel plus grand accident peut troubler mes esprits ?
 Il faudroit s'estonner* si je n'estois surpris,
 Et croire qu'à ce coup, mon ame préparée,
 Se seroit à loisir plainement assurée.

LE ROY,

à Arsace.

505 Donc perfide c'est toy, donc ce lâche dessein,
 Aura pû de ton cœur passer jusqu'à ta main.
 Et ton juste remorts ne peut trouver passage,
 Pour conduire la peur jusques sur ton visage.

181 La construction du verbe avec la préposition « de » s'explique par le sens précis de « juger » que donne le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « decider du default, ou de la perfection de quelque chose, et alors on dit tousjours, *juger de* ».

182 Par métonymie, *fer* désigne l'épée.

183 *Le penser* : le substantif masculin est l'équivalent de « pensée » (d'après Furetière).

184 On trouve l'expression telle quelle dans le *Furetière* de 1690, à l'entrée « rapport ».

185 *Sang* désigne ici la parenté, la race, « la communication qui se fait par le sang (Furetière). Le mot suit l'évocation du « père » et du « frère », au vers précédent (v. 499).

Sous un front assuré tu caches son bourreau,
510 Mais ta feinte innocence est un crime nouveau.
Tu feins d'estre innocent pour le rendre coupable ;
Tu veux que son trépas* me paroisse equitable ;
Et qu'ainsi l'ordonnant sans en avoir d'horreur,
Au lieu de la punir j'imite ta fureur*.

ARSACE.

515 Que de cette assurance on me loüe, ou me blâme,
Le visage se meut au mouvement de l'ame,
Et si quelque remors agitoit mon esprit,
On verroit mon forfait sur mon visage escrit.
L'innocence l'assure, et dans cette rencontre,
520 Pour estre son témoin elle-mesme se montre,
Elle répand sur moy ses plus vives clartez*,
Pour trouver le coupable en ces obscuritez.
Mais si l'ambition fait la seule¹⁸⁶ querelle,
Qui peut rendre à ce point nostre main criminelle ?
525 Sire, pourquoy commettre un attentat si noir ?
Le choix de la Princesse assureoit mon pouvoir,
J'allois monter au Trône, et le vouloir détruire,
N'estoit que d'un sujet affoiblir mon Empire¹⁸⁷.
La Princesse le sçait, on la peut consulter.

[28]

LE ROY,

à Pharasmane.

530 Tu seras criminel si je veux l'escouter.
Parle.

PHARASMANE.

Je croy, Seigneur, qu'il m'a voulu deffendre,
Car ce sont mes raisons qu'il vous a fait entendre.
Sire, pourquoy commettre un attentat si noir ?
Le choix de la Princesse assureoit mon pouvoir,
535 J'allois monter au Trône, et le vouloir détruire,
N'estoit que d'un sujet affoiblir mon Empire.
La Princesse le sçait, et sans trop me flatter,
Je crois que pour ma gloire on peut la consulter.
Mais non n'en faites rien, hélas je considere
540 Qu'en me sauvant ainsi, je fais perir mon frere,
Que j'assure sa perte en assurant mon sort,
Et que mon innocence est le coup de sa mort ;
J'en ay desja trop dit, et supprime le reste,
J'en craindrois le succez, il luy seroit funeste ;
545 Je commettrøis ce crime en le desavoüant,
Et m'en rendrois coupable en le justifiant*¹⁸⁸.
Mon frere parlez donc, je n'ay rien à répondre ;
Et veux tout avoüer de peur de vous confondre,

186 L'adjectif qualifie « l'ambition » et non pas « la querelle » ; il faut comprendre : mais si seule l'ambition fait la querelle.

187 Comprendre : j'allais monter au trône, et vouloir tuer Pharasmane n'aurait qu'affaibli mon empire en lui ôtant un de ses serviteurs.

188 Diérèse : le mot compte pour quatre syllabes. Idem v. 1241.

J'évitay mon trépas* qui vous eut fait perir :
550 Mais pour vous conserver je suis prest à mourir.

ARSACE.

Certes je suis surpris*¹⁸⁹, cette impudence extrême,
Me pourroit faire entrer en soubçon de moy-mesme ;
Et si son attentat ne m'estoit si present,
Je pourrois oublier que je suis innocent.

LE ROY.

[BII ; 29]

555 Terminez ce combat, où mon ame incertaine
Ne voit rien d'assuré que le crime et la haine,
Où tousjours le coupable est trop advantagé,
Puis qu'entre mes deux fils mon cœur est partagé.
Avec juste raison, il se cache le traistre,
560 Et fait qu'en le voyant je ne le puis connoistre.
Quoy que dans ma tendresse* il pût trouver d'appuy,
Ma rigueur toute entiere agiroit contre luy ;
Qu'il dissimule donc avec plus d'artifice,
Et s'obstine au secret par la peur du suplice.
565 Mais qu'il apprenne aussi qu'on luy peut reprocher,
Que son crime redouble à le vouloir cacher,
Puis-qu'employant la ruse apres la force ouverte,
De son frere deux fois il hazarde la perte ;
Qu'il sçache le cruel que mon ressentiment*,
570 Doit à ce double crime un double chastiment,
Et que deux fois ainsi l'equité me convie,
Aux plus severes lois d'abandonner sa vie.
Ces noms de pere et fils luy seront superflus,
S'il veut estre inconnu, je ne le connois* plus.
575 Mais il rit en secret alors que je menace:
De mon aveuglement il espere la grace*,
Et croit rendre tousjours mon courroux* impuissant,
S'il confond sa fortune avec un innocent ;
Mais quelque obscurité dont se couvre ce lâche,
580 Qui me cache mon fils, quand luy-mesme il se cache,
Qui confond sa vertu* dans son crime douteux,
Et veut qu'au lieu d'un traistre, on m'en reproche deux.
Je sçauray le trouver, l'assassin de son frere,
Qui garde assurément mesme sort à son pere.
585 Et qui pour n'estre point parricide à demy,
Me hait pour avoir fait naistre son ennemy.
Que si pour le punir, je ne le puis connoistre*,
Injuste avec raison par la crainte de l'estre,
Quoy que les droicts du sang me veüillent retenir,
590 Sans l'avoir reconnu je l'oseray punir.
Je vous perdray tous deux pour venger l'un ou l'autre,
Pour punir vostre crime, ou pour punir le vostre,
Ou plutôt en bon pere, et juge rigoureux,
Pour vous venger tous deux, je vous perdray tous deux ;
595 Aussi bien si j'en dois croire vostre querelle,

[30]

189 À l'époque de notre pièce, surprendre signifie aussi tromper, décevoir, abuser (d'après Richelet).

D'un si grand attentat la faute est mutuelle¹⁹⁰ ;
 L'un de vous de sa haine, a fait l'autre l'objet,
 Mais l'autre à cette haine a fourny de sujet,¹⁹¹
 Et l'amour de vos cœurs également* banie¹⁹²,
 600 L'un commença la faute, et l'autre l'a finie ;
 D'ailleurs, quoy qu'il en soit, vous m'estes ennemis :
 Car enfin vous vouliez assassiner mon fils.
 (*Au capitaine de ses Gardes.*)
 De crainte cependant, qu'aucun d'eux par sa fuite
 Ne se puisse soustraire à ma juste poursuite,
 605 Que Seleucie estant leur prison desormais,
 La Garde s'y redouble aussi bien qu'au Palais.
 (*A ses fils.*)
 Au surplus¹⁹³ inhumains, je vous laisse en la vostre¹⁹⁴ ;
 Et l'un quoy qu'il en soit me répondra de l'autre.

SCENE IX.

[Biiiij ; 31]

LE ROY, VOLOGESE.

LE ROY.

Arsace est innocent, si je croy son grand cœur,
 610 Ses exploits et son bras de tant de Roys vainqueur ;
 Mais ce n'est pas assez que seul je l'ose croire,
 De ce soubçon honteux je dois sauver la gloire,
 Employer tous mes soins à la faire éclater,
 Et ne permettre pas qu'on en puisse douter.
 615 Ainsi j'auray sçeu joindre aux droicts de sa naissance,
 Celuy de ses vertus* et de son innocence,
 Et par eux l'élever à l'Empire aujourd'huy,
 Avecque moins de haine, et plus d'éclat pour luy.

VOLOGESE.

Si vous la consultez, la Princesse pressée...

LE ROY.

Elle seroit suspecte estant interessée,
 620 Par un autre moyen, je puis me contenter,
 Ou sinon je pourray tousjours la consulter :
 Mais allons au Conseil, le genre de l'affaire
 Avec toutes ses voix veut que j'en délibere,
 625 Et je dois me servir de son autorité,
 Pour mieux executer ce que j'ay projeté.

[32]

Fin du second Acte.

190 Diérèse : le mot compte pour trois syllabes.

191 A servi de sujet. Le terme est vraisemblablement employé par analogie avec l'expression, *en termes de Palais*, « fournir de defenses, de griefs » (Académie).

192 En français classique, *amour* existe au féminin même au singulier.

193 *Au surplus* : « adv. de transition [...] au reste, au demeurant » (Furetière).

194 Le possessif se rapporte à « prison », évoqué v. 605.

SCENE PREMIERE.

PHARASMANE, ARAXIE.

PHARASMANE.

Tandis que sur nos jours le Conseil delibere,
 Je n'acuseray point la rigueur de mon pere,
 Je m'en prends à moy-mesme, et dois estre puny,
 630 Non d'avoir commencé, mais d'avoir mal finy.
 Quand¹⁹⁵ d'Arsace à mes mains vous demandiez la vie,
 J'ay monstré vostre haine et ne l'ay pas servie.

ARAXIE.

Moi j'ay voulu sa mort Prince ? C'est un abus¹⁹⁶.

PHARASMANE.

De vos commandemens ne vous souvient-il plus ?
 635 Voulez-vous demeurer sans rival et sans maistre ?
 Prince, me dites-vous, vengez-moy de ce traistre.

ARAXIE.

Quand pour vous y porter je vous teins ce discours,
 Croiyez-vous qu'en effet j'en voulusse à ses jours ?
 Du mouvement confus de mon ame irritée, [34]
 640 Ma langue malgré moy se trouvant agitée,
 J'ordonnay son trépas* sans mon consentement,
 Et pris pars au forfait de la voix seulement¹⁹⁷.
 Ainsi contre un amant* ma haine irresoluë
 A demandé la perte et ne l'a point vouluë.
 645 Mais vous-mesme par vous, jugez de mon dessein,
 Je vous avois choisi pour estre l'assassin ;
 Dans mes ressentiments* à moy-mesme contraires,
 Je n'avois contre un frere employé que son frere.
 Et je n'avois donné l'ordre de m'en venger,
 650 Qu'à celuy dont l'amour me devoit proteger.
 Ainsi mon cœur poussé d'une contraire envie*,
 Par le choix du Meurtrier¹⁹⁸ prenoit soin de la vie ;
 Il excitoit vos bras à servir mon couroux*,
 Et par ces mesmes bras en détournoit les coups,
 655 Cette fureur* encore à sa perte animée¹⁹⁹,
 Y fut par mon amour aussi-tost desarmée,
 Contre elle d'un amant*, j'embrassay l'interest*,
 Et demandant sa mort j'en revocquay l'arrest*²⁰⁰ :
 Le crime est donc à vous, qui voulant l'entreprendre,

195 Le texte original orthographiait « quant », nous l'avons corrigé par souci de clarté, « quant » n'ayant pas le même sens.

196 Dans le texte original, le vers est le suivant : « Moy j'ay voulu sa mort Princesse ? C'est un abus. » Il s'agit d'une erreur de composition de l'auteur. Nous l'avons corrigé pour rétablir l'alexandrin.

197 Seulement en prononçant des mots.

198 Synérèse : le mot compte pour deux syllabes.

199 *Animée* qualifie « cette fureur ».

200 Sens premier dans le *Furetière* : « Jugement ferme et stable d'une Puissance Souveraine. »

660 Avez feint à dessein de ne me pas entendre,
Qui pouvez oublier à qui le sang vous joint,
Qui paraissez son frere, et qui ne l'estes point.

PHARASMANE.

Et bien vous le voulez, pour immoler Arsace,
Oüy je fermy l'oreille à l'arrest* de sa grace*²⁰¹.
665 Mais ne m'imputez pas que par adersion,
Je courusse, Madame, à sa punition.
Malgré nos interests* il fut tousjours mon frere ;
Aussi n'estant poussé que de²⁰² vostre colere,
Je crûs que justement vous vouliez son trépas*,
670 Puis que pour l'en punir vous employiez mon bras ;
Je crûs qu'à ce forfait vostre haine irritée, [Bvj ; 35]
Par un autre plus grand²⁰³ avoit esté portée :
Et mesurant l'offence à cette impieté²⁰⁴,
L'excès de son horreur m'en fit voir l'équité.
675 Ne m'accusez donc pas d'avoir pû méconnoistre ;
Celuy que de mon sang la nature* a fait naistre,
Entre mon frere et vous me laissant partager,
Je l'aimay, mais aussi je voulus vous venger :
Et tenant par le cœur à l'amour fraternelle,
680 Ma main contre mon cœur soustint vostre querelle.

ARAXIE.

Si vous aviez voulu me servir seulement,
Vous auriez donné moins à mon ressentiment* ;
Loin de porter si-tost²⁰⁵ le coup de ma vengeance,
Avecque mon amour estant d'intelligence²⁰⁶ :
685 Vous l'auriez differé pour me faire songer,
Qu'au dépens d'un amant* je voulois me venger.
Sa vie avec mes jours se trouvant confonduë,
Au lieu de l'attaquer vous l'auriez desfenduë ;
Mais pour vous assurer de l'Empire et de moy,
690 Vous couriez à la mort d'un Rival et d'un Roy ;
Vous agissiez pour vous assuré du salaire,²⁰⁷
Pour pretexte à sa mort vous preniez ma colere ;
Et vouliez l'opposer apres ce grand forfait,
Au reproche sanglant que je vous eusse fait.

PHARASMANE.

695 Et bien si j'ay failly ma perte est legitime,
Découvrez* tout ensemble²⁰⁸ et punissez mon crime,

201 *Grâce* : « rémission que donne le Roy pour quelque crime commis » (Richelet).

202 Par. L'emploi du verbe avec la préposition *de* n'étant pas explicable, il s'agit sans doute d'une coquetterie de style la part de l'auteur ; ici « poussé » signifie contraint.

203 Par un autre plus grand forfait.

204 Diérèse : le mot compte pour quatre syllabes.

205 *Sitost* : aussitôt.

206 Le sens d'entente secrète à des fins nuisibles de l'expression (d'après Furetière) n'est pas évoqué dans le dictionnaire de l'Académie où le mot *intelligence* peut signifier « correspondance, communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre ».

207 Comme souvent à l'époque de notre pièce, il n'y a pas de virgule entre le participe imposé et le pronom. Il faut comprendre : vous agissiez pour vous, assuré du salaire.

Et rendez-vous le Roy doublement obligé,
De sçavoir le coupable, et d'en estre vengé.

ARAXIE. [36]

Je vous accuserois, si mon amour connuë
700 Ne m'obligeoit sans doute²⁰⁹ à plus de retenuë,
Je ferois croire ainsi que ce Prince en danger ;
Par ce lasche moyen s'en voudra dégager,
Ou me feroit parler pour seconder sa haine,
Et rejeter sur vous et son Crime et sa peine*,
705 J'attends donc que le Ciel* vous découvre* sans moy...
Mais à Dieu je vay voir ce que resout le Roy.

SCENE II.

PHARASMANE.

Qu'à la discretion, je suis peu redevable,
En faveur d'un rival elle m'est favorable ;
Mais que me veut sa sœur ? Dont l'amour déguisé,
710 Alors qu'il est déçu*²¹⁰ croit m'avoir abusé*.

SCENE III. [37]

MEDONIE, PHARASMANE.

MEDONIE.

Pour perdre le coupable, on fait une injustice,
Prince,

PHARASMANE.

Sur qui des deux doit tomber le supplice ?

MEDONIE.

Le diray-je ? Sur vous.

PHARASMANE.

Quoy* l'on m'opprime ainsi ?

Princesse on me condamne !

MEDONIE.

Et vostre frere aussi.

715 Pour trouver le coupable on ordonne, ... je tremble,
Qu'en public aujourd'huy vous combattrez ensemble.
Et que vos bras armez pour sa punition,
Iront par la desfaite à sa conviction²¹¹.
Cét auguste Conseil, où l'équité preside,
720 Craignant de voir regner un Prince paricide ;
Veut qu'il soit au combat par sa mort convaincu,
Et croit que comme lasche il y sera vaincu.
Ne pouvant qu'en aveugle ordonner son supplice,

[38]

208 *Tout ensemble*: « au même temps » (Richelet). L'expression est courante d'après ses occurrences à l'entrée « *ensemble* » dans le dictionnaire de l'Académie et dans celui de Furetière.

209 *Sans doute*: assurément (Académie).

210 Au XVII^e siècle, *déçu* a le même sens que le verbe décevoir et signifie trompé (d'après Furetière).

211 Le nom renvoie au sens suivant du verbe convaincre: « faire voir clairement que le crime dont on accuse quelqu'un est vrai » (Richelet).

Il laisse à l'innocent à s'en faire justice.
725 Et se remet au Ciel*, équitable et puissant,
De punir le coupable et sauver l'innocent.
Ainsi dans le vaincu l'on verra le coupable,
Sa desfaite rendra son trépas* équitable,
Et l'innocent enfin trouvé dans le vainqueur,
730 Obtiendra pour son prix ma Couronne et ma Soeur.

PHARASMANE.

Le Roy donc y consent ?

MEDONIE.

Jugez-en par ma plainte,
Le Roy qui par serment s'imposa la contrainte ;
De permettre au Conseil, quoy qu'il pût ordonner
Est forcé maintenant de vous abandonner.
735 Et pour voir le succes d'un combat si barbare,
Toute la Cour s'assemble et le champ se prepare.
Mais Arsace m'offrant de ne combattre pas,
A ma priere aussi mettez les armes bas²¹²,
D'un et d'autre costé mon sort seroit à plaindre,
740 J'aurois pour mon supplice également* à craindre
Que vaincu par Arsace, ou d'Arsace vainqueur,
Mon Amant* n'y perit, où n'épousât ma sœur.
D'ailleurs comme le sort peut vous estre contraire
Vous traiteriez d'égal avecque vostre frere :
745 Qui pouvant l'obtenir du succes de ses coups,
Seroit encor²¹³ du Thrône aussi proche que vous.

PHARASMANE.

[39]

Adieu, laissez-nous seuls, je le voy qui s'avance.

SCENE IV.

ARSACE, PHARASMANE.

ARSACE.

On veut que le combat monstre nostre innocence,
Mais, si vous m'en croyez, tous deux prêts à perir,
750 Avant que de combattre on nous verra mourir,
Un peut faire verser et mon sang et le vostre,
Mais non pas nous contraindre à perir l'un par l'autre,
Car nos mains qu'on destine à cette cruauté
Relevant seulement de nostre volonté ;
755 Allons donc appeler*²¹⁴ d'un Arrest* si severe,
Des rigueurs du Conseil aux tendresses* d'un Pere,
Ou manquant au devoir pour ne le pas trahir,
Faisons une vertu*²¹⁵ de luy desobeir ;
L'amour qu'également* nous luy ferons paroistre,

212 Cédez. D'après Furetière, « *baiser les armes* » signifie « faire des soumissions ».

213 Variante graphique imposée par la prosodie. Idem v. 880, 1409, 1414, 1586, 1632, 1658. Ici, signifie « de plus » (Furetière).

214 *Appeler de* : porter sa cause devant le juge supérieur, comme ayant été mal jugé (d'après Académie).

215 Efforçons-nous. *Vertu* : « efficacité, force, vigueur, propriété » (Académie).

- 760 Quelque rigueur qu'il ait le fléchira peut-estre,
 S'il veut punir en nous deux mortels ennemis,
 Il y protegera deux veritables fils.
 Quoy qu'exigent de luy nos discordes passées ;
 Par ces marques d'amour les croyant effacées,
 765 Il aymera bien mieux nous laisser impunis,
 Qu'ordonner le Combat à deux freres unis.
 Nostre amour luy rendra nostre faute incroyable, [40]
 De l'avoir osé croire il se croira coupable,
 La prenant pour un songe, il croira que ses sens,
 770 Déposent devant luy contre deux innocens.

PHARASMANE.

Enfin de ce combat, injuste ou legitime,
 Vous voulez évitez le peril et le crime ;
 Mais moy je cours au crime afin de me venger,
 Et cherche le peril pour vous mettre en danger.

ARSACE.

- 775 Quand j'ay crû que dans vous l'amour pourra renaitre ;
 Je me suis aveuglé jusqu'à vous méconnoistre ;
 Mais vous voyant rebelle à ses plus saintes loix,
 Mon erreur se dissipe et je vous reconnois.

PHARASMANE.

- Allons donc au combat, ou ma haine s'apreste ;
 780 Si vous me connoissez* quel remors vous arreste ?
 C'est estre genereux* et non dénaturé²¹⁶,
 Que vouloir triompher d'un ennemy juré ;
 Ma fureur* lors qu'aux mains, on verra l'un et l'autre,
 Esclatant²¹⁷ la premiere excusera la vostre,
 785 Et du crime²¹⁸, aussi bien, qui vous transit d'effroy.
 L'acte le plus sanglant, s'achevera par moy.

ARSACE.

- D'un si frivol espoir vous devez vous deffendre,
 Comme vous du combat je pourrois tout attendre,
 Me promettre les biens dont il me peut combler ;
 790 Mais pour y consentir, il faut vous ressembler,
 Que le sort vous est doux ! Celuy qu'il vous oppose, [41]
 Pour vous contre luy-mesme entreprend vostre cause.

PHARASMANE.

- Il est vray que le sort ne peut m'estre plus doux,
 Dans tous mes interets* il prend part contre vous ;
 795 Du coup qui fut un crime, il fait une victoire,
 Il veut qu'un attentat s'acheve avecque gloire ;
 Et par l'ordre du Roy nous faisant Ennemis,
 Pour m'en recompenser veut qu'il me soit permis :
 Du faict que j'en attends il separe la honte,
 800 Pour en rendre la joye, et plus grande et plus prompte.

216 *Dénaturé* : « contraire aux sentiments naturels d'affection et de tendresse » (Académie).

217 Participe présent de « ma fureur », au vers précédent (v. 783).

218 En construction avec le verbe « triompher », v. 782.

Il fait combattre et vaincre en mesme occasion,
Mon amour, ma fureur*, et mon ambition.
Il donne tout ensemble au desir qui me presse,
Vostre mort et l'Empire avecque la Princesse.
805 Et croiroit avoir fait trop peu pour mon bonheur
Si vous ostant la vie, il vous laissoit l'honneur ;
Absous et couronné par ma propre victime,
Au sort de l'innocent j'attacheray mon crime ;
Et triomphant de vous et de vostre renom,
810 Je seray l'assassin mesme de vostre nom.
Mais parmy tant de biens que sa faveur m'envoye
Un secret déplaisir* empoisonne ma joye,
Comme nous combattons de tant d'yeux éclairez,
Mes efforts contre vous seront plus moderez,
815 Ma haine triomphante et non pas assouvie,
Bornera vostre peine* à vous oster la vie.
A quelque humanité mon cœur sera contraint,
Et vous épargnera pour montrer qu'il vous plaint.

ARSACE.

Sans me regler sur vous, je suis toujours le mesme ;
820 Et si vous haïssez, un frere, qui vous aime,
Quelque ressentiment* qui me doive animer, [42]
J'ayme un frere inhumain qui ne me peut aimer ;
Aussi loin qu'au combat vostre haine m'engage,
Je vais en l'évitant signaler mon courage,
825 Et du Roy noblement meriter le Courroux*,
Plûtost que de vous perdre ou de perir par vous.

PHARASMANE.

Voulez-vous en effect m'en épargner le crime ?
Faites-vous un effort plus grand, plus magnanime.

ARSACE.

Comment donc ?

PHARASMANE.

Dans le camp à vous-mesme inhumain,
830 Tomber²¹⁹ dessous l'effort de vostre propre main.

ARSACE.

Ha cruel !

PHARASMANE.

C'est ainsi que vous pourez me plaire ;
Soyez vostre ennemy, je seray vostre frere.

ARSACE.

Pour vous oster un frere il vous faudroit trahir ?

PHARASMANE.

Hé bien je vous perdray pour ne plus vous haïr.

219 L'emploi de l'infinitif suppose une tournure telle que « il faudrait tomber ».

ARSACE.

835 Adieu, votre fureur* moins forte en mon absence,
Vous y fera penser avec plus de prudence.

SCENE V. [43]

PHARASMANE.

Je l'invite au combat que je veux éviter,
Mais il croiroit faillir s'il m'osoit imiter.
Pour y pouvoir entendre²²⁰ il a trop de tendresse*,
840 Ou comme moy peut-estre il en connoist l'adresse ;
Il voit qu'on veut trouver au combat proposé,
L'innocent dans celui qui l'aura refusé.
Mais voicy...

SCENE VI.

LE ROY, ARAXIE, PHARASMANE, VOLOGESE.

LE ROY.

Prenez-y moins de part que leur père.

ARAXIE.

Ha ! Sire, revoquez un Arrest* si severe,
845 Qui m'arrachant un bien que j'ay receu de vous,
A l'effort de vos fils expose mon Espoux.

LE ROY. [44]

Vous aurez le vainqueur.

ARAXIE.

Je seray le salaire !
De celui qui sera l'assassin de son frere ?
Et qui digne plutôt d'un second chastiment,
850 Aura peut-estre encore immolé mon Amant* ?
Ne l'esperez jamais, mon amour, ou ma gloire,
Ne pourra s'accorder avecque sa victoire ;
Mais, Sire, est-ce un effect de l'amour paternel
Que d'exposer son fils pour perdre un criminel ?
855 Jugez-vous du devoir d'un Monarque équitable ?
D'en vouloir faire deux pour trouver un coupable ?
Ils feront en public ce qu'ils tenoient caché,
L'innocent par contrainte à son frere attaché,
Deviendra criminel pour meriter sa grace*,
860 Et de son assassin surpassera l'audace.
Ha ! Ce crime où l'on veut animer leurs esprits,
Est plus grand que le crime où l'on les a surpris*.
Vous osez nous promettre un Roy de leur querelle²²¹,
Mais craignez qu'à tous deux elle ne soit mortelle,
865 Ils feront pour regner mesme effort, mesmes vœux,
Et ne pouvant se vaincre ils periront tous deux,
Leur fureur* ne sera qu'un effect de la vostre,
Ils periront par vous, et non pas l'un par l'autre,

220 *Entendre* : « comprendre, concevoir en son esprit, avoir l'intelligence de quelque chose » (Académie).

221 Le Roy prévoit de léguer sa couronne au vainqueur.

Par vous qui les forcez à ce lasche attentat,
870 Et qui les combattrez sans aller au combat.
Mais si l'un est vainqueur il doit avoir l'Empire :
Sire, que faites-vous ? Vous couronnez le pire,
Qui devant sa grandeur à l'effort de ses coups,
En sera revestu sans la tenir de vous.
875 Tous deux également* se plaindront de leur Pere ;
L'un y perdra le jour, l'autre y perdra son frere.

[45]

LE ROY.

Princesse à vos raisons la nature* s'émeut,
Et mon courroux* s'incline à tout ce qu'elle veut,
Ils ne combattront point.

ARAXIE.

Ha, Sire !

LE ROY.

Mais Princesse,

880 Quelque soupçon encor s'oppose à ma tendresse* ;
Permettez qu'avec eux un secret entretien,
Me découvre* leur cœur et leur montre le mien.
Allez ! Conduisez-la Prince, et luy rendez grace*,
Puis revenez icy ; vous appelez Arsace.
(*Ce demy vers au Capitaine des Gardes.*)

SCENE VII.

[46]

LE ROY, VOLOGESE.

LE ROY.

885 Son ennuy* par l'espoir se trouvant appaisé,
Precipitons l'effect d'un combat supposé,
Celuy qui le fuira, loin de passer pour lâche,
Sauvera son honneur d'une eternelle tache,
Si quoy qu'on luy propose, il refuse aujourd'huy,
890 De combattre son frere animé contre luy,
Je pourrais bien penser, que toujours magnanime,
Il n'eust d'ambition que noble et legitime,
Et que contre son frere il a moins entrepris,
Puisqu'il fuit ce combat quand le Sceptre est son prix.
895 De l'autre je croiray par un effect contraire,
Qu'il voulut lâchement assassiner son frere.
Puis qu'on l'auroit en vain au combat excité,
Si ses propres fureurs* ne l'avoient emporté.
Lors* je le puniray de m'avoir crû capable
900 De voir entre mes fils ce combat effroyable,
Comme si de le voir il m'eust esté permis,
A cause que je suis le Pere d'un tel fils.
Les voicy.

SCENE VIII.

[47]

LE ROY, PHARASMANE, ARSACE, VOLOGESE.

LE ROY,

à Pharasmane.

Du combat que juge la Princesse,

PHARASMANE.

Ce qu'elle doit juger apres vostre promesse.

LE ROY.

- 905 J'ay promis de le rompre afin de l'appaiser,
Mais le Conseil l'ordonne, il luy faut disposer,
Ma rigueur à ce prix met l'oubly de vos crimes,
Et puis qu'elle vous rend Ennemis legitimes,
Poursuivez la Victoire avec tant de chaleur,
910 Qu'on ne soit estonné* que de vostre valeur,
Si la fortune à l'un reserve l'avantage,
Que l'autre soit au moins son égal en courage.
Et montrez que mon sang entre vous departy,
Sôûtient également* l'un et l'autre party,
915 Au moins tenant ainsi la victoire incertaine,
Vous aurez differé vostre mort et ma peine*,
Et devant qu'en voir un coupable et malheureux²²²,
J'auray veu mes deux fils plus long-temps genereux* :
Ne considerez pas qu'au point où je vous ayme,
920 Vous combattrez chacun contre un autre moy-mesme ;
Et que m'interessant*, et pour vous, et pour vous,
Mon cœur sera toujours au milieu de vos coups,
Figurez-vous plûtost que ma haine équitable
A separé de moy le pere du coupable,
925 Qu'ainsi pour le vainqueur tout doit estre permis,
Que sans m'en oster un, il me rendra mon fils,
Que ce commun vengeur loin de m'estre funeste,
Conservera le sang le plus pur qui me reste,
Perdra le criminel loin de le devenir,
930 Et sauvera sa gloire au lieu de la ternir.

[48]

PHARASMANE.

Mais, Sire, le combattre !

LE ROY.

Il est ton adversaire.

PHARASMANE.

En un tel ennemy je ne voy que mon frere.

ARSACE.

Reglant mes sentiments sur ceux que vous prenez,
Sire, je combattray si vous m'y contraignez.

LE ROY,

bas.

- 935 Qu'entends-je il y consent ?

222 Comprendre : et avant d'en voir un coupable et malheureux.

ARSACE.

Mais je n'ay rien à craindre,
Car mon pere est trop bon pour m'y vouloir contraindre.

LE ROY,

à Pharasmane.

[49]

Crains-tu d'estre vaincu ?

PHARASMANE.

Moins que d'estre vainqueur.

LE ROY.

Ton crime est averé par ton manque de cœur.

PHARASMANE.

940 Estant moins innocent je serois moins timide* ;
Je n'ay jamais appris à faire un paricide.

LE ROY.

945 Lasches, dédaignez-vous de commettre un forfait
Qui ne vous paroist plus estre tel en effect ?
Ou la peur du peril, entre vous mutuelle,
Auroit-elle accordé vostre injuste querelle ?
945 Seriez-vous ennemis lors qu'il se faut aimer ?
Ou freres seulement lors qu'il se faut armer ?

ARSACE.

J'évite le comboit qui seroit une peine*,
Pour celuy de nous deux qui combattroit sans haine.

LE ROY.

950 Est-ce une illusion ? Est-ce une verité ?
Qui joint tant de tendresse à tant de cruauté ;
Doncques, sur l'offensé la nature* preside,
Et le frere est d'accord avec le paricide.
Il respecte un coupable au mépris de son Roy,
Et n'osant se venger, il entreprend sur moy.
955 Doncques son assassin, qui le fait méconnoistre,
Se veut dire innocent, et refuse de l'estre.
Il en fuit le moyen, il n'ose l'accepter,
Et craint de faire un coup qu'il a voulu tenter.
La haine qui vous perd, et qui vous deshonore,
960 Ne devoit point agir que pour agir encore.
Vous deviez inhumains, pour paroistre mes fils,
Ou courir au combat, ou demeurer amis.

[48]²²³

ARSACE.

L'un des deux est au moins digne de vostre estime.

PHARASMANE.

L'un des deux fait au moins un refus legitime.

LE ROY.

965 L'un des deux est mon fils, mais sa timidité*
Le degrade en secret de cette qualité.

223 Au sujet du doublage des pages 48 et 49, se reporter à notre note sur la présente édition.

Jusqu'icy m'accusant d'avoir produit un traistre,
 J'en creûs l'un innocent, et l'esperay connoistre ;
 Mais quand je cherche en vous ce fils que vous m'ostez,
 970 J'y trouve seulement deux enfans revoltez,
 Et j'apprends pour le moins d'un refus si timide*,
 Que deux lasches en vous cachent un paricide ;
 Et comme l'un et l'autre est indigne de moy, [C ; 49]
 J'y trouve le supplice et d'un pere et d'un Roy ;
 975 Allez monstres cruels, sortez de ma presence,
 Et n'esperez de moy ni pitié ni clemence,
 Si l'innocent m'inspire un sentiment plus doux,
 Le coupable aussi-tost réveille mon couroux*,
 Et pour dire en un mot jusqu'ou va ma colere,
 980 Si je ne voy mon fils, vous n'avez plus de pere.

SCENE IX.

LE ROY, VOLOGESE.

LE ROY.

Mon attente est trompée, et je ne puis juger ;
 Qui des deux est celui dont je me dois venger ;
 Mais le Ciel* me fait grace*, en me faisant outrage :
 L'innocence de l'un à tous deux se partage,
 985 Et servant d'un obstacle au couroux* paternel,
 Pour me sauver un fils me cache un criminel,
 Mais quoy* ! je n'ay pour eux ny tendresse* ny hayne,
 Ou l'une et l'autre, enfin²²⁴, est pour eux incertaine.

VOLOGESE.

Sire, pour vous tirer de ce doute confus,
 990 Consultez la Princesse et ne differez plus ;
 Tous deux sur sa faveur fondent leur innocence,
 Et peuvent s'en flatter avec quelque apparence,
 Amante* en vain de l'autre quand l'autre est son Amant* ;
 Elle a pû choisir l'un, et l'autre également*,
 995 Mais sçachez vers lequel sa raison et sa flâme*, [50]
 Ont fait pencher ensemble et l'Empire et son ame ;

LE ROY.

Puis-je de son adveu me promettre aucun jour*²²⁵ ?
 Puisque l'un a sa hayne, et l'autre son amour ?
 Sa hayne et son amour s'exprimant par sa bouche,
 1000 Augmenteront mon trouble, et l'ennuy* qui me touche,
 Voyons-là toutefois, je conçois un dessein,
 Qui la pourra contraindre à nous ouvrir son sein,
 Qui surprendra* mes fils, et servira peut-estre,
 Ou par l'un ou par l'autre à les faire connoistre*.
 1005 Contre mes sentimens promettant à l'aisné,
 Qu'avecque la Princesse il sera couronné,
 Je vay de son Rival luy demander justice,

224 *Enfin* : « en un mot » (Académie).

225 *Jour* : ouverture qui donne bon espoir de la réussite d'une affaire (d'après Furetière).

Les observer tous trois, et par cét artifice,
Contraire et favorable à tous leurs interests*,
1010 Voir dans leurs actions leur sentimens secrets ;
Allons donc consulter la Princesse et resoudre,
Sur qui d'eux tombera la Couronne ou la foudre*.

Fin du troisième Acte.

SCENE PREMIERE.

ARAXIE, LE ROY, PHARASMANE, ARSACE.

ARAXIE.

Ouy je leur ay promis et l'Empire et mes vœux,
 Mais n'en abusant* qu'un, j'en ay crû servir deux.
 1015 Comme l'ambition de mon choix incertaine²²⁶,
 A de sanglants effets eust pû porter leur hayne ;
 J'ay dû tout leur promettre et par cét interest*,
 Les disposer sans trouble à subir mon arrest*.

LE ROY.

Ha ! Si vous avez craint qu'une haine obstinée ;
 1020 Ne voulut avant vous faire leur destinée ;
 Vous en avez connu le principe caché,
 Vous sçavez qui des deux en est le plus touché.
 Vous voyez l'innocent, et pour le rendre au pere,
 Pouvez le separer de son coupable frere.
 1025 Vous le reconnoissez au plus certain espoir,
 Que du Sceptre par vous il a pû concevoir,
 Nommez-le donc, Princesse, et rendez legitime, [52]
 Mon amour, qui pour luy n'est maintenant qu'un crime,
 Et si vous me plaignez en ce double malheur,
 1030 D'estre pere sans fils, et Roy sans successeur :
 Donnez pour mon repos en le faisant connoistre*,
 Un fils à ma famille, à mon estat un maïstre.

ARAXIE.

Je l'ignore, Seigneur, et veux bien l'ignorer,
 Pour n'estre point contrainte à vous le declarer ;
 1035 Si je l'avois nommé de sa gloire ennemie²²⁷,
 J'aurois à son triomphe ajoûté l'infamie,
 Je l'aurois fait rougir de la honte de voir,
 Son frere convaincu d'un attentat si noir ;
 Je vous aurois reduit au sort inévitable,
 1040 Ou de hayr un fils ou d'aymer un coupable,
 De vouloir son supplice ou son impunité,
 D'avoir trop peu d'amour, ou trop peu d'equité,
 De manquer au devoir ou de Juge ou de pere,
 De condamner un Prince en qui l'Estat espere,
 1045 Ou de luy reserver par une injuste loy,
 L'ennemy de son frere ou celui de son Roy :
 Mais cherchez vostre fils seulement en vous-mesme ;
 Et luy voulant ceder la puissance suprême,
 Pour ne vous point tromper en ce doute confus,
 1050 Honnorez-en celui que vous aimez le plus :
 Sa vertu* qui sans doute et plus vive et plus pure,
 A vous le faire aimer seconda la nature*²²⁸ ;

226 Comprendre : comme l'ambition, incertaine de mon choix.

227 *Ennemie* : cet emploi est poétique et désigne une chose contraire, nuisible (d'après Furetière).

Cette mesme vertu* peut encore aujourd'huy
 Arrester vostre estime et vos faveurs sur luy ;
 1055 Puisque pour inspirer un si grand paricide,
 La rage est impuissante où la vertu* preside :
 Joint que²²⁹ l'amour des Rois, comme il importe à tous,
 Par le merite seul est attiré sur nous ;
 Le Ciel* qui les gouverne en leur ame l'inspire, [Ciiij ; 53]
 1060 Il empesche leurs sens de les pouvoir seduire²³⁰,
 En affoiblit l'amorce et permet rarement
 Que leur faveur se donne avec aveuglement.
 Si vous l'aymez en fils, il est digne de l'estre,
 Croyez-en cet amour que les Dieux ont fait naitre,
 1065 Et ne permettez pas qu'un aveugle couroux*,
 Démente vostre cœur²³¹ qui le connoist* pour vous.

LE ROY.

Hé bien à vos avis je deffere*, Princesse,
 Et si pour l'un des deux plus d'amour m'interesse*²³²,
 Comme digne en effect et du Sceptre et de moy,
 1070 Je vay le reconnoistre et pour fils et pour Roy.
 Mais si par cet amour fatal* à l'innocence,
 Je donne au criminel la suprême puissance :
 Comme complice enfin de mon aveuglement,
 Craignez que les effects n'en soient le chastiment.
 1075 Adieu, dans un moment vous en serez instruite,
 Et de vostre Conseil vous apprendrez la suite.

SCENE II. [54]

ARAXIE, ARSACE, PHARASMANE.

ARAXIE,

à Arsace.
 Ainsi tout vous succede²³³, et son affection*
 Va remplir mon attente et vostre ambition,
 Esperez tout de luy, Prince, il vous considere,
 1080 Moins en juge irrité qu'en veritable pere,
 Et ne deffere* plus à ce devoir forcé,
 Qui pour vostre Rival l'a seul interessé*.
 Je le r'apelle à vous, par luy je vous couronne,
 Et luy rends à dessein le pouvoir qu'il m'en donne.
 1085 Non qu'avec déplaisir* je n'en cede l'honneur,
 Et ne differe ainsi vostre propre bonheur,
 Mais, Prince, en vous nommant j'eusse fait violence
 A ce droict qu'à vous-mesme attacha la naissance.
 Et mon amour trop vain eust semblé témoigner,
 1090 Que par luy seulement vous eussiez pû regner.

228 *Seconder* a ici le sens d'aider (d'après Richelet).

229 *Joint que* : conjonction courante au XVII^e siècle, qui signifie « outre que » (Académie).

230 Comprendre : il empêche que l'on puisse séduire leurs sens.

231 Contredise votre cœur.

232 *Intéresser* : ici, « émuouvoir, toucher de quelque passion » (Académie).

233 *Succéder* : réussir (Furetière).

Le Sceptre, en le prenant de la main d'un Monarque
Sera de vos vertus* une plus belle marque ;
Et montrant ce qu'il croit de ce Prince et de vous,
L'heur* de le posséder vous en sera plus doux.
1095 Mais quoy que mon respect vous soit si favorable
Prince, ne croyez pas m'en estre redevable,
Ce respect eust-il fait plus pour vous que pour moy,
J'en mets la recompense à vous avoir pour Roy.
Adieu.

SCENE III.

[Ciii] ; 55]

PHARASMANE, ARSACE.

PHARASMANE.

Si je l'en croy c'est en vain que j'espere
1100 Mais j'ay lieu d'esperer*, si j'en dois croire un pere,
Il est pere, il est Roy, l'amour et l'équité,
Dispenseront ses vœux avec égalité²³⁴.
Si pour vous toutefois sa faveur déclarée,
Rend par vostre bonheur ma disgrâce assurée,
1105 Achez de me perdre, et terminant mon sort,
De mes droits usurpez heritez par ma mort.
J'attens comme un bien-faict et non comme un supplice
Ce coup de vostre hayne ou de vostre justice :
Empeschez que manquant à ce que je vous doy,
1110 Je n'attaque en vous seul et mon frere et mon Roy :
Et qu'enfin...

ARSACE.

Ha ! Quittez cette esperance* vaine,
D'animer contre vous ma justice ou ma haine,
J'en seray toujourns maistre, et toujourns genereux*,
Je ne refuseray que la mort à vos vœux.
1115 Mais quelqu'un vient...

SCENE IV. [56]

MEDONIE, PHARASMANE, ARSACE.

MEDONIE.

Le Roy contre toute apparence ;
N'a pas tenu long-temps vostre sort en balance,
Sans crainte et sans remors il en fait l'un heureux,
Et traite²³⁵ avecque l'autre en pere rigoureux,
Il promet à mesme heure²³⁶ et nous dône un Monarque,
1120 Et fait voir aisément à cette illustre marque,
Quoy qu'il ait témoigné d'en douter aujourd'huy,
Qu'il a toujourns connu*²³⁷ le plus digne de luy.

234 *Équitablement* : « se qui rend égal en quantité » (Furetière).

235 *Traiter* : « agir avec quelqu'un [...] de telle ou telle manière » (Académie).

236 Il promet un Monarque et nous le donne au même temps.

237 *Connaître* a ici le sens de savoir, reconnaître : « avoir dans l'esprit l'idée, l'image [...] d'une personne » (Académie).

PHARASMANE.

Auquel donc²³⁸ ?

MEDONIE.

Recevez avecque mon hommage,

Du choix qu'il fait de vous ce premier témoignage.

- 1125 Il vous élève au Trône, et veut que dès demain,
Pour y placer ma sœur, vous luy donniez la main,
Et tandis que pour vous il agit auprès d'elle,
Je viens vous annoncer cette heureuse nouvelle.

PHARASMANE.

[Cv ; 57]

Il fait ce qu'il doit faire, et juste au plus haut point,

- 1130 Jugeant mesme au hazard il ne s'abuse* point²³⁹ ;
Mais j'en ferois douter²⁴⁰, si ma haute fortune
Ne vous estoit, mon frere, avecque moy commune,
Et si mon amitié ne faisoit voir ainsi,
Qu'alors qu'il me couronne, il vous couronne aussi.
1135 Donc par mon amitié commençant à connoistre*,
Combien peu justement²⁴¹ vous me craigniez pour maistre :
Mon frere recevez ma parole et ma foy,
Que dans le Trône unis, nous ne ferons qu'un Roy,
Et que de ma grandeur le plus grand avantage,
1140 Ne sera que d'en faire un si noble partage.
A mon exemple, Prince, oubliez le passé,
Et ne me craignez point pour m'avoir offensé,
Mais s'il nous faut unir d'une nouvelle estrainte,
Pour rendre plus auguste une amitié si sainte,
1145 Quand j'espouse Araxie, épousez-en la sœur,
Par elles aymons-nous avecque plus d'un cœur,
Et comme par le sang, freres, par l'hymenée*,
Tenons d'un double nœud la discorde enchainée,
Consentez-y, Princesse, et comme moins heureux,
1150 Par l'ordre du Roy mesme il doit avoir vos vœux,
Couronnez son amour au deffaut de la mienne ;
Donnez-luy vostre main, et recevez la sienne.

ARSACE.

J'avois crû que le Sceptre en vos mains affermy ;

Me feroit de mon frere un puissant ennemy ;

- 1155 Et je voy cependant qu'il me fait au contraire,
D'un ennemy puissant un veritable frere.

Ha ! Prince, de quel bien plus long-temps souhaité,

Me pouviez-vous payer celui qui m'est osté ?

J'ose mettre en balance avecque la Couronne,

- 1160 L'heur* d'estre aimé de vous que sa perte me donne,
Non que quelque soupçon ne me doive alarmer,
De vous voir si facile et si prompt à m'aymer ;
Mais je n'écoute icy ce soupçon temeraire,

[58]

238 Sous-entendu : *auquel* des deux fils vont ses suffrages ?

239 Même jugeant au hazard il ne s'abuse point.

240 J'introduirai le doute.

241 Combien injustement.

Que comme un imposteur qui s'attaque à mon frere.
 1165 Et qui de ma raison voulant s'autoriser²⁴²,
 N'embrasse mon party que pour nous diviser,
 Que m'en promettre aussi, qu'amour et que tendresse*²⁴³ ?
 Lors que voulant m'unir avec cette Princesse,
 Il veut aux droits du sang joindre de nouveaux droits,
 1170 Et m'avoir pour son frere une seconde fois.
 Mais de cette bonté que dois je enfin attendre ?
 Madame, c'est de vous que je le dois apprendre,
 Qu'à cet instant fatal*...

MEDONIE.

C'est trop peu d'un instant
 Pour resoudre²⁴⁴ un hymen* à ce point important.
 1175 Un peu plus à loisir permettez que j'y pense,
 Que je me donne à vous avecque connoissance²⁴⁵,
 Et qu'ainsi mon amour m'en imposant la loy,
 Avecque plus d'éclat vous assure ma foy.
 Icy comme sujete aux vœux d'un grand Monarque,
 1180 Je dois de mon respect²⁴⁶ cette derniere marque,
 Mais comme amante* aussi, je dois vous faire voir,
 Que mon amour s'accorde avecque mon devoir.

ARSACE.

Oseray-je le dire ? Une raison si vaine
 Ne montre pour mes feux* que mépris et que haine :
 1185 Vous fuyez un hymen* dont les funestes nœuds,
 Uniroient vostre sort au sort d'un malheureux.

[Cvj ; 59]

MEDONIE.

Prince, quoy que sensible à l'ennuy* qui vous touche,
 Ma pitié fasse effort pour me fermer la bouche,
 De tant de lâcheté me voyant accuser,
 1190 Je vay me découvrir* et vous desabuser.
 Mais si je vous déplais par cet adveu sincere,
 Songez que l'honneur seul m'engage à vous déplaire,
 Et que tout interest* devant ceder au sien,
 Je ne m'attaque à vous qu'en deffendant le mien.
 1195 Si je voyois en vous cette vertu* reluire,
 Qui vient à vostre aîné de disputer l'Empire,
 Dans vostre abaissement aux pieds d'un Souverain ;
 Je tiendrois à bonheur²⁴⁷ de vous donner la main :
 Mais en vous desormais ; ne voyant plus d'Arsace ;
 1200 De mon premier amour le souvenir s'efface,
 Ne vous connoissant* plus je puis m'en dégager,
 Et vostre changement m'autorise à changer.

242 *S'autoriser* : « acquérir de l'autorité » (Académie).

243 Comprendre : qu'attendre d'autre de lui que de l'amour et de la tendresse ?

244 *Resoudre* peut signifier annuler, mais il a ici le sens de conclure, décider (d'après Furetière).

245 En connaissance de cause.

246 Comprendre : le respect me l'impose.

247 *Tenir à bonheur* : considérer ceci comme un bonheur, une chance. La locution, peu courante, est notamment employée par Corneille dans *Polyeucte* : « Les plus grands y tiendront votre amour à bonheur » (II, 1, v. 392).

Ce sont des sentimens que mon devoir m'ordonne,
Je trahirois déjà le Roy que l'on me donne,
1205 Si par un lasche hymen* je pouvois m'asservir
A celuy dont le bras nous l'a²⁴⁸ voulut ravir,
Et si de mon devoir aujourd'huy peu jalouse,
De son propre ennemy je devenois l'épouse.
Il peut vous pardonner au lieu de vous punir ;
1210 Mais de vostre attentat je me dois souvenir,
Et malgré ses bontez à vos desirs cruelle²⁴⁹,
Par ma rebellion luy demeurer fidelle.

Je sçay qu'avec tant d'art vous l'avez sceu cacher ;
Qu'on paroist comme injuste à vous le reprocher ;
1215 Mais je sçay bien aussi qu'un frere magnanime,
Mesme par son pardon présume le crime,
Et d'ailleurs que pour vous un pere rigoureux, [60]
De vostre abaissement vous fait un sort honteux.

Arbitre de ses fils, cét équitable pere,
1220 Où le droict est égal à la vertu* deffere²⁵⁰.*
Il veut feindre pour vous, mais l'amour paternel
Nommant son successeur nomme le criminel.
Et sur le front de l'un la Couronne affermie,
Le couvre enfin de gloire, et l'autre d'infamie.
1225 J'en crois donc ce qu'il pense et dois plus l'écouter ;
Plus l'amour fait effort à m'en faire douter²⁵¹.
Pour me cacher en vous ce que j'y voy d'aymable,
Je dois vous regarder seulement en coupable,
Opposer vostre crime à mes vœux les plus doux,
1230 Et par l'horreur du crime en concevoir pour vous.

PHARASMANE.

C'est vouloir retrancher des effets de ma grace*,
Que de luy reprocher un forfait qu'elle efface.

ARSACE.

Que ces fausses couleurs de generosité*
Ont peine à déguiser vostre infidelité !
1235 Je la connoy, Madame, et voy vostre esperance*²⁵² ;
Mais enfin mon respect m'impose le silence,
Et quoy qu'à ma douleur inspire mon couroux*,
Je remets à mon frere à me venger²⁵³ de vous.
Je vais à vostre sœur avecque mon hommage
1240 Rendre de mon respect ce premier témoignage,
Et me justifiant de mon refus passé,
M'arracher aux remors dont je me sens pressé.

248 Le pronom désigne « le Roy », cité v. 1204.

249 Comprendre : et malgré les bontés du Roy, cruelle à vos désirs.

250 Comprendre : où le droict est égal, deffere à la vertu.

251 V. 1225 et 1226 : comprendre : plus l'amour fait effort à m'en faire douter, plus je dois l'écouter.

252 *Esperance* : « pretention mondaine qui nous fait attendre un bien que nous desirons » (Furetière).

253 Comprendre : *je me confie* à mon frère pour me venger de vous.

MEDONIE, PHARASMANE.

MEDONIE.

Est-ce ainsi que pour moy vostre amour s'interesse* ?

PHARASMANE.

C'est ainsi que contraint d'espouser la Princesse,

1245 Par mon frere je veux devenir vostre espoux,
Et vous unir à luy pour m'attacher à vous.
Que puis-je faire plus ?

MEDONIE.

Estre à moy par vous-mesme ;

Car que ne peut l'amour en un pouvoir supresme,

Empeschant qu'à vos vœux on ne fasse la loy,

1250 Témoignez en effect qu'on vous a nommé Roy,
Fuyez le des-honneur de vous laisser contraindre,
Et devant estre craint, ayez honte de craindre.

PHARASMANE.

Subir en les donnant la contrainte des loix,

Et craindre d'estre injuste est la gloire des Roys :

1255 Lors que l'on fait en moy regner le droict d'aisnesse,

Dois-je l'assujettir moy-mesme en la Princesse ?

Faisant plus que le Roy ne s'est jugé permis, [62]

Vous soumettray-je ainsi l'arbitre de ses fils ?

Celle qu'il m'a choisie et pour femme et pour Reyne ?

1260 Et dont luy-mesme encore il fait sa souveraine ?

Non, non, je suis amant*, mais Monarque en ce jour ;

Je dois tout à ma gloire, et rien à mon amour.

MEDONIE.

Ha ! Vous devez plutôt comme Roy magnanime,

Protéger cet amant* qu'en vous-mesme on opprime.

1265 N'avez vous pas preveu, pour m'aimer et regner,

Que vous auriez enfin ma sœur à dédaigner ?

Cependant aujourd'huy me serez vous contraire ?

Ferez-vous moins pour moy que n'a fait vostre frere ?

Il refusa ma sœur et d'en estre fait Roy,

1270 Refusez seulement la Princesse pour moy.

PHARASMANE.

D'un trop indigne prix son amour est suivie,

Et je vous connois trop pour en avoir l'envie*.

C'est avec beaucoup d'art que vous dissimulez,

Mais vostre feinte esclatte au feu* dont vous brûlez :

1275 Sans s'arrester à nous, il monte à la couronne,

Et c'est pour l'acquérir que vostre amour se donne ;

Vous nous avez aimez tant qu'un espoir douteux,

Avec nostre esperance* a partagé vos vœux ;

Mais quand de mon rival la disgrace est certaine,

1280 Quoy qu'il vous soit fidelle, il est digne de haine, *

Et reçoit le mépris qui m'estoit destiné,

Si pour m'en affranchir je m'estois couronné.
J'ay feint jusques icy de ne le pas connoistre* ;
Mais mon sort a changé, je dois agir en maistre ;
1285 Et quittant* des respects* qu'on doit avoir pour moy²⁵⁴, [63]
Témoigner en effect que l'on m'a nommé Roy.

MEDONIE.

Ouy le reproche est juste, et je dois y souscrire.
J'aymois ce Prince et vous pour m'asseurer l'Empire ;
Mais soûmise à tous deux par mon ambition,
1290 Je ne l'estois à vous que par affection*,
Sans quitter un party, je m'attachois à l'autre,
Je craignois son bon-heur et desirois le vostre,
Je vous faisois l'object de mes vœux les plus doux,
Et demandois aux Dieux de regner avec vous ;
1295 Ainsi par mon orgueil mon amour combatuë,
En estoit esbranlée, et non pas abatuë ;
Je vous manquois de foy sans infidelité,
J'accordois l'inconstance avec la fermeté ;
Mais plus elle eust d'ardeur, plus ma flame* outragée,
1300 En un feu* de couroux* s'est aisément changée.
Je cours à la vengeance, et loin de craindre un Roy,
Un Roy pour ma victime est plus digne de moy:
Aussi bien desormais confuse et méprisée
De deux Princes trahis la haine et la risée,
1305 Et si loin de ce Trône ou je devois monter...
Mais le Roy vient.

PHARASMANE.

Qui fuit²⁵⁵ n'est point à redouter.

SCENE VI. [64]

LE ROY, PHARASMANE.

LE ROY.

Enfin vostre innocence avec le droict d'aisnesse,
Vous assure aujourd'huy le Sceptre et la Princesse.
Car pour vous mon amour plus tendre et plus puissant,
1310 Prince deffend vos droicts et vous rend innocent ;
Mais pour justifier*²⁵⁶ un Roy qui vous couronne,
Servez-vous justement du pouvoir qu'il vous donne,
Monstrez que la justice, aussi bien que mon sang,
Vous esleve en mon cœur pour monter à mon rang.
1315 Si vous ne l'estes point, vostre frere est coupable,
Comme vostre grandeur sa peine* est equitable,
Et si Roy contre vous j'ay deû le maintenir²⁵⁷,
Quand²⁵⁸ vous estes son Roy vous le devez punir.

254 Comprendre : laissant là les égards qui m'incombent.

255 Sous-entendu : celui qui fuit.

256 *Justifier* : « montrer que la chose dont on entreprend la défense n'est point criminelle » (Richelet). Le mot est en diérèse et compte pour quatre syllabes, comme au vers 1493.

257 Comprendre : et si, étant roi, j'ai dû le soutenir contre vous.

1320 Donc soumis par le Sceptre à m'en faire justice,
 Comme j'ay fait du prix ordonnez du suplice,
 Et du foudre* des Roys²⁵⁹ vous armant contre luy,
 De le²⁶⁰ lancer moy-mesme, espargnez-moy l'ennuy*.
 Devant partir des mains ou de l'un ou de l'autre,
 La mienne justement s'en remet à la vostre :
 1325 La Nature* dans²⁶¹ vous moins forte que dans moy,
 Vous y fera resoudre avecque moins d'effroy,
 Puis qu'un frere immolé par la rigueur d'un frere,
 La blesse moins qu'un fils immolé par un pere ;
 Par un autre interest* vous y serez forcé,
 1330 Vous serez plus severe estant plus offensé,
 En vous le souvenir de sa rage inhumaine, [65]
 Au secours du devoir appellera la haine,
 Et témoin de son crime ordonnant son trépas*,
 La peur de vous tromper ne vous retiendra pas.

PHARASMANE.

1335 Tout prest à faire voir...

LE ROY.

Imposez-vous silence ;
 Et soit que par respect ou que par defferance*,
 Vous couriez à sa mort toute juste qu'elle est,
 Avant que d'y penser²⁶² n'en donnez point l'Arrest*.
 La justice à pas lents doit conduire au suplice,
 1340 Et quand elle est trop prompte elle n'est plus justice.
 Acquerez-vous l'honneur par ce retardement,
 D'avoir comme à regret conclu son chastiment ;
 Et vous montrant vous-mesme à vous-mesme contraire
 Soyez frere indulgent, et Monarque severe.
 (*A Vologese.*)
 1345 Tandis que sur sa haine il se va consulter,
 Pour m'en instruire mieux, s'il l'a fait éclater ,
 La Princesse par moy de son hymen* pressée,
 Peut-estre à s'expliquer se trouvera forcée.

SCENE VII.

[66]

PHARASMANE.

1350 Non, non, tiens-toy cachée, ou pour paroistre au jour,
 Ma haine emprunte icy la forme de l'amour ;
 Trompe les yeux du Roy qui te flatte peut-estre,
 Et te livre un rival pour te pouvoir connoistre,
 Bien mieux par cet amour, où je me dois forcer,

258 Maintenant que. *Quand*: « Sorte de conjonctive qui signifie lorsque, qui marque le tems présent, et qui régit l'indicatif » (Richelet).

259 *Foudre* : au XVII^e le mot est aussi masculin et désigne la colère de Dieu ou des rois (d'après Furetière).

260 Le pronom reprend « foudre », au vers précédent (v. 1321).

261 La place de la préposition, qui suit deux mots se terminant par une voyelle (« Nature », « que »), explique le choix de « dans » plutôt que *en*.

262 La construction avec *que* est courante au XVII^e siècle est courante, en atteste le dictionnaire de l'Académie de 1694 à l'entrée « avant » : « il est quelquefois adverbe dans le premier sens, et alors il est toujours suivi d'un *que*. »

Je trouveray ce cœur que je luy veux percer ;
1355 Arsace si je viens pour flatter ton attente,
De t'offrir ma faveur avecque ton amante*,
Je te tiendray parole, et veux que mon pouvoir,
T'esleve à ce bon-heur, mais pour t'en faire choir :
Et qu'en toy ma faveur donnant prise à ma rage,
1360 Elle t'acquiere tout pour t'oster davantage.
Mais voyons Médonie, et l'allons disposer
Par de nouveaux mépris à vouloir l'épouser,
Dédaignons son amour, et faisons qu'en son ame
La colere allumée en esteigne la flame*.
1365 Tout mon bien en dépend : par cet hymen* fatal*
Je me délivre d'elle, et combats mon rival,
Je le rends plus suspect, par ses devoirs de frere,
Je luy parois plus doux que le Roy ne l'espere,
Et j'engage Araxie en perdant son amant*,
1370 A vouloir m'écouter plus favorablement :
Allons donc adjoûter ce qui manque à ma gloire,
Et faisons d'une seule une triple victoire.

Fin du quatriesme Acte.

ACTE V.

[67]

SCENE PREMIERE.

ARSACE, ARAXIE.

ARSACE.

Des fers*²⁶³ de Médonie estant donc dégagé,
Je vous souûmets un cœur qui n'est point partagé,
1375 Et montre en mon amour, si grand dés sa naissance,
L'effort impetueux de ma reconnoissance.
Mais comme en un destin* si triste et rigoureux,
J'ose jusques à vous faire monter mes vœux :
Punissez mon audace, et rendez-vous justice,
1380 Ordonnez que mes feux* deviennent mon supplice,
Et que de leur ardeur me laissant devorer,
Je vous aime tousjours sans jamais esperer*.

ARAXIE.

Non, non, esperez tout.

SCENE II.

[68]

ARAXIE.

O ciel ! Quelle nouvelle,
Arsace est repentant, et ma sœur infidelle,
1385 Je trouve mon vaincu dans mon propre vainqueur,
Et ma rivale enfin dans ma perfide sœur ;
Mais Vologese vient, et porte en son visage
De quelque grand malheur le sinistre présage.

SCENE III.

ARAXIE, VOLOGESE.

VOLOGESE.

Ha ! Quelque grand qu'il soit, il²⁶⁴ tremble seulement²⁶⁵
1390 Qu'il n'est de nos malheurs que le commencement ;
Que je viens annoncer de grands sujets de plainte,
Que vous allez prévoir de grands sujets de crainte.

ARAXIE.

[69]

Qu'est-ce ?

VOLOGESE.

Un assassinat dont l'horreur me transit.

ARAXIE.

De cet événement faites-moy le recit ;
1395 Souffrir* est moins que craindre une peine* infinie.

VOLOGESE.

Ayant ordre du Roy d'asseurer Médonie,

263 *Fers* : emploi figuré et poétique pour désigner « l'engagement dans une passion amoureuse » (Académie).

264 Le pronom reprend « malheur », v. 1388.

265 Il ne fait que trembler.

Que comme il unissoit Pharasmane avec vous,
Il vouloit luy donner Arsace pour espoux :
J'allois l'en assurer, et de cette nouvelle,
1400 Mesme avant son bonheur, faire un bonheur pour elle²⁶⁶ ;
Lors que je l'ay trouvée en son appartement :
Mais hélas...

ARAXIE.

Poursuivez.

VOLOGESE.

Vous diray-je comment ?

Un poignard dans le sein, assise et languissante,
Elle n'estoit pas morte, et n'estoit pas vivante,
1405 Et monstroit dans ses yeux, qui ne se mouvoient plus ;
Et d'ombre et de lumiere un meslange confus.
A peine son visage empruntoit de son ame
La mourante clarté* d'un rayon de sa flâme* ;
Son cœur pourtant encor survivant à ses sens,[70]
1410 Elle pousoit par fois des soupirs* languissans,
Et proche du moment de son depart funeste,
Prenoit congé par eux²⁶⁷ de la clarté* celeste,
Tandis que Pharasmane à ses pieds estendu,
Mesloit encor son sang, à son sang répandu,
1415 Et comme ayant horreur d'une mort si cruelle,
La regardoit mourir pour mourir avant elle ;
Et trop sensible ainsi, par la pitié pressé,
Approfondir le coup dont il estoit blessé.

ARAXIE.

Pharasmane et ma Soeur ! O disgrâce imprévue !

VOLOGESE.

1420 Interdit et surpris* à cette triste veüe,
Pour leur donner secours, en vain je fais effort,
Car mon estonnement* m'est une courte mort²⁶⁸ :
Mais enfin m'arrachant à des peines* si dures,
Je fais entrer leurs gens, et fermer leurs blessures.
1425 Le Prince alors revient et recouvre à la fois,
Contre notre esperance*²⁶⁹, et la force et la voix.
Mais quoyqu'on s'en informe, et quoyque l'on luy dise
Il nous cache l'auteur de cette perfidie ;
Il demande son frere, il parle en sa faveur,
1430 Et veut avant sa mort le voir son successeur.

ARAXIE.

O funeste amitié.

266 Vers 1399-1400 : comprendre : en attendant le bonheur de Médonie épousant Arsace, faire pour elle un bonheur de cette nouvelle. L'annonce du bonheur futur de Médonie est déjà un bonheur en soi.

267 Le pronom reprend « des soupirs languissans », v. 1410.

268 Au XVII^e siècle, le degré d'intensité du mot *estonnement* était nettement supérieur à ce qu'on entend aujourd'hui par ce terme. L'étonnement correspond à un puissant ébranlement qui peut recouvrir une forme physique.

269 Contre toute attente.

VOLOGESE.

Cependant la Princesse ;

Par nos cris et nos soins revient de sa foiblesse²⁷⁰ ;

Mais ces moments de vie adjoutez à son sort,

Sont aussi-tost suivis du moment de sa mort ;

1435 Comme du Prince alors l'ennuy* se renouvelle,

Je commande aussi-tost qu'on le separe d'elle,

Je laisse l'ordre aux siens d'observer sa douleur,

Et donne advis au Roy de ce double malheur.

Mais aussi-tost le Roy pour comble de disgrace,

1440 En impute le coup à la fureur* d'Arsace,

Et le soubçonnant seul, croit que son equité,

Doit immoler ce Prince à sa severité :

Opposez-vous, Madame, à ce dessein funeste ;

Et lors qu'il perd un fils, sauvez celui qui reste,

1445 Pour s'en plaindre avec vous, il vient ; mais le voicy.

ARAXIE.

Revoyez²⁷¹ Pharasmane, et la Princesse aussi.

SCENE IV.

ARAXIE, LE ROY.

LE ROY.

Princesse, enfin nos maux sont les crimes d'Arsace ;

De nouveau sur son frere, il porte son audace,

Et dans ses attentats la redoublant pour vous.

1450 Il vous oste une sœur, aussi bien qu'un espoux.

ARAXIE.

Qui l'accuse ?

LE ROY.

[72]

Un témoin si grand, si magnanime ;

Que par son indulgence il augmente son crime,

Pharasmane l'accuse, en ne l'accusant pas ;

Et voulant de ce traistre empescher le trépas*,

1455 Son silence fait voir à ma juste colere,

Que dans son assassin, il protege son frere,

Son amour le fait voir, lors qu'il veut le cacher ;

Car quel autre à ce point luy pourroit estre cher ?

ARAXIE.

Mais il fait voir aussi sa haine en son silence,

1460 Qui fatal* à son frere en cache l'innocence.

LE ROY.

Non, il demande Arsace, il parle en sa faveur ;

Et veut avant sa mort le voir son successeur ;

Mais desja par mon ordre on ameine ce traistre.

O justice ! Ô rigueur ! Il est temps de paroistre ;

1465 Ostez-luy le secours qu'il peut trouver en moy,

270 *Foiblesse* : « évanouissement, défaillance, syncope » (Richelet).

271 Retournez voir.

Et soumettez son pere à son juge et son Roy :
Combattez cette amour qui s'oppose à sa peine*,
Dans la moitié d'un cœur dont il chasse la haine ;
Et qui d'intelligence avec l'autre moitié,
1470 Y surmonte la haine avecque la pitié.

SCENE V.

[D ; 73]

LE ROY, ARAXIE, ARSACE.

LE ROY.

De crainte d'en rougir je t'ay déjà fait dire
Tous mes soins jusqu'icy pour te donner l'Empire ;
Mais comme j'ay plus fait que tu n'as mérité,
Seul je puis faire foy de cette vérité ;
1475 Prince connois moy donc et pour mieux me connoître ;
En voyant quel je fus, vois quel je te dois estre.
Je t'aimay par instinct dès que tu vis le jour,
Mon estime depuis t'assura mon amour,
Elle t'en fit un ample et peu juste partage,
1480 J'aimay moins ton aîné pour t'aimer davantage ;
Fils ingrat, et toujours pour te le voir soumis,
J'ay fait peut-estre plus qu'il ne m'estoit permis.
Mais cét amour si grand de ton aveugle pere
Est un bien usurpé qui retourne à ton frere,
1485 Et qui passant en luy me doit mieux exciter
A punir l'assassin qui vient de me l'oster,
Après ton vain effort pour t'immoler sa vie,
Par ton bras mieux instruit se la voyant ravie²⁷²,
Il recouvre son pere et son affection*,
1490 Il me devient plus cher pour ta punition,
Au moins si plus qu'un fils, j'ay pû cherir un traïste,
Ma rigueur l'attaquant lors qu'il se fait connoistre,
Pour m'en justifier* fera voir noblement, [74]
Que je ne l'ay cheri que par aveuglement,
1495 Si ce fut honte à moy d'avoir esté ton pere,
C'est ma gloire envers toy d'estre juge severe,
Pour faire meconnoistre à la posterité
Ton pere qui se change en un juge irrité.
D'ailleurs à te punir tout l'Estat me convie,
1500 Il faut pour son bonheur qu'il t'en couste la vie,
Je sauve mes sujets quand je te fais perir,
Et croy les adopter²⁷³ en te faisant mourir.
Doncques de ma bonté n'espere point de grace* ;
j'en prononce l'Arrest*, tu vas mourir Arsace,
1505 Et quoy que dans ton frere il te reste un appuy,
Tu vas mourir Arsace, et mourir avant luy.
Je le vengerois mal, je serois mauvais pere.

272 Il s'agit de « sa vie », au vers précédent (v. 1487).

273 L'emploi de ce verbe est ambigu : il peut s'agir d'une allusion à la relation de paternité entre le roi et Arsace, à laquelle se substitue, par la mise à mort de ce dernier, la relation du roi à ses sujets, le roi étant comme un père pour ses sujets.

Si je te permettrois de survivre à ce frere.

ARSACE.

Ha ! Je n'appelle* point de ce fatal* arrest*,
1510 Et suis prest à mourir, puisque ma mort vous plaist,
Quand vous me condamnez avant que de m'entendre ;
Sire, vous m'ordonnez de ne me point desfendre,
Et vous desobeïr ce seroit en effet,
A ceux²⁷⁴ dont on m'accuse adjoûter un forfait ;
1515 Mais il faut que ma mort soit un coup magnanime,
Qu'il ne vous couste point de remors ny de crime,
Qu'il parte de ma main en ce danger pressant,
Que du trépas* d'un fils il vous laisse innocent ;
Ainsi vous me verrez sans faire une injustice,
1520 Et mort et tout ensemble affranchy du supplice,
Exempt de vos rigueurs sans m'avoir pardonné,
Et puny toutefois sans m'avoir condamné :
Je vay donc à la mort ainsi qu'à la victoire,
Puis qu'elle vous contente et desfend vostre gloire,
1525 Et vous laisse à juger en cette extremité²⁷⁵,
Si c'est ou desespoir, ou generosité*.

[Dij ; 75]

LE ROY.

Arreste ; qu'aisément ma rigueur se relache,
Je condamne à mesme heure et veux sauver un lâche²⁷⁶,
Mais nul amour enfin ne me peut retenir,
1530 J'ay mon fils à venger et mon fils à punir,
Et si l'amour s'oppose à ma rigueur extrême,
Pour m'aider à le vaincre il se combat soy-mesme.

ARAXIE.

Ha ! Dans ce grand combat si l'amour n'est vainqueur,
Qu'il ne succombe pas dessous vostre rigueur,
1535 Alors qu'elle menace une si chere teste,
S'il ne la peut dompter que du moins il l'arreste,
Plus le couroux* est grand, moins on s'y doit regler ;
Et son premier effect est de nous aveugler,
N'estant plus irrité, vous douteriez peut-estre,
1540 Du crime qu'irrité vous presumez connoistre*,
Et ce doute cruel d'un tourment infiny,
Vous puniroit vous-mesme après l'avoir puny.
Differez donc au moins pour averer son crime,
Et si pour vous fléchir il faut une victime ;
1545 Sire, afin que mes vœux ne vous dérobent rien,
Je réprendray mon sang en échange du sien.

LE ROY.

Pour venger vostre sœur aussi bien que son frere,
Loin de la ralentir excitez ma colere,
Pour me resoudre mieux à voir finir ses jours,

274 Le pronom ici cataphorique réfère au nom « forfait ».

275 *Extremité* : ici, « le dernier point, le plus triste estat où l'on puisse estre reduit » (Académie).

276 Comprendre : je condamne et en même temps veux sauver un lâche.

1550 Je fais à ma justice emprunter son secours²⁷⁷,
Qu'il meure.

SCENE VI.

[76]

LE ROY, ARAXIE, ARSACE, VOLOGESE.

VOLOGESE.

Soyez-luy juge plus équitable,
Arsace est innocent, et son frere est coupable.

LE ROY.

Pharasmane coupable !

VOLOGESE.

Escoutez seulement,

J'estois auprès de luy dans son appartement,
1555 Lors qu'estant adverty que contre toute attente
Médonie est encore ou semble estre vivante,
Je passe dans le sien et par un prompt secours,
De leur terme fatal* je recule ses jours.
Et lors* pour l'engager à le faire connoistre,
1560 Detestant l'assassin d'une femme et d'un maistre,
Comme tel je luy dis qu'Arsace condamné
A payer de sa teste est déjà destiné.
A ces mots plus perçants que le coup qui la tuë,
C'est à moy, c'est à moy, que la peine* en est deuë.
1565 J'ay trahy, me dit-elle, et ma sœur et le Roy,
J'ay trahy ses deux fils pour m'asseurer leur foy,
Et pour regner par l'un à tous deux infidelle,
J'ay fait regner sur eux ma flâme* criminelle.

Aujourd'huy trop aveugle en Pharasmane heureux,

[Dii] ; 77]

1570 Me croyant eslevée au comble de mes vœux,
J'ay dédaigné son frere, et moy-mesme abusée*,
Aussi-tost de l'aisné me voyant méprisée,
J'ay resolu leur mort, et sans plus balancer,
Par celle de l'aisné j'ay voulu commencer.
1575 Luy mort j'ay presumé que la rigueur d'un pere
Comme autheur de ce meurtre immoleroit son frere,
Et qu'ainsi desormais entre le Trône et moy,
Je verrois seulement la Princesse et le Roy,
Qui sous le faix de l'âge estant prest à s'abatre,
1580 Ne me laisseroit plus que ma sœur à combattre ;
Mais le Ciel* équitable à mon espoir trompé,
De ce mesme poignard dont je l'avois frapé,
Pharasmane s'armant d'une atteinte mortelle,
A fait justice à tous de cette criminelle.
1585 Courez le dire au Roy, les Cieux* ne m'ont permis
De voir encor le jour, que pour luy rendre un fils,
Et je serois en butte à toute leur colere,
Si j'abusois* ainsi de l'équité d'un pere,
Elle expire à ses mots, et j'accours à l'instant,
1590 Sire, vous annoncer ce secret important.

277 Le secours de la colère, (cf. v. 1548).

LE ROY.

Ha ! Mon fils.

ARSACE.

Ha ! Mon pere.

ARAXIE.

Ha ! Mon Prince.

ARSACE.

Ha ! Madame ;

Enfin du criminel on découvre* la trame.

LE ROY.

Rendons graces* au Ciel*, qui propice à mes vœux,

Dérobe à ma colere un fils si genereux*,

1595 Et contre un déloyal faisant agir la sienne,

Vous rend vostre innocence et me laisse la mienne.

[78]

VOLOGESE.

Sire, le Prince vient, la fureur* le conduit,

De ce qui s'est passé l'on l'a sans doute instruit.

SCENE DERNIERE.

PHARASMANE, LE ROY, ARSACE, ARAXIE, VOLOGESE.

PHARASMANE,

l'épée à la main.

Mon crime est découvert, et ma peine* arrestée ;

1600 Mais je ne mourray pas sans l'avoir meritée,

Pere dénaturé voy mourir devant moy,

Celuy dont par ma mort tu pretends faire un Roy.

LE ROY,

se mettant au devant de luy.

Arreste, ou fais encore un plus grand parricide.

PHARASMANE,

tombant.

Ma foiblesse s'entend avecque ce perfide,

1605 Elle retient mon bras, elle abaisse mon cœur

Jusques à me soumettre aux pieds de mon vainqueur

Arsace, ne crains plus, la force m'abandonne,

Et tombant, sur ton front j'éleve la Couronne.

LE ROY.

Enfin par tes transports* tu découvres* assez

1610 Ta noire perfidie et tes crimes passez ;

Ce fut toy qui voulus attenter à sa vie,

Et lors que ta blessure a vengé Médonie,

Ta feinte de ce coup, le faisant soupçonner,

Pour le faire perir, le vouloit Couronner.

[Diiij ; 79]

PHARASMANE.

1615 Je ne m'en deffends point, öüy, pour haster sa perte,

J'ay fait agir la feinte après la force ouverte,

A tes yeux de nouveau je l'ay mesme attaqué ;

Mais si je me repens, c'est de l'avoir manqué :
La mort estoit bien deuë à qui sur ma naissance
1620 Pretendit que la sienne obtint la preference,
Qui court vers le Trône où m'appelloient les loix,
Et me rendis coupable en deffendant mes droits.
Je te diray bien plus si tu le veux apprendre,
Ta faveur l'ayant mis en estat d'y pretendre,
1625 A tes yeux j'ay voulu mesler son sang au mien ;
Pour te percer le cœur en luy perçant le sien,
Et goûter en sa mort cette double allegeance,
Que de tous deux ainsi m'eust donné la vengeance :
Si tu veux m'en punir plains toy de mon trépas*,
1630 Qui te reduit au point de ne le pouvoir pas.

LE ROY.

Ha ! Pour dernier excez d'une fureur* si noire,
Il te restoit encor d'attenter à ma gloire,
Par un devoir contraire à tous deux partagé,
Ce fut sans t'opprimer que je le protegé²⁷⁸,
1635 Bien que d'un grand Empire et l'exemple et l'usage,
Pour regner après moy lui donnast l'avantage,
Je fus toujours égal, ou n'accorday mes vœux
Pour le bien de l'Estat qu'au plus digne des deux,
J'en doutay par ton crime et le voulus connoistre*,
1640 Ce fut à ce dessein que je te fis son maistre :
Je voulus t'éprouver, et crus que ta rigueur
Pouvant tout dessus luy, découvreroit* ton cœur ;
Mais si je t'aimay moins, par ta fureur* extrême,
De ce manque d'amour tu m'excuses toy-mesme ;
1645 Tu montres que le Ciel* avec election [80]
Dispensa ma faveur et mon adersion.

Mais c'est perdre en discours le temps de ton suplice,
A mes fils inhumain devant faire justice²⁷⁹,
Pour la rendre à ton frere et le venger de toy,
1650 Voy devant ton trépas* que je le fais ton Roy.
(À Arsace.)
Ainsi par un effet de hayne et de tendresse*,
Je t'accorde, mon fils, le Sceptre et la Princesse,
Je te les vay donner, et par cette bonté
T'oster le souvenir de ma severité.

ARSACE.

1655 Seigneur...

PHARASMANE,

en ouvrant sa blessure.

Il peut regner, mais ma blessure ouverte,
Au point de sa grandeur precipitant ma perte,
Je brave ta rigueur, et dans mon sort fatal*,

278 La désinence en -é est un doublet poétique de -ai : le terme doit rimer avec la fin du vers précédent, « partagé », comme dans ces vers de Racine : « Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé / Brûlé de plus de feux que je n'en allumé » (*Andromaque*, I, 4, v. 319-320).

279 Comprendre : à mes fils, inhumain, devant faire justice.

J'auray le bien encor de mourir son égal,
Puisque le seul moment que²⁸⁰ je l'ay vû Monarque,
1660 De ma sujétion ne peut laisser de marque.

ARSACE.

Vivez...

PHARASMANE.

Ha ! Que sans fart ne m'en fais-tu la loy²⁸¹,
Je mourrois plus content de mourir malgré toy.
Loin de perdre à regret une vie ennuyeuse,
Autant qu'à tout l'Etat à moy-mesme odieuse
1665 Et telle qu'à sa honte, on connoist* aisément
Qu'elle est d'un ennemy le bien-faict seulement²⁸²,
Je meurs avec plaisir pour moderer le vostre,
Et je crois me venger et de l'un et de l'autre,
Puisque mon desespoir coûte à mes ennemis,
1670 La perte toute ensemble et d'un frere et d'un fils.

[81]

LE ROY.

A ces tristes objets sa colere s'irrite,
Et seule le souëtient quand son ame le quitte.
Gardes, emportez-le.

PHARASMANE.

Gardes n'en faites rien,
Les troubler par ma veüe est mon unique bien.
1675 Pere injuste et cruel, qui cessant d'estre pere,
Disposes à ton choix d'un Sceptre hereditaire,
Rival qui criminel de me l'avoir osté,
Me rends plus criminel de l'avoir disputé,
S'il est des dieux vengeurs, la grandeur souveraine
1680 Ne sera pour tous deux qu'une source de haine,
L'un des deux va connoistre* en un rang plus abject,
Que qui la²⁸³ quitte Roy, la desire subject,
Et l'autre redouter²⁸⁴ plus esclave que maistre,
Un sujet assez grand pour s'empescher de l'estre,
1685 Et s'armant, en un mot, contre son protecteur,
Me rendre regrettable à mon persecuteur.

LE ROY.

Que l'on l'oste, mon cœur à cette triste veüe
Sent passer jusqu'à luy l'atteinte qui le tuë.

PHARASMANE.

Ha ! Que²⁸⁵ ne puis-je donc pas par un nouvel effort,

280 Une telle construction de relative introduite par *que* alors qu'on attendrait en français moderne *où* est fréquente au XVII^e siècle (voir Fournier, *Grammaire du français classique*, p. 112).

281 Comprendre : tu cherches à me l'imposer sans farder ton discours ; Pharasmane fait ici allusion à la brièveté de la réplique précédente d'Arsace « Vivez... » (v. 1661).

282 Comprendre : qu'elle n'est que le bienfait d'un ennemi (la brièveté des répliques d'Arsace manifeste sa honte à l'égard de son frère, ce qui montre qu'il veut sa mort).

283 Le pronom reprend « la grandeur souveraine », (v. 1679).

284 L'infiniitif est régi par « va », au vers 1681.

1690 Me donner à tes yeux une seconde mort.
(*On l'emporte.*)

LE ROY,

[82]

à Arsace et Araxie.

Mais avant que le Sceptre acquitte ma promesse,
Donnez-moy tout ce jour pour vaincre ma tristesse,
Vous croiriez me l'oster quand je vous l'offrirois,
Si les larmes aux yeux je vous le presentois.

FIN.

285 En français classique, l'adverbe *que* est souvent interrogatif, et équivaut alors à *à quoi* ou à *pourquoi* – comme c'est le cas ici (cf. *Grammaire du français classique*, p. 125).

Annexes

Glossaire

Dictionnaire français de Richelet (Richelet), 1680.

Dictionnaire français de Furetière (Furetière), 1690.

Dictionnaire de l'Académie (Académie), première édition, 1694.

Trésor de la Langue Française Informatisé, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

Abuser

– « user mal, user autrement qu'on ne doit » (Académie).

v. 1588

– « tromper, séduire » (Furetière)

v. 497, 710, 1014, 1130, 1571

Affection

« amour, tendresse » (Richelet). « Passion de l'âme qui nous fait vouloir du bien à quelqu'un. On le dit de l'amour et de l'amitié » (Furetière).

v. 7, 110, 1077, 1290, 1489

Amant / Amante

celui ou celle qui aime (Richelet).

v. 118, 119, 139, 156, 286, 311, 424, 643, 657, 686, 742, 850, 993, 1181, 1261, 1264, 1356, 1369

Appeler de

porter sa cause devant le juge supérieur, comme ayant été mal jugé. (Académie).

v. 755, 1509

Arrest

jugement ferme et stable d'une Puissance Souveraine (Furetière).

v. 421, 658, 664, 755, 844, 1018, 1054, 1338, 1504, 1509

Ciel / cieux

se dit de Dieu-même, de sa volonté, de sa providence et de sa justice. Au sens astrologique, il signifie les influences des astres (Académie et Furetière).

v. 27, 196, 705, 725, 983, 1059, 1581, 1593, 1585, 1645, 1618

Clarté / clartez

– « lumière, splendeur » (Furetière).

v. 1408, 1412

– « se dit figurément des choses spirituelles » ; lumière de l'esprit (Furetière).

v. 222, 521

– voir la clarté : naître (Académie).

v. 29

Connaître

– avouer, admettre (Académie).

v. 65

– reconnaître, « avoir dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose, d'une personne ». (Académie).

v. 574, 587, 780, 1004, 1031, 1201

– savoir. (Furetière)

v. 16, 167, 1066, 1135, 1283, 1540, 1639, 1665, 1681

– se connaître : « savoir vraiment qui on est, et qui sont les autres. »
(Richelet)

v. 467

Courroux

colère, en emploi poétique (Académie).

v. 301, 577, 654, 825, 878, 978, 985, 1065, 1237, 1300, 1537

Découvrir

« faire connaître ce qui était caché » (Académie).

v. 696, 705, 882, 1190, 1592, 1509, 1642

Décevoir

tromper.

v. 711 : « décevu »

Dédire

« retracter sa parole & en manquer » (Furetière).

v. 276

Déférer

céder, s'en remettre à.

« defferer », v. 1067, 1081, 1220

Déference

« respect, soumission » (Furetière).

« defferance », v. 1337

Déplaisir

« chagrin, tristesse que l'on conçoit d'une chose qui choque, qui deplaist »
(Furetière).

v. 812, 1085

Destin

« disposition ou enchaînement de causes secondes ordonné par la Providence, qui emporte une nécessité de l'événement » (Furetière). Fatalité.

– **v. 1377**

« le sort particulier de chaque personne ou de chaque chose » (Académie).

– **v. 34, 298**

Également

« de manière égale » (Furetière).

v. 448, 599, 740, 759, 875, 914, 994

Ennuy

tristesse, chagrin.

v. 885, 1000, 1187, 1322, 1435

Envie

– « déplaisir que l'on a du bien d'autrui » (Académie).

v. 200, 464

– « désir, volonté » (Académie).

v. 404, 651, 1272

***à l'envi**

« avec emulation, à qui mieux mieux » (Académie).

v. 456

Esperance

– « pretention mondaine qui nous fait attendre un bien que nous desirons »
(Furetière).

v. 36, 151, 181, 1111, 1235, 1278

– synonyme d'espoir, ce en quoi on espere (Académie).

v. 1426

Estonner

– « causer à l'ame de l'émotion, soit par surprise, soit par admiration, soit par crainte » (Furetière).

v. 502, 910

– « se dit aussi des émotions des corps qui sont esbranslez et attaquez par quelque violence » (Furetière).

« étonné », v. 493

Estonnement

épouvante, forte surprise, ébranlement (Académie et Richelet).

v. 495, 1422

Fatal

« qui porte avec soi une destinée inévitable » (Académie). Signifie aussi malheureux.

v. 443, 1071, 1173, 1365, 1460, 1509, 1558, 1667

Fer/fers

– épée.

v. 483

– au pluriel, désigne figurément « l'engagement dans une passion amoureuse » (Académie).

v. 1373

Feu/ feux

– passion amoureuse.

v. 1184, 1351

– vivacité de l'esprit (Furetière).

v. 222

– « se dit figurément de l'ardeur et de la violence des passions et des mouvements impétueux de l'âme » (Académie).

v. 351, 423, 1274, 1300, 1380

Flâme

emploi poétique pour amour, la passion.

v. 160, 215, 263, 291, 315, 335, 423, 995, 1299, 1364, 1408, 1568

Foudre, n. m. et f.

se dit figurément de la colere de Dieu, ou des Rois (Furetière).

v. 1012, 1321

Fureur

– « Emportement violent causé par un dereglement d'esprit et de la raison. » (Furetière)

v. 140, 219, 349, 355, 514, 655, 783, 835, 867, 1440, 1597, 1643

– « passion démesurée » (Académie).

v. 427, 464, 802, 898, 1631

Généreux

« qui a l'ame grande et noble, et qui prefere l'honneur à tout autre interest » (Furetière).

v. 311, 332, 408, 781, 818, 1113, 1594

Générosité

« magnanimité, gandeur d'âme » (Académie).

v. 5, 1233, 1526

Gesne

Tourment, torture, « peine ou affliction de corps ou d'esprit » (Furetière).

v. 328

Grâce

– « plaisir, faveur » (Richelet).

v. 200, 983, 1231

– remerciement

v. 43, 883, 1593

– « rémission que donne le Roy pour quelque crime commis » (Richelet).

v. 576, 664, 859, 1503

Heur, n. m.

« bonne fortune » (Académie).

v. 27, 1094, 1160

Hymen / hymenée

mariage, « n'a d'usage qu'en Poésie » (Académie).

v. 208, 314, 319, 1147, 1174, 1185, 1205, 1347, 1365

Interesser (s')

– « prendre les interêts d'une personne » (Richelet).

v. 921, 1082

– « emouvoir, toucher de quelque passion » (Académie).

v. 1068, 1243

Interest

– « ce qu'on a affection de conserver ou d'acquérir, ce qui nous importe soit dans nostre personne, soit dans nos biens. [...] se dit plus generally de tout ce qui regarde le bien, la gloire, le repos, tant de l'Estat que des particuliers » (Furetière.)

v. 113, 329, 667, 794, 1009, 1193, 1329

– « signifie quelquefois en Morale, Passion » (Furetière)

v. 374

– prendre interest à quelqu'un l'affectionner, en prendre soin (Académie).

v. 657

– « la part qu'on prend en quelque chose, de sa deffence qu'on entreprend, de la protection qu'on luy donne » (Furetière).

v. 1017

Jour

ouverture qui donne bon espoir de la réussite d'une affaire (Furetière).

v. 997

Justifier

– « absoudre d'une accusation » (Furetière).

v. 546

– « montrer que la chose dont on entreprend la défence n'est point criminelle » (Richelet).

v. 1311, 1493

Lors

alors (Richelet).

v. 46, 104, 899, 1559

Nature

– « Se dit de l'action de la Providence qui agit en tous les corps.

v. 79, 676, 876, 951, 1052

– Se dit aussi d'une connaissance qui est née avec nous de ce qui est bon, ou mauvais, de ce qui nous sert, ou qui nous nuit » (Furetière)

v. 1325

Quoy

« particule admirative » qui marque l'étonnement ou l'indignation (Académie).

v. 299, 407, 713, 955

Passion

« mouvement de l'ame excité dans la partie concupiscible, ou dans la partie irascible [...] Il se prend plus particulièrement pour l'Amour [...] signifie quelquefois l'affection qu'on a pour quelque chose que ce soit » (Académie).

v. 167

Party

« parti est aussi un employ, une condition qu'on propose avec certains avantages, certaines conditions. » (Furetière).

v. 216

Peine

– « chastiment, punition d'un crime » (Académie).

v. 136, 337, 704, 816, 916, 1316, 1467, 1564, 1599

– chagrin, souffrance.

v. 104, 947, 1395, 1423, 1435

Prévenir

devancer.

v. 369, 403

Quitter

« Donner quittance, ou ne demander plus rien d'une dette » (Furetière).

v. 1285

Respects

« Esgard, consideration [...] *Les respects humains.* » (Académie).

v. 384, 1285

Ressentiment

– « Sentiment d'un mal qu'on a eu [...] souvenir des injures et désir de vengeance » (Académie)

v. 569, 682, 821

– « se dit figurément en Morale, des sentiments de l'ame, quand elle est émeuë de certaines passions » (Furetière).

v. 647

Souffrir

– endurer (Académie).

v. 357, 476, 1395

– « supporter. Signifie aussi, ne pas s'opposer à la chose, la tolérer » (Furetière).

v. 377

Soûpir

terme associé à la passion amoureuse et à l'expression de la souffrance : « respiration plus forte et plus longue qu'à l'ordinaire, causée souvent par quelque passion, comme l'amour, la tristesse, etc. » (Académie).

v. 162, 209, 343, 1410

Superbe

« Orgueilleux, arrogant, qui s'estime trop, qui presume trop de luy » (Académie).

v. 167

Surprendre

prendre au dépourvu (Académie).

v. 340 461 862 1003

Surpris

– trompé, abusé

v. 551

– pris au dépourvu, étonné.

v. 317, 1420

Tendresse

– sensibilité à l'amitié, ou à l'amour. (Académie).

v. 55, 344, 756, 880, 950, 1167

– « ce mot signifie le plus souvent amour » (Furetière).

v. 561, 839, 987, 1651

Timide

Lâche, « foible, peureux, qui craint tout » (Furetière).

v. 939, 971

Timidité

caractère de ce qui est lâche, craintif, peureux.

v. 965

Transport

Se dit aussi figurément en choses morales, du trouble ou de l'agitation de l'âme, par la violence des passions (Furetière).

v. 353, 405, 1609

Trépas

« en poésie il se prend pour quelque mort que ce soit » (Académie).

v. 325, 370, 388, 411, 421, 512, 549, 641, 669, 728, 1333, 1454, 1518, 1629, 1650

Vertu

– « Droiture de l'âme. Habitude de la volonté guidée par la raison » (Richelet)

v. 92, 581, 616, 1051, 1053, 1056, 1092, 1220

– « Force, vigueur tant du corps que de l'âme » (Furetière)

v. 758, 1195

Bibliographie générale

Les sources

- a) œuvres de Prade :

– PRADE, Jean le Royer, *Arsace, roy des Parthes*, tragédie, Paris, Théodore Girard, 1666.

– *Annibal*, tragi-comédie, Paris, Nicolas et Jean de la Coste, 1649. (sieur D. P.)

– *La Victime d'Etat, ou la Mort de Plautius Silvanus Preteur Romain*, tragédie, Paris, Pierre Targa, 1649. (sieur D. P.)

- b) œuvres contemporaines :

– CORNEILLE, Thomas, *Camma, reine de Galatie*, tragédie, Paris, Augustin Courbé, 1661.

– CYRANO DE BERGERAC, *Histoire comique de Monsieur de Cyrano Bergerac, contenant les Etats et Empires de la Lune*, Paris, chez Charles de Sercy, 1657(BNF, Rés. p. Y2, 2969).

– LA GRANGE, *Registre*, Archives de la comédie-française, Paris, J. Claye, 1876.

– *Le Parasite Mormon*, s. l., s. n., 1650.

- MAGNON, Jean, *Artaxerxe*, tragédie, Paris, chez Cardin Besogne, 1645, Bibliothèque de l' Arsenal [Rf : 6479]
- QUINAULT, Philippe, *Amalasonte*, Wolfgang, [Amsterdam], 1661.
- QUINAULT, Philippe, *Les Coups de l'Amour et de la Fortune*, Paris, Guillaume de Luyne, 1655.

- c) Histoire ancienne :

- JUSTIN, *Histoire universelle extraite de Trogue Pompée*, trad. Jules Pierrot et E. Boitard, Paris, éd. C. L. F. Panckoucke, 1733, tome 2, XLI et XLII.
- PLUTARQUE, Vie d'Artaxerxès, dans *La Vie des hommes illustres*, édition établie et annotée par Gérard Walter, trad. J. Amyot, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1951, tome II, chap. V.

- d) Poésie :

- ARISTOTE, *La Poétique*, éd. M. Magnien, Paris, Le Livre de Poche classique, 1990.

Instruments de travail :

- a) Bibliographies et répertoires des auteurs et pièces de théâtre :

- CIORANESCU, Alexandre, *Bibliographie de la littérature française du XVII^e siècle*, CNRS éditions, 1965-1966 (3 vols.).
- LACHEVRE, Frédéric, *Bibliographie des Recueils collectifs de Poésies publiées de 1597 à 1700*, Paris, Henri Leclerc, 1903, t. II.
- LANCASTER, Henry Carrington, *A History of French Dramatic Literature in the Seventeenth Century*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1929-1942 (5 part. en 9 vol.).
- *Le Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, catalogue rédigé par P. L. Jacob, bibliophile, Paris, Alliance des Arts, 1843-1845.
- PARFAICT, Cl. et Fr., *Histoire du théâtre français des origines jusqu'à présent*, t. X et XVIII, Paris, 1734-1749, 15 vol. ; Genève, Slatkine reprints, 3 vol., 1967.
- RIFFAUD, Alain, *Répertoire du théâtre français imprimé*, Genève, Droz, 2009.

- b) Grammaire, ponctuation, linguistique :

- FOURNIER, Nathalie, *Grammaire du Français Classique*, Paris, Belin, 1998 ; rééd. Belin Sup., 2002.
- HAASE, Albert, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris, Delagrave, 1935.

- c) Dictionnaires

- ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire*, Paris, J.-B. Coignard, 1694 (2 vol.).
- FURETIERE, Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye et Rotterdam, 1690.
- RICHELET, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, et plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise...avec les termes les plus connus des arts et des sciences*, Genève, J. H. Widerhold, 1680. (2 vol.).
- *Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française*, 1967, rééd. 2000.

Travaux critiques

- a) Histoire, histoire des idées, histoire de la littérature :

- ADAM, Antoine, *Histoire de la littérature française du XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1996.
- BENICHOU, Paul, *Morales du Grand Siècle*, Paris, Gallimard, 1948.

- FORESTIER, Georges, *Introduction à l'analyse des textes classiques*, Paris, Armand Colin « coll. 128 », 1993, rééd. 2012.
- FUKUI, Yoshio, *Raffinement précieux dans la poésie française du XVII^e siècle*, Paris, Nizet, 1964.
- VAN HOLLEBEKE, B. « Étude sur Molière. Molière et ses contemporains dans le Misanthrope... », *La Revue trimestrielle*, Paris, 1862.

- b) Histoire du théâtre et dramaturgie :

- AUBIGNAC, François Hédelin, *La Pratique du théâtre*, Genève, Slatkine, 1996.
- DELMAS, Christian, *La Tragédie de l'âge classique, 1553-1770*, Paris, Seuil, 1994.
- FORESTIER, Georges, *Essai de génétique théâtrale. Corneille à l'œuvre*, Genève, Droz, 2004 [première édition 1996].
- FORESTIER, Georges, *La Tragédie française. Passions tragiques et règles classiques*, Armand Colin, « coll. U », 2010.
- MAZOUER, Charles, *Le Théâtre français de l'âge classique*, I et II, Paris, Champion, 2010.
- SCHERER, Jacques, *La Dramaturgie classique en France*, Nizet, s. d. [1950], rééd. 1986.
- VIALLETON, Jean-Yves, *Poésie dramatique et prose du monde. Le comportement des personnages dans la tragédie en France au XVII^e siècle*, Paris, Champion, 2004.

- c) Prade et ses relations :

- ALCOVER, Madeleine, « Le Bret, Cuigy, Casteljaloux, Bignon, Royer de Prade et Regnault des Boisclairs : du nouveau sur quelques bons amis de Cyrano et sur l'édition posthume des États et Empires de la Lune (1657) », Les Dossiers du Grihl [En ligne], Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, Libertinage, athéisme, irréligion. Essais et bibliographie, mis en ligne le 24 février 2009, consulté le 02 avril 2016. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/3414>.
- ALCOVER, Madeleine, « Éphémérides ou biographie sommaire de Savinien de Cyrano de Bergerac », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, Libertinage, athéisme, irréligion. Essais et bibliographie, mis en ligne le 18 février 2010, consulté le 12 avril 2016. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/3817>
- CYRANO DE BERGERAC, *Les États et Empires de la Lune et du Soleil avec le Fragment de physique*, éd. Madeleine Alcover, Paris, H. Champion, 2004.
- FABUREAU, H., « Le Parasite Mormon », *Mercure de France*, n° 1048 (déc. 1950).
- *Factum pour Dame Marie de Roquetun-La Tour, Veuve de Messire Pierre Thibault, Chevalier Seigneur de la Boessiere, Intimée et Accusatrice*, Paris, Dame de la Boessiere, 1673.
- LACHEVRE Frédéric, *Les Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac précédées d'une notice biographique*, t. I, Paris, Honoré Champion, 1921.
- Henry LE BRET, Cyrano DE BERGERAC, Charles DASSOUCY, Charles NODIER, Théophile GAUTIER, Paul LACROIX, Remy DE GOURMONT, *Cyrano de Bergerac dans tous ses états*, éd. Laurent Clavier, Toulouse, Anacharsis, 2004.
- MARGOULIES, Gilles, « Corneille, Bréboeud et le Prade », *Revue d'histoire littéraire de la France*, tome trente-cinquième, 1928, Paris, Armand Colin, p 397-400.
- MOLIÈRE, *Le Festin de Pierre*, dans *Œuvres complètes*, t. II, éd. Georges Forestier, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2010, p. 1638 et n. 1.